



DES

RAPPORTS CONJUGAUX

CONSIDÉRÉS SOUS LE TRIPLE POINT DE VUE

DE LA POPULATION, DE LA SANTÉ ET DE LA MORALE PUBLIQUE

PAR

LE DOCTEUR ALEX. MAYER

Médecin de l'Inspection générale de la Salubrité, et de
l'hospice impérial des Quinze-Vingts,
Chevalier de la Légion d'honneur.

TROISIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE.

> La vertu consiste à tirer des matériaux dont Dieu nous a confié l'emploi, la plus grande somme de bonheur. Or, les penchants qu'il a mis en nous sont tous bons par eux-mêmes, et ce n'est que par les suites qu'on peut ici distinguer l'usage de l'abus.
> (MALTHUS, *Essai sur le principe de population.*)

A PARIS

CHEZ J. B. BAILLIÈRE,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,

RUE HAUTEFEUILLE, 19.

LONDRES — H. BAILLIÈRE, 219, REGENT STREET.

NEW-YORK — H. BAILLIÈRE, 290, BROADWAY

A MADRID, CHEZ C. BAILLY-BAILLIÈRE, CALLE DEL PRINCIPE, 11.

1857



DES

RAPPORTS CONJUGAUX

CONSIDÉRÉS SOUS LE TRIPLE POINT DE VUE

DE LA POPULATION, DE LA SANTÉ ET DE LA MORALE PUBLIQUE.



La première édition de ce travail, offerte exclusivement au monde médical, a paru il y a huit ans. L'accueil qui lui a été fait a dépassé toutes nos espérances, puisque trois réimpressions successives sont devenues nécessaires en si peu de temps. Nous avions annoncé, à l'époque où pour la première fois nous livrions au public nos recherches sur un sujet si nouveau et si vaste, condensées en un petit nombre de feuilles, que nous ne nous en tiendrions pas là, et que nous compléterions notre œuvre en lui donnant l'étendue qu'elle comporte, si, à notre désir d'être utile, venait s'ajouter pour nous la certitude d'être lu.

Non-seulement cette satisfaction nous l'avons obtenue tout entière, mais encore nous avons vu nos efforts encouragés par les plus honorables témoignages de sympathie.

Loin de tirer vanité d'un succès si inespéré, nous nous bornons à y voir la confirmation de nos idées sur l'importance et la gravité de l'objet de ce livre, plutôt que la récompense de son auteur. Nous allons donc, enhardi par une double expérience heureuse, remplir notre promesse et offrir au public de toutes les conditions, non plus une simple ébauche, mais une étude consciencieuse et complète sur l'une des questions les plus dignes de fixer l'attention des esprits sérieux.

Nous avons fait à notre premier travail de nombreuses additions ; et tel qu'il est actuellement, nous aurions pu le présenter comme une œuvre nouvelle, en lui donnant un titre plus général et plus en

harmonie avec la diversité des matières qui y sont traitées. Mais il nous a semblé plus convenable de laisser à ce livre le caractère d'une troisième édition, en lui maintenant son titre primitif.

Dans le temps où nous publiâmes notre mémoire sur *les rapports conjugaux*, nous n'avions qu'un seul but ; celui de traiter le point de vue qui se rattache au problème de la population. Ce n'a été qu'incidemment, en quelque sorte, que nous avons touché à d'autres considérations en apparence étrangères à notre sujet, mais qui, en réalité, s'y rapportaient plus ou moins immédiatement et ne pouvaient être éludées sans dommage pour l'ensemble de notre plan.

Aujourd'hui nous nous sommes imposé une tâche nouvelle. Nous avons voulu étudier le *mariage* dans son essence, c'est-à-dire dans son but, examiner la question du *divorce* et prouver que sa réintégration

dans nos codes serait une source féconde de calamités pour notre état social; démontrer le danger des unions répétées entre les mêmes familles, en invoquant à l'appui de notre thèse le témoignage de l'histoire, et éveiller l'attention publique sur les conséquences fâcheuses des mariages si fréquents de notre temps entre vieillards et jeunes filles; enfin nous avons cru ne pas faire un hors-d'œuvre, en esquissant aussi succinctement que possible la physiologie spéciale de la femme, et en déterminant le rôle que celle-ci est appelée à remplir dans la civilisation moderne, après avoir exposé les phases successives de sa condition dans les sociétés anciennes.

Notre premier projet, avons-nous dit plus haut, se bornait à élucider, à l'occasion des rapports conjugaux, un point du problème de la population. On pourrait par là supposer que nous avions la pré-

tention de nous placer sur le terrain de l'économie politique, et Dieu sait si nous y songions ! Nous avons donc besoin d'entrer à ce propos dans quelques explications, parce que pour lire et apprécier un livre, il importe d'être initié à l'intention de l'auteur. — Eh bien ! — nous en faisons ici l'aveu dans toute la sincérité de notre âme ; — médecin avant tout, notre première pensée a été de faire une œuvre toute médicale. Nous nous étions proposé de stigmatiser un vice profondément enraciné dans nos mœurs, à ce point qu'on peut affirmer *presque* — nous y mettons cette restriction par pure condescendance — que très-peu de familles en sont exemptes. Nous n'exceptons pas même celles où la vertu est héréditaire et où les sentiments religieux ont conservé tout leur empire. Nous confondons dans notre affirmation toutes les classes de la société, hormi celles

qu'abrutit la misère et le désespoir. C'est à notre sens un malheur et une iniquité ; sans contredit c'est une des causes qui agissent le plus puissamment sur la dégradation morale de notre siècle. C'était là d'abord ce que nous voulions répéter après tant d'autres, mais dans un langage différent, car jusqu'alors cette mission était demeurée l'apanage des casuistes. Certes, si nous n'eussions eu rien de plus à dire, nous nous serions tû ; mais nous avions conçu un plan tout différent, et nous avions à faire valoir des arguments qui n'avaient point encore été invoqués. Nous voulions, appelant à notre aide la science, non plus nous adresser à la foi, au sentiment ; mais à la raison. Nous voulions persuader que les pratiques conjugales que nous condamnons, sont réprouvées par le vœu de la nature, et démontrer les suites désastreuses pour la santé qu'elles entraînent dans les deux

sexes. Nous voulions établir, en un mot, que les lois qui président à la propagation et à la conservation de l'espèce humaine ne sauraient être impunément enfreintes. Voilà le motif vrai auquel est dû ce livre. Mais malgré nous, et dès les premières pages, nous nous sommes trouvé entraîné, en quelque sorte irrésistiblement, hors de notre cadre, par des questions que nous n'avions pas prévues et dont il fallait nécessairement déblayer la route. Nous ne pouvions d'ailleurs les éviter, à cause de leur intime connexion avec notre sujet.

Nous ne nous dissimulons pas que plus d'un lecteur sera désappointé, en ne trouvant pas dans ce volume ce qu'il aura cru y rencontrer sur la foi du titre. Nous savons de quelle vogue jouissent de nos jours les ouvrages qui, sous le masque de la science, s'adressent à la curiosité libidineuse de certain public, en lui offrant en

pâture des détails obscènes et des tableaux du plus odieux dévergondage. Avons-nous besoin de dire que jamais notre plume n'a ambitionné un succès de cette nature ?

Aux yeux de ceux qui nous connaissent, toute protestation dans ce sens serait superflue, et pourtant nous ne nous plaindrions pas, lors même que notre livre devrait à un motif de si mauvais aloi des lecteurs qu'il n'eût pas eus sans cela. Peu nous importe, en effet, pourvu que nous parvenions à vulgariser nos idées et à les faire pénétrer dans les masses, certain que nous sommes de toucher du doigt une plaie hideuse, et en la mettant à nu, de frapper les esprits d'une terreur salutaire. Mais nous tenons à rassurer les hommes sérieux qui se laisseraient rebuter par l'étiquette, du dessein de voir ce qu'il y a dessous, et qui craindraient le dégoût qu'inspire aux cœurs honnêtes cette

littérature de lupanars, dont les annonces s'étalent effrontément à la quatrième page des journaux, à la honte de notre siècle. Notre œuvre, conçue à un point de vue éminemment moral, ne peut choquer la susceptibilité la plus délicate, ni appeler la rougeur sur le front le plus pudique.

Le jeune homme avide de sensations voluptueuses, et le vieillard usé qui chercheraient à ranimer des feux mal éteints en se repaissant d'images capables de surexciter de grossiers appétits, n'ont rien à voir dans ces pages où l'austérité du but n'a cessé de dominer l'expression de la pensée.

Le public auquel nous nous adressons nous tiendra compte, sans doute, du courage qu'il nous a fallu pour entreprendre la tâche de dire la vérité sur une question qui, jusqu'à présent, était restée en dehors du domaine de la science que nous

cultivons. Ce n'est pas non plus sans efforts que nous sommes parvenu à surmonter de nombreuses difficultés, pour revêtir d'une forme sévère et décente certains détails sur les scènes les plus intimes de l'alcôve conjugale. La pente était glissante, et cependant nous avons la conscience de n'avoir pas oublié un seul instant ce que nous devions à notre dignité personnelle, et au corps médical auquel nous nous faisons honneur d'appartenir.

Il est un reproche qu'on nous a jeté à la face, et auquel nous confessons avoir été on ne peut plus sensible. On nous a appelé *Malthusien*, ce qui est synonyme de barbare, parce que nous nous sommes constitué l'adepte de quelques-unes des doctrines de l'économiste anglais. Nous nous en sommes consolé en songeant qu'on ne nous avait pas compris. Mais il nous restait l'ardent désir de nous justi-

fier d'une accusation qui nous atteignait dans nos sentiments les plus intimes, ceux du cœur. On a pu nous croire indifférent aux souffrances du plus grand nombre de nos semblables, et capable d'une impiété assez monstrueuse pour leur dénier le droit de prendre place au banquet de la vie, par cela seul qu'ils naissent déshérités. Le moment est venu pour nous de protester contre une telle inculpation, et c'est à nos amis que nous nous adressons particulièrement. A ceux-là qui connaissent les opinions que nous n'avons cessé de défendre dès notre plus jeune âge ; à ceux-là qui ont cru voir une contradiction flagrante entre nos paroles et nos écrits, nous devons une explication que nous nous efforcerons d'abréger autant que nous le pourrons, sans toutefois rien sacrifier de sa clarté. En préconisant la *contrainte morale* dans le mariage, nous avons eu en vue la limitation de la progéniture

aux ressources des parents. Sans doute, l'abstention devait être d'autant plus cruelle et plus tyrannique que les époux auxquels nous la recommandons étaient plus dénués et soumis déjà à de plus dures épreuves. Mais qu'on y réfléchisse sans prévention. Peut-on voir sans une douleur poignante, ces familles nombreuses qui manquent de tout, et dont chaque nouvel arrivant est une source nouvelle de calamités, au lieu d'être une joie pour le foyer domestique? Peut-on ne pas déplorer amèrement l'insouciance qui préside à l'union de deux êtres, qui accouplent leurs destinées fatalement vouées au malheur, et qui vont augmenter encore l'amertume de leur sort, en procréant des enfants condamnés à l'avance à une mort précoce ou à une existence de lutte incessante contre la faim? Que si un remède s'offre sous la main, faut-il le repousser parce qu'il ne satisfait pas complétement

nos aspirations philanthropiques? Faut-il le dédaigner parce qu'il n'est pas le dernier mot de la science sociale? Tel n'a pas été notre avis. Et, bien que convaincu qu'il n'est ni juste ni conforme aux vues du Créateur que le pauvre soit forcé de renoncer au mariage, qui est de droit naturel, ou de restreindre le nombre de ses rejetons, — cette *bénédiction du ciel*, selon l'Écriture sainte, — nous avons pensé et nous pensons encore qu'à titre de moyen *essentiellement transitoire*, celui que nous proposons est à la fois le plus efficace et le plus moral, pour *atténuer* le mal qui travaille notre société.

Sans doute, nous avons foi en un avenir meilleur, où les choses nécessaires à la vie seront plus équitablement réparties entre tous les membres de la grande famille humaine; et nous appelons de tous nos vœux les réformes qui doivent réaliser ce rêve des âmes honnêtes. L'avénement

de cette ère de rénovation nous est même révélé par des signes précurseurs infaillibles. L'histoire est là pour attester les lois de l'évolution sociale, et il suffit de méditer les événements qui se sont accomplis depuis la fin du dernier siècle, pour comprendre le but providentiel des révolutions qui se sont succédé à de si courts intervalles. Mais en attendant que l'heure ait sonné, étayons l'édifice menacé de ruine et n'assistons pas dans une contemplation oisive à un inévitable cataclysme.

Voilà ce que nous avions à dire pour ne laisser aucune prise à l'équivoque. Qu'on nous juge maintenant!

AVANT-PROPOS.

Le sujet que j'entreprends de traiter ici intéresse tout à la fois la médecine, l'économie politique, la morale généraleet les dogmes religieux. Mon but, cependant, n'est pas de l'envisager sous ces différentes faces, parce que je ne me sens ni la force, ni le talent d'accomplir une œuvre de cette importance. Ce que je me propose en ce moment, c'est d'appeler l'attention de mes confrères sur une cause fréquente de maladies dont on s'est trop peu préoccupé, à mon avis, jusqu'à présent, et d'avertir les gens du monde du danger que court la société, par suite des abus qui se sont introduits dans les relations conjugales. Tel est, du moins, le cadre restreint que je m'étais tracé tout d'abord; mais à mesure que je groupais les matériaux de

mon travail, je voyais s'élargir mon horizon, à ce point que bientôt je m'aperçus que je ne pourrais me dispenser d'aborder une question préalable, et qui dominait toutes les autres. Elle est le sujet du chapitre 1er de la PREMIÈRE PARTIE, à savoir : *si l'instinct seul doit présider chez l'homme à l'acte de la reproduction?* Cette question était, à la vérité, fondamentale, et de sa solution dépendaient toutes les doctrines que j'avais à développer. J'ai voulu pour cette partie de mon livre consulter les écrits des économistes les plus en renom, et les auteurs qui se sont occupés de ce sujet sous le rapport religieux. Je dois dire que celui qui m'a rendu le plus de services est un traité *ex professo* sur la matière, intitulé : *Essai sur le principe de population*, par Malthus. J'y ai puisé à pleines mains, parce que nulle part je n'ai trouvé d'arguments plus concluants en faveur de l'opinion que je voulais faire prévaloir.

Après ce chapitre, j'aborde le côté purement médical de mon sujet, et je cherche

à élucider les deux points suivants :

1° Quels sont les obstacles au développement excessif de la population, qui ne soient contraires ni aux lois de l'hygiène, ni à celles de la morale ?

2° Quels sont les dangers des artifices préventifs de la fécondation ?

Je fais voir le désordre partout : aussi bien chez l'homme qui vit au sein de l'opulence, que chez le malheureux que recouvrent les haillons de la misère, et je signale ses funestes résultats sur la société tout entière, comme sur l'individu isolé. En effet :

Le riche est ambitieux, et craint de voir ses descendants déchoir du rang élevé qu'il occupe lui-même.

La contrainte qu'il s'impose pour que l'héritier de son nom jouisse sans partage d'un brillant patrimoine, est illicite et contraire aux lois de la nature.

Le pauvre, de son côté, est insouciant et abruti par les privations. Il use avec avidité, comme s'ils allaient lui échapper, des plaisirs sensuels qu'il trouve à sa por-

tée, et qui lui sont d'autant plus précieux, que ce sont les seuls auxquels il lui soit permis d'aspirer. Dénué de tout, il n'a nulle crainte de léguer à sa progéniture une existence plus misérable et plus précaire que la sienne, et il fournit le spectacle de ces familles nombreuses, vouées dès leur origine aux travaux meurtriers des manufactures, ou condamnées, comme leurs ascendants, à chercher dans la mendicité des ressources que ceux-ci ne leur ont point préparées avant de les mettre au monde.

Ainsi, de part et d'autre et par des voies opposées, on voit que l'ignorance des lois véritables qui doivent régir le principe de population, aboutit à des conséquences également funestes et compromettantes pour l'avenir de notre société, si la voix de la science et de la morale ne vient à être entendue pendant qu'il en est temps encore.

J'ai donc pensé que c'était une œuvre utile que celle qui a pour but de signaler un péril si pressant, et d'indiquer le moyen de

l'éviter ; d'attaquer des préjugés profondément enracinés, et d'y substituer des principes salutaires généralement méconnus.

Je ne me dissimule pas que la solution de questions aussi graves que celles que je me propose d'examiner dans cet ouvrage aurait besoin d'être placée sous le patronage d'un nom qui fît autorité ; mais l'accueil que mes confrères ont fait à mon travail témoigne suffisamment de l'opportunité de la discussion que je soulève, et me prouve que je ne m'en suis pas exagéré la portée. Puisse le public ratifier ce jugement !

Cet ouvrage est divisé en deux parties. La *première* est consacrée à l'étude des matières les plus intimement liées au sujet principal. La *seconde* partie comprend des chapitres additionnels dont l'ensemble pourrait être scindé et recevoir un titre à part, mais qui en réalité complètent ce livre sans nuire à son homogénéité. Ainsi, j'étudie dans cette division la nature de la femme et ses attributs les plus essentiels, au point de vue psycho-physiologique ; je

jette un coup d'œil sommaire sur les diverses phases de son existence collective à travers la série des âges, pour montrer l'influence qu'exerce sur sa condition le milieu social dans lequel elle vit. Je consacre des chapitres spéciaux : au mariage, dont je tâche de caractériser l'essence après en avoir retracé les vicissitudes dans le passé ; au divorce, que je montre incompatible avec nos mœurs actuelles ; à la menstruation, que je considère dans ses rapports avec l'état conjugal, et enfin, à la vieillesse, envisagée surtout chez l'homme qui contracte une de ces unions tardives qui sont le scandale de notre époque, avec une femme jeune encore et pleine de sève, dont la progéniture reflétera fatalement la disproportion d'âge entre les conjoints.

Ajoutons, pour terminer, que tous ces sujets sont traités selon une pensée unique et convergent vers un même but : celui d'éclairer les époux sur leurs droits et leurs devoirs dans les pratiques intimes dumariage.

DES
RAPPORTS CONJUGAUX

CONSIDÉRÉS SOUS LE TRIPLE POINT DE VUE

DE LA POPULATION, DE LA SANTÉ ET DE LA MORALE PUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

L'INSTINCT SEUL DOIT-IL PRÉSIDER CHEZ L'HOMME A L'ACTE DE LA REPRODUCTION ?

La plupart des moralistes ont répondu à cette question par l'affirmative, et ont établi en précepte que l'homme, ainsi que la brute, ne doit écouter que ses instincts, pour la propagation indéfinie de son espèce, pourvu qu'il se conforme d'ailleurs aux lois civiles et religieuses de son pays et de son temps. Cette opinion, généralement répandue aujourd'hui encore, aussi bien qu'autrefois, prend sa source dans les principes

qui ont fait la base de notre éducation ; et ce n'est, en quelque sorte, qu'au prix d'un certain effort que nous faisons sur nous-mêmes que nous consentons à la mettre en discussion, tant est grande l'influence de l'habitude, aussi bien dans le domaine de la conscience que dans nos actes matériels. Si je parle de cette retenue qui nous empêche parfois de soumettre au contrôle du raisonnement des doctrines que nous avons acceptées aveuglément et de longue date, et que nous regardons comme une arche sainte à laquelle il serait coupable de porter une main sacrilége, c'est que j'ai moi-même hésité longtemps, avant de me résoudre à chercher la lumière sur un problème des plus importants pour l'humanité, et qui me paraissait être une source de malheur par la manière dont il était résolu.

Je me décidai pourtant à interroger la science, bien convaincu qu'il ne peut y avoir désaccord entre celle-ci et la morale vraie; décidé en outre à regarder comme entachée d'erreur toute opi-

nion qui ne sortirait pas victorieuse de cette épreuve, sous quelque autorité qu'elle s'abritât d'ailleurs.

Un premier fait m'a frappé tout aussitôt : c'est que l'espèce humaine tend à s'accroître sans cesse, et que, selon des statistiques d'une authenticité incontestable, il suffit d'un quart de siècle pour doubler la population d'un pays qui se trouverait dans des conditions favorables, comme l'était l'Amérique, par exemple, lors de sa découverte. C'est une vérité non moins établie, que la fécondité du sol a des bornes, quelque étendues qu'on les suppose. De sorte qu'il arrivera un jour, de toute nécessité, qu'une partie de l'espèce humaine sera privée d'habitation et de nourriture (1). Il faudra donc que la nature se charge de rétablir l'équilibre rompu par l'imprévoyance de l'homme ; et elle ne

(1) On a calculé que la population tendait à s'accroître en proportion géométrique, tandis que les produits ne suivent, dans leur accroissement, que la proportion arithmétique.



réussit que trop bien dans son œuvre de destruction, lorsqu'elle appelle à son aide les maladies épidémiques et la guerre civile, résultats inévitables de la misère et de l'encombrement. Il n'est même pas besoin que, dans un pays, la population soit accumulée; il suffit, pour que le danger surgisse, d'une augmentation assez rapide dans le nombre de ses habitants, pour qu'il n'y ait pas le temps de préparer à la génération naissante les subsistances nécessaires à son entretien. Ce fait a été vérifié fréquemment, et il fournit l'explication de toutes les grandes épidémies qu'on a vues, à certaines époques, entraver le développement trop brusque des populations. C'est à ce point que, lorsqu'on parcourt l'histoire de l'humanité, on remarque que presque toutes les années meurtrières ont été précédées et préparées, en quelque sorte, par un accroissement de la population, en dehors des proportions habituelles.

Les économistes ont constaté que le nombre

des mariages et des naissances est en raison directe du chiffre des décès. Si donc on croit devoir préconiser les mariages précoces et la procréation illimitée ; si l'on veut, en un mot, n'apporter aucun frein à la multiplication de l'espèce, il faut, de toute rigueur, et pour être conséquent, travailler en même temps à augmenter les décès, en fournissant constamment de nouveaux aliments à la mort (1). Ainsi, on favorisera, par tous les moyens imaginables, le développement et la propagation de ces fléaux qui moissonnent si bien les populations ; on rendra le séjour des grandes cités aussi insalubre que possible ; on spéculera sur le travail des enfants avant que leur constitution ne soit suffisamment affermie ; on accordera des primes à ceux qui sophistiqueront avec le plus d'art les denrées alimentaires, etc., etc. A l'aide de ces divers stratagèmes, on n'aurait probablement pas

(1) Ceci soit dit, en raisonnant ici, comme dans tout ce qui va suivre, au point de vue de l'organisation *actuelle* de la société. Je fais cette réserve une fois pour toutes.

besoin de se prémunir contre l'exubérance de l'espèce humaine, car il y aurait toutes chances de maintenir les rapports normaux entre les deux quantités : *population* et *subsistances*. Mais il n'est pas nécessaire d'insister sur ce qu'il y aurait de révoltant dans un pareil système. Il suffit de l'exposer, pour le voir rejeter aussitôt avec toute l'horreur qu'il inspire. Et pourtant, qu'on n'aille pas croire que le tableau que je viens d'esquisser, pour représenter les ressources infinies que met en œuvre le génie de la destruction, afin de rétablir l'ordre où nous l'avons troublé, soit une fiction inventée à plaisir. Nullement : c'est l'exhibition très-succincte du spectacle dont nos yeux sont affligés chaque jour et en tous lieux. La seule différence que, pour être vrai, je sois obligé de signaler entre mon hypothèse et la réalité, c'est que, chez nous, la perversion du sens moral n'est pas encore arrivée jusque-là, que nous cherchions à produire tant de désolations par suite d'un machiavélique

calcul. Oh ! non ; si nous sommes coupables, c'est sans préméditation ; si nous péchons, c'est sans avoir la conscience de notre faute. Mais qu'importe ? Le résultat est le même. Regardons, en effet, autour de nous. Ne voyons-nous pas le salaire réduit à ce point, que le travailleur est obligé d'épuiser ses forces pour se procurer une nourriture incapable de les réparer ? L'atmosphère des ateliers n'est-elle pas délétère et asphyxiante ? La demeure de l'ouvrier est-elle autre chose, le plus souvent, qu'un bouge infect où grouillent pêle-mêle des familles trop nombreuses pour la quantité d'air qu'on y respire et la lumière qui y pénètre (1) ? La propreté est-elle possible à ceux qui possèdent à peine un vêtement complet, qui ne les garantit même pas contre les intempéries de la saison ?

(1) La loi du 13 avril 1850, *sur l'assainissement des logements insalubres*, dont l'Assemblée législative a doté notre pays, annihilerait, si elle était bien exécutée, une des causes de mortalité que je viens de passer en revue. (Voy. *Annales d'hygiène publique*, t. XLIV, p. 155, t. XLIX p. 440.)

Qu'on joigne maintenant à toutes ces causes de mort prématurée, les vices qu'engendrent fatalement l'ignorance et le malheur, et il sera facile de comprendre pourquoi la propagation de l'espèce humaine, au delà de certaines limites, ne peut être obtenue qu'aux dépens de la longévité et du bonheur général.

Voici un spécimen de ce qu'est la misère dans certaines contrées de la France, et particulièrement dans le Nord, où l'industrie manufacturière, ce Minotaure des âges modernes, a acquis un si prodigieux développement, qu'elle dévore les populations par l'abaissement des salaires et les conditions meurtrières dans lesquelle s elle place le travailleur.

J'emprunte ce fait à un journal que je cite textuellement :

« Il existe dans une des rues de Dunkerque et « dans une maison honnête, une famille d'êtres, « — dirons-nous d'êtres humains, tant l'espèce « en est dégradée ! — une famille entière com-

« posée de cinq membres, la mère et quatre en-
« fants, frappés de l'idiotisme le plus complet,
« véritables brutes ayant à peine l'instinct de la
« conservation, blottis tous dans l'intérieur
« d'une cheminée, la figure sur la cendre
« chaude, ne sachant ni parler, ni répondre,
« ni se retourner vers qui les touche ; tout leur
« mobilier est une table, leur couche, quelque
« paille menue ; êtres incapables de sentir un
« bienfait, jetant l'argent ou le pain qui leur est
« apporté. De vêtements, point ou à peu près.
« La mère est drapée d'une vieille et sordide
« couverture, ne cachant pas même ses nudités.
« Une odeur, odeur fétide, capable d'asphyxier
« qui la respire, s'exhale de ce cloaque abject,
« dont la plus dégoûtante des plus misérables
« demeures de Paris n'a jamais offert le hideux
« spectacle » (1). Le tableau de l'état misérable de deux quartiers de Londres : White-Chapel et Bethnal-Green, décrits par M. Léon Fau-

(1) *National* du 7 mars 1851.

cher (2), peut être seul comparé à cet état de dégradation.

Si l'on parcourt les garnis de Paris, on rencontre des spectacles non moins poignants. C'est là que vivent, ou plutôt que végètent habituellement, entassés dans des bouges infects, ces êtres qui n'ont plus de l'homme que les attributs de l'animalité et dont l'existence est un véritable problème.

« C'est dans quelques-unes de ces maisons, quand on a le courage d'y pénétrer, qu'on se trouve tout à coup transporté au milieu de chambres obscures, dont les murs noircis sont minés par le temps. A peine l'air se renouvelle-t-il dans ces sombres réduits, où de sales carreaux laissent pénétrer quelque peu d'un jour sombre qui se glisse à travers les murs élevés d'une cour étroite, espèce de puits infect où viennent se dégorger les tuyaux de décharge des toits et des eaux ménagères, et dont les

(1) *Études sur l'Angleterre*, Paris, 1856, t. Ier, p. 25.

cuvettes, souvent encombrées d'ordures de toute espèce, et même du reflux des latrines, les versent sur les escaliers pourris des différents étages, d'où ils vont, en s'écoulant jusque dans les chambres, abreuver, en l'infectant, leur sol dépouillé de carreaux.

« Là, les habitants sont en rapport avec la demeure. La plupart s'occupent à trier pendant le jour, le produit de leurs rondes nocturnes, accroupis autour de ce sale butin ; ils entassent dans tous les coins et jusque sous leurs couchettes, des os, de vieux linges souillés de fange dont les miasmes fétides se répandent au milieu de ces hideux galetas, où souvent un espace de moins de deux mètres carrés sert d'abri à toute une famille (1). »

« Et ce qui est triste à constater, c'est l'espèce d'orgueil que ces malheureux mettent dans leur abjection ; ils semblent heureux de la vie

(1) *Compte rendu de la marche du choléra à Paris en* 1832.

qu'ils se sont faite en dehors de toutes les lois de la société ; on les mettrait dans un palais, qu'ils en feraient bientôt un repaire aussi affreux, aussi pestilentiel que celui où ils sont nés et où ils veulent mourir ; aucun raisonnement ne peut les convaincre, aucun conseil ne peut les toucher. Le temps, et de bonnes institutions pourront seuls corriger ces natures viciées dès le berceau, si on les prend surtout au bas âge, si l'on s'occupe sérieusement des enfants qui, élevés dans cette atmosphère de corruption et d'abrutissement, transmettront fatalement aux générations qui doivent les suivre, tous les germes de dépravation, de maladies et de dépérissement qu'ils ont eux-mêmes reçus des générations qui les ont précédés (1). »

Et voilà pourtant le milieu où la fécondité atteint son *maximum* de développement, en

(1) *Rapport général des travaux de la commission des logements insalubres pendant l'année* 1851. (*Annales d'hygiène publique*. Paris, 1853, tome XLIX, page 445.

vertu de la loi que nous indiquerons dans la suite de ce travail. N'est-il pas dès lors urgent d'aviser à un remède efficace ?

C'est pour avoir abandonné à l'instinct individuel, c'est-à-dire au hasard, les graves intérêts qui se rattachent au développement de la population, que les nations modernes ont été si souvent visitées par les épidémies, et ravagées par la famine qu'une seule année de disette amenait à sa suite.

Pour donner une idée de la rapidité avec laquelle se comblaient les vides après ces époques de calamités, il suffira de faire observer que les ravages de la peste de Londres de 1666 ne se remarquaient déjà plus après moins d'un quart de siècle. Il en est de même de celle qui, en 1710, désola la Prusse et enleva, d'après les calculs de Sussmilch, plus d'un tiers de la population de ce pays. Cet auteur rapporte que les mariages, pendant l'année qui suivit ce fléau, atteignirent presque le double de la

moyenne habituelle. Après la peste noire de 1348, ceux qui restaient, hommes et femmes, se mariaient en foule. Les survivantes concevaient outre mesure. Il n'y en avait pas de stériles. On ne voyait de-ci et de-là que femmes grosses. Elles enfantaient qui deux, qui trois enfants à la fois. « C'était, ajoute M. Michelet, auquel nous empruntons cette citation, comme après tout grand fléau, comme après la peste de Marseille, la terreur, une joie sauvage de vivre, une orgie d'héritiers (1). » C'est une loi qu'il est facile de vérifier après toutes les grandes mortalités, que la tendance en vertu de laquelle la population est sollicitée à recouvrer l'équilibre, lorsqu'il a été troublé par une cause quelconque.

Si une épidémie soudaine ou une guerre violente vient dépeupler rapidement une contrée, le vide qui survient ne tarde pas à être comblé par une proportion inaccoutumée de mariages

(1) *Histoire de France*, t. III, p. 350.

et de naissances; c'est à tel point, qu'on voit redevenir fécondes des unions qui n'avaient point été rompues et dont on n'attendait plus d'enfants.

C'est ce qui a fait dire que les grandes épidémies sont suivies d'une période de grande salubrité; mais il n'en est rien, et les véritables causes du phénomène sont complexes. M. Villermé les rapporte « à ce que la maladie a surtout emporté les individus malingres, d'une constitution délicate, détériorée par des souffrances, par des privations antérieures, comme on l'observe, assure-t-on, en Égypte et à Constantinople lors de la peste, et, par conséquent, à ce qu'il y a plus de place, plus d'aliments, plus de moyens d'existence pour ceux qui restent ou, selon l'expression de Malthus, à ce que l'état des classes inférieures s'est amélioré (1). »

Le même auteur cite d'abord comme exemple le ci-devant royaume des Pays-Bas (la Hollande

(1) *Des épidémies sous les rapports de l'hygiène publique, de la statistique médicale et de l'économie politique.* (Voy. *Annales d'hyg. publ. et de méd. légale*, t. IX, p. 45.)

et la Belgique réunies) où l'on a compté :

	Morts.	Mariages.	Naissances.
En 1815, année d'une grande bataille (Waterloo), de combats momentanés, mais de retour à la paix, et de la rentrée dans leurs foyers d'une foule de militaires dont beaucoup ont voulu par un prompt mariage se soustraire à un rappel............	137,599	48,854	195,360
En 1816, année d'une mauvaise récolte et de cherté de vivres........................	136,523	40,801	196,602
En 1817, année d'une véritable disette..................	152,608	33,881	177,555
Tout étant rentré dans l'ordre .... en 1818	140,416	39,218	183,706
1819	148,397	42,401	205,292
1820	145,177	43,258	194,948

Il résulte évidemment de ce tableau qu'à la forte mortalité de 1817 a succédé, en 1819, une augmentation notable dans la quantité des mariages et des naissances.

Il serait déraisonnable néanmoins de croire que c'est *directement* parce qu'il est mort beaucoup de personnes pendant une année, qu'il en naîtra un bien plus grand nombre l'année suivante. Seulement, une foule de gens en état de se marier, ou même déjà mariés et qui ne vou-

laient pas augmenter le chiffre de leurs enfants, ont hérité, et ils ne redouteront plus la charge d'une famille.

Et la preuve que cette interprétation est exacte, c'est que dans les pays marécageux, où règnent périodiquement chaque année des épidémies qui font périr surtout les jeunes enfants, c'est-à-dire des individus dont la mort rompt peu de mariages, ou change peu la position des gens mariés ou en âge de se marier, les choses ne se passent pas de la même façon, et il n'y a point de *relation marquée* entre le nombre des décès d'une année et celui des mariages et des naissances, dans les années immédiatement subséquentes. M. Villermé (1) cite à l'appui de cette assertion la statistique des naissances, des décès et des mariages dans le département marécageux de la Charente-Inférieure de 1817 à 1829 inclusivement. Ce tableau n'indique que des oscillations insignifiantes dans le nombre

(1) *Annales d'hygiène publique*, Paris, 1833, t. IX, p. 51.

des mariages et des naissances, nonobstant des variations assez considérables dans les chiffres de la mortalité.

C'est un fait bien curieux et qui sollicite toute l'attention des économistes, que la rapidité avec laquelle des générations nouvelles viennent remplir les vides que la mort sème sur ses pas. Il témoigne de la sollicitude de la nature pour la conservation des espèces et du peu de souci qu'elle prend pour la vie individuelle, dont elle abandonne le soin à l'intelligence et à l'industrie de l'homme. Il appartient donc à la science d'éloigner les fléaux qui déciment périodiquement notre espèce, en leur enlevant leur raison d'être, une augmentation trop brusque de la population.

L'opinion qui a cours dans le monde, et parmi toutes les classes de la société indistinctement, sur la sainteté et l'obligation du mariage, exerce une influence qui paralysera longtemps encore toutes les mesures préventives qu'on

pourrait préconiser. Comment, en effet, des conseils de prudence seront-ils accueillis par ces hommes qui croient payer une dette à la société en lui laissant des enfants, dussent-ils même demeurer à sa charge? Ces gens-là ne reconnaîtront jamais qu'ils commettent un acte coupable, en se mariant avant d'avoir préparé ce qui est nécessaire à l'entretien d'une famille.

Oui, certes, le Créateur a dû vouloir que la terre fût peuplée; mais il n'a pas voulu qu'elle se couvrît d'une population chétive, misérable et vicieuse. S'il a donné à l'homme le précepte *de croître et de multiplier*, c'était pour l'encourager aussi à produire, et pour maintenir en lui cette incitation au travail qui le pousse incessamment dans la voie du progrès. Cette interprétation de la parole biblique est la seule qui se concilie avec l'idée que nous devons concevoir de l'un des principaux attributs de l'Être suprême, sa bonté infinie.

Lorsqu'on consulte l'histoire et les narrations

des voyageurs, on est étonné de voir que les peuples anciens, et de nos jours beaucoup de nations sauvages, ont compris toute l'importance qu'il y avait à régler, par des institutions sévères, ce qui a trait au mariage et à la procréation. On ne peut, en vérité, se défendre d'un mouvement de surprise, lorsqu'on réfléchit au dédain de notre civilisation pour une question qui touche à des intérêts graves, et qu'on compare notre incurie à la vigilance avec laquelle les législateurs des temps les plus reculés, voire même des hordes barbares, ont réglementé les rapports des sexes, dans la vue de dominer le principe de population.

Il est bien entendu que je ne parle ici que du but; je n'ai nulle intention d'approuver les moyens mis en œuvre pour l'atteindre, attendu qu'il s'agit d'*obstacles destructifs* (1), parmi lesquels l'infanticide occupe le premier rang.

(1) Cette expression est empruntée à Malthus; elle n'a pas besoin d'explication.

C'est, en effet, l'usage de certaines peuplades d'exposer les enfants que leurs parents ne peuvent ou ne veulent entretenir, afin de prévenir un excès de population. Cette coutume existait également chez les Grecs dès leur origine. Solon la trouva établie et ne fit que la sanctionner. Les Chinois ont encore recours à cet infâme procédé pour amoindrir l'un des principaux inconvénients du mariage, et maintenir un juste rapport entre les subsistances et les consommateurs.

Les peuples guerriers de l'antiquité favorisaient ou restreignaient le développement de la population, selon les besoins du moment. L'histoire de la Grèce fournit à ce sujet de curieux exemples. Dans le système de Platon tout était prévu, jusqu'au nombre des habitations destinées aux citoyens libres. La fortune du père ne pouvait être partagée, et il devait la transmettre intégralement à un seul de ses fils.

Les autres fils étaient adoptés par des ci-

toyens dont les mariages avaient été stériles. De cette manière, le nombre des familles ne pouvait pas s'accroître. Il était interdit aux femmes de se marier avant vingt ans, et de donner des enfants à la République après quarante. L'âge fixé aux hommes pour le mariage était celui de trente ans, et il leur était permis de procréer jusqu'à cinquante-cinq. Les vieillards pouvaient se marier en toute liberté, pourvu qu'aucun enfant ne résultât de leur union. Les enfants qui naissaient en dehors des conditions légales étaient impitoyablement voués à la mort.

Aristote était encore plus despotique dans ses institutions. Pour réprimer la tendance à l'accroissement de la population, il voulait condamner au célibat la plus grande partie des femmes, et, par surcroît de précaution, régler le nombre des enfants que chaque famille pouvait entretenir. Ce nombre une fois atteint, les autres devaient périr avant d'arriver au terme

de la vie intra-utérine. Le temps pendant lequel il permettait le mariage était, pour les hommes, de trente-sept à cinquante-cinq ans, et de dix-huit à quarante pour les femmes.

L'excessive rigueur de ces lois s'explique jusqu'à un certain point, dans des États où l'égalité de fortune forme la base des constitutions politiques. Cela est si vrai, qu'à Sparte où, au contraire, les propriétés se trouvaient aux mains d'un petit nombre, on cherchait par tous les moyens possibles, à favoriser la procréation, et les pères de famille jouissaient de nombreux priviléges, qui s'étendaient, dans certaines circonstances, jusqu'à l'exemption totale des charges publiques.

Une grande facilité dans les mariages a seule pu mettre certaines nations en mesure de soutenir les hostilités auxquelles elles étaient constamment en butte. Ainsi, les Èques et les Volsques, au rapport de Tite-Live, n'ont dû qu'à ce moyen de pouvoir réparer toujours, les pertes

que leur faisaient subir les Romains. C'est là l'histoire de presque toutes les guerres d'extermination.

Cependant, ce ne sont pas les guerres, autant que la dépravation des mœurs, qui maintenaient la population dans des limites si restreintes, chez les Romains, que plusieurs empereurs, — Auguste et Trajan entre autres, — durent établir des lois qui favorisaient le mariage et les familles nombreuses : c'est surtout pour les grands que ces lois furent faites, car c'est principalement chez eux que régnaient les habitudes vicieuses, obstacles invincibles à la propagation de l'espèce.

De tout ce qui précède, il me paraît légitime de tirer cette conclusion, que l'instinct aveugle de la reproduction pouvant amener des résultats hors de proportion avec les moyens de subsistance, l'homme doit placer cet instinct, comme tous ses autres penchants naturels, sous l'empire de la raison. On a fait à cette doctrine plusieurs

objections que je ne veux pas dissimuler.

Ainsi, a-t-on dit, nul ne connaît au juste les limites des forces naturelles qui servent à la production et à la distribution des richesses. Il fut un temps où la pomme de terre, qui nourrit aujourd'hui tant d'individus, était inconnue en Europe; beaucoup de substances alimentaires nous viennent de la découverte de l'Amérique; l'agriculture s'enrichit chaque jour de procédés nouveaux qui augmentent et améliorent les produits du sol. Les chemins de fer fournissent un moyen précieux de communication, qui facilite l'échange et la répartition des denrées entre des contrées dont les rapports étaient assez bornés avant l'invention des locomotives; enfin les progrès de la législation influent notablement sur l'aisance des peuples, etc., etc. Tout cela est d'une incontestable vérité, mais n'infirme en rien la doctrine de la limitation spontanée des familles. Il ne s'agit pas, en effet, de régler invariablement la population d'un pays sur ses

ressources actuelles, mais, au contraire, de la proportionner au développement qu'acquerront ces ressources par les progrès constants de la civilisation.

Ce n'est pas être ennemi de l'humanité, assurément, que de la vouloir heureuse et prospère ; que de compatir aux misères et aux souffrances de ces êtres dégénérés, qui devraient être les rois de la création, et qui, au physique comme au moral, sont descendus au rang de la brute.

Ce n'est pas être ennemi de l'humanité non plus, que de rechercher les causes de son abâtardissement et d'en déduire le remède auquel est attaché le salut des populations.

Pour faire mieux ressortir la vérité de cette proposition, qu'on me permette de citer une comparaison qui ne manque pas de justesse, et qui, en peu de mots, met en relief le danger de la situation.

« Supposons qu'on dise à un fermier établi sur des terres de pâturage, de garnir sa terre

de bestiaux, parce que c'est le vrai moyen d'accroître ses profits : tout le monde conviendra qu'on lui donne un fort bon conseil. Mais si, pour le suivre, ce fermier augmentait le nombre de ses bêtes au point de ne pouvoir les nourrir, et qu'elles fussent en conséquence amaigries et affamées, il aurait tort sans doute et ne devrait s'en prendre qu'à lui-même. Lorsque ceux qui le dirigeaient lui parlaient de garnir ses terres de bestiaux, ils entendaient évidemment parler de bêtes saines et en bon état, et non de bêtes fort nombreuses, mais souffrantes, et qui ne trouveraient point d'acheteurs. L'expression qu'ils employaient n'indique aucun nombre absolu. Garnir une ferme de bestiaux, c'est agir selon la grandeur de la ferme et selon la richesse du sol, qui comportent chacune un certain nombre de bêtes. Le fermier doit désirer que ce nombre absolu croisse. C'est vers ce but qu'il doit diriger tous ses efforts. Mais on ne pourrait pas envisager

comme un ennemi de l'accroissement des troupeaux, celui qui ferait sentir aux fermiers que c'est une entreprise vaine et contraire à leurs intérêts, de prétendre augmenter le nombre de leurs bestiaux, avant d'avoir mis leurs terres en état de les nourrir (1). »

Les mariages précoces sont, en général, l'indice d'une certaine dégradation des mœurs publiques. Quelque paradoxale que puisse paraître, de prime abord, cette proposition, elle est déduite pourtant de la rigoureuse observation des faits. On remarque, en effet, que dans les pays où règnent, parmi les classes moyennes et inférieures de la société, des habitudes de prudence et un goût prononcé pour l'aisance et les jouissances de la vie, la population ne s'accroît pas dans les mêmes proportions que là où, avec une égale fertilité du sol et un taux aussi élevé dans le salaire du travail, les habitants éprouvent un besoin moins décidé pour

(1) Malthus, loc. cit., p. 582.

le confortable, et se contentent du strict nécessaire.

Nous allons rapporter un exemple remarquable de ce que nous venons d'avancer.

A Montreux (village de Suisse) la proportion des naissances est au nombre des habitants comme 1 est à 46,

Tandis qu'elle est :

En Russie de 1 sur 18 ou 19 ;

Dans les anciens états Vénitiens de 1 sur 22 ;

En Bohême de 1 sur 24 ;

En Prusse de 1 sur 25 ;

En Angleterre et en Suisse de 1 sur 28 ;

En France de 1 sur 32 ou 33.

Ainsi les habitants de Montreux procréent très-peu d'enfants. « C'est là, dit sir Francis d'Ivernois auquel nous empruntons cette statistique, une cause essentielle de bien-être, et l'indice d'une prudence qui devrait servir de guide à toutes les populations. Moins on a d'enfants, mieux on les élève ; car la richesse

d'une population ne consiste pas à avoir beaucoup de naissances, mais à avoir beaucoup d'*années vécues*. Cette proposition est vraie; on ne saurait en contester la justesse. Mais comment s'y prennent les habitants de Montreux? M. d'Ivernois donne deux raisons pour expliquer le petit nombre de naissances : la continence des époux, et l'habitude de ne se marier que très-tard ; puis il ajoute :

Nec omnia scire fas est.

Ce *nec omnia* a, sans doute, peu de gravité chez des hommes adonnés à des travaux rudes, qui les occupent toute l'année et dont la sensibilité n'est pas éveillée, comme chez les habitants des villes (1). »

Les plaintes de cet auteur sur *l'imprévoyance* des mariages pauvres, généralement plus productifs que les autres, sont éminemment justes,

(1) *Enquête sur les causes patentes ou occultes de la faible proportion des naissances à Montreux*, par sir Francis d'Ivernois. *Annales d'hygiène*. Paris, 1838, t. XX, p. 236.

et ce serait, dit-il, une mesure utile de ne permettre aux pauvres de se marier qu'après avoir acquis des moyens d'exister, eux et leur famille future. Mais ce moyen d'exister, il faudrait le leur rendre accessible par une meilleure organisation sociale, qui ne favorisât pas ceux qui possèdent, au détriment de ceux qui ne possèdent pas.

Montesquieu a exprimé une vérité qui s'applique à tous les temps, et qui confirme pleinement l'opinion que je viens de rapporter. Les gens qui n'ont absolument rien, dit-il, comme les mendiants, ont beaucoup d'enfants (1). Et cela se conçoit très-facilement; car la pauvreté même, qui est le grand mobile par lequel l'homme est excité au travail, la pauvreté, quand elle passe certaines bornes, cesse presque complétement d'avoir cet effet. La misère, sans perspective, abat le courage et réduit l'homme à vivre au jour le jour, sans travailler plus qu'il

(1) *Esprit des lois*, ch. XI.

ne faut pour se procurer l'étroit nécessaire. C'est l'espérance d'améliorer notre sort, c'est la crainte du besoin, bien plus que le besoin même, qui est le véritable aiguillon du travail et de l'industrie. Les efforts les plus constants et les mieux dirigés s'observent toujours dans une classe du peuple placée au-dessus de la misère (1).

C'est pour avoir pris l'effet pour la cause, qu'on a regardé la population comme une source de prospérité pour les États, qu'on a encouragé la jeunesse à contracter des alliances précoces, qu'on a exalté la fécondité dans les familles et proscrit le célibat. C'est dans la théorie inverse qu'est la vérité. D'où il résulte que c'est également dans des mesures opposées que gît l'avenir des nations.

On m'objectera peut-être la sollicitude dont le Créateur a entouré, dans tout le règne organique, la fonction qui doit assurer la reproduction

(1) Malthus, *loc. cit.*, p. 452.

des êtres, et on ne voudra pas croire qu'il ait abandonné aux caprices de la raison un acte aussi important que celui de la génération. En effet, quiconque s'est livré à l'étude de l'anatomie et de la physiologie comparées, a dû constater que, dans toute la série zoologique, la conservation de l'individu et la perpétuité de l'espèce sont soustraites à la volonté de l'animal et placées exclusivement sous la dépendance de l'instinct. Et, d'un autre côté, là où le but de la fonction eût pu être compromis par une disposition défavorable des organes, on est étonné de la multiplicité des moyens mis en œuvre par la nature pour parvenir à ses fins. Mais faut-il en conclure que la même prévoyance était nécessaire chez l'homme? Évidemment non, et il est facile de le démontrer.

L'homme est un être double, soumis à deux forces bien distinctes : la force *biotique* et la force *psychique*.

La première préside à toutes les fonctions

organiques et dirige la vie animale ; c'est d'elle qu'émanent les instincts, les appétits, les désirs dont la satisfaction est nécessaire à la conservation du corps et à la reproduction de l'espèce.

L'homme est soumis à son impulsion, quand il cède aux nécessités de l'organisme, quand il remplit les fonctions qui s'y rapportent ; et il faut qu'il lui obéisse au moins dans la mesure du besoin et selon le vœu de la nature. Dans l'animal, ce mobile *inférieur*, *grossier*, règne sans partage, parce que l'animal n'a qu'une nature. Dans l'homme, il est sans cesse combiné avec l'esprit intelligent de l'être moral, tantôt réglé, maintenu par cet esprit supérieur, tantôt se révoltant contre lui, lui déclarant la guerre et cherchant à l'entraver, à l'opprimer, à l'étouffer par la violence des instincts charnels, par l'entraînement des sens, par le tumulte des passions. La force biotique, commune à tout le règne organique, végétaux et animaux, est en un mot,

celle à laquelle l'homme obéit *en tant qu'être vivant.*

La force psychique est particulière à l'homme; c'est elle qui le constitue être *raisonnable, moral* et *libre.* Tous les instincts, même les plus impérieux, sont soumis à sa juridiction, y compris l'*instinct de la conservation.* Ainsi, il est des circonstances où le sacrifice de la vie devient un devoir et où celui qui l'accomplit passe à l'immortalité, sous le nom de *martyr* ou de *héros.* Un dévoûment de cette nature est, aux yeux de la morale, l'acte le plus sublime auquel l'homme puisse s'élever.

On ne prétendra pas assurément que l'instinct de la conservation soit moins vivace chez l'homme que chez l'animal. Or, puisqu'il est permis et même ordonné dans certains cas, à la raison humaine, de faire taire cette voix de la nature qui parle si haut, on conviendra que l'*instinct de la propagation*, qui n'est certes pas aussi despotique, et qui ne peut avoir d'objet qu'autant

que l'autre conserve son empire, ne court pas plus de risque à être contrôlé par l'intelligence.

D'ailleurs, si nous supposions pour un instant que l'acte de la reproduction dût être soumis chez l'homme, comme chez l'animal, au seul instinct, on pourrait se demander pourquoi la nature ne se serait pas mise en garde contre l'intervention du libre arbitre ? N'a-t-elle pas sagement préservé de l'influence du cerveau toutes les transformations que subit la substance alimentaire, depuis son ingestion jusqu'à son assimilation à nos organes, et, en général, tous les actes qui sont du domaine de la vie végétative ? Et pourtant elle a laissé à l'homme la plénitude de sa liberté pour le choix de ses aliments ; elle l'a laissé libre de s'empoisonner ou de se laisser mourir d'inanition. Il est vrai qu'elle s'est prémunie contre ce danger, en mettant au cœur de l'homme l'*instinct de la conservation*. Mais ne voit-on pas que, malgré toute sa puissance, ce gardien vigilant succombe par-

fois sous l'empire de la raison ? Et qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'homme est un être essentiellement libre, destiné à vivre en société dans un but de perfectibilité et de progrès, d'où résulte sa raison d'activité morale et intellectuelle.

L'animal, pour remplir sa destinée, qui est de se nourrir et de procréer, n'a d'autre guide à suivre que l'instinct dont la nature l'a doué et qui ne le trompe jamais. C'est la seule loi à laquelle il soit assujetti.

L'homme, en vertu de son organisation physique, est aiguillonné par les mêmes besoins que l'animal ; son instinct le pousse également à leur donner satisfaction ; mais en sa qualité d'être raisonnable et libre, il devient responsable de ses actes devant sa conscience, qui ne l'induirait jamais en erreur, si ses avertissements pouvaient toujours prévaloir.

Au demeurant, pourquoi les rapports sexuels sont-ils interdits dans le célibat ? Serait-ce que

l'instinct génital ne se développerait que par le mariage ? Nullement ; c'est parce que l'intérêt de la société le veut ainsi. On sait très-bien que ce n'est qu'au prix d'un sacrifice plus ou moins dur et pénible, selon les individus, que le penchant dont il s'agit ici peut être réprimé. C'est pour cela qu'on a fait de la chasteté une vertu des plus méritoires.

Malheureusement, il serait à désirer qu'elle fût plus généralement pratiquée et surtout plus en honneur qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous verrons plus loin jusqu'à quel point le sort de l'espèce humaine est engagé dans cette question.

Or, si les rapports sexuels sont proscrits dans le célibat, pourquoi ne seraient-ils pas au moins réglés dans l'état conjugal, si, comme je crois l'avoir suffisamment démontré, les mêmes intérêts sont en cause de part et d'autre ?

CHAPITRE II.

DES OBSTACLES A L'EXTENSION EXCESSIVE DE LA POPULATION.

Étant admis ce principe, que les lois qui président à la propagation de l'espèce humaine doivent être dominées, et qu'il appartient à l'homme d'appliquer ses facultés intellectuelles à la direction de ces lois, voyons par quels moyens nous pourrons nous opposer à ce que la population, par son exubérance, dépasse les limites compatibles avec notre bonheur terrestre.

Ces moyens sont de deux sortes. Les uns *préventifs*, les autres *destructifs*.

Les premiers peuvent encore se subdiviser en trois catégories bien distinctes, selon qu'il y a *abstention de rapprochements sexuels*, *modifications des conditions organiques de la femme*, ou *emploi*, *dans l'acte de la génération*, *d'artifices*

susceptibles d'en empêcher les conséquences naturelles (onanisme conjugal, etc.).

Nous allons examiner ces questions, sous le triple point de vue que nous avons indiqué en tête de ce livre.

§ 1. — Moyens préventifs.

Et d'abord, occupons-nous de ces obstacles par abstention, que Malthus a désignés sous le nom de *contrainte morale*, lorsque l'homme se les impose librement, volontairement, dans un but moral ou religieux.

A. De la contrainte morale.

Un premier point se présente ici à notre discussion. La continence absolue, à un âge où les organes sexuels ont accompli leur entière évolution, et où l'homme est apte à se reproduire, ne constitue-t-elle pas une cause de maladies ? Nous savons que cette opinion est accréditée chez les gens du monde, et que beaucoup de méde-

cins la partagent encore. Cette croyance nous paraît cependant erronée, sans fondement et facile à réfuter. C'est d'ailleurs là la pierre angulaire de l'édifice que nous avons pris à tâche de renverser, car c'est au nom de la nature et de ses droits imprescriptibles, au nom de la morale et des intérêts sacrés qu'elle a mission de protéger, qu'on fulminera peut-être contre la doctrine que nous préconisons, et qu'on nous accusera de tyrannie et d'irréligion, à moins qu'on ne nous qualifie d'utopiste, pour se dispenser d'entrer en lice avec nous.

Peu importe, d'ailleurs. Nous avons la conscience de faire œuvre pie, et nous nous risquons, advienne que pourra. Si c'est la première fois, — à notre connaissance du moins, — qu'un médecin aborde ce sujet au point de vue où nous l'avons pris, cela ne prouve pas que les questions qu'il soulève ne soient du domaine de notre science, et qu'après nous, d'autres de nos confrères ne viendront pas apporter

au débat les lumières qui nous font défaut. C'est là notre vœu, puisse-t-il être entendu !

Pour soutenir que la contrainte morale est une cause de perturbation dans la santé, il faudrait admettre que les rapprochements sexuels fussent de rigueur dès l'époque de la puberté, et que les besoins vénériens dussent être satisfaits dès l'instant où ils se révèlent. Il faudrait par conséquent condamner nos lois civiles qui ne permettent le mariage qu'à dix-huit ans pour l'homme et à quinze ans pour la femme. A plus forte raison, faudrait-il protester au nom de la science contre le célibat religieux, qui s'étend à toute la durée de la vie.

C'est là, en effet, l'opinion d'un grand nombrede physiologistes, qui, s'appuyant, d'une part, sur ce qu'il y a d'irrésistible dans l'instinct générateur, et, de l'autre, sur la nécessité physiologique de la satisfaction du besoin par lequel il s'exprime, ont été conduits à condamner le célibat d'une manière absolue. « Mais quand

« on a pesé les arguments par lesquels ils cher-
« chent à combattre une vocation qui rehausse
« tant l'humanité aux yeux de l'homme non
« prévenu, on voit qu'ils se réduisent à une sorte
« d'induction personnelle, à une analogie dont
« des habitudes morales moins relâchées et une
« logique plus sévère restreindraient singulière-
« ment la portée (1). »

Si nous interrogeons l'expérience cependant, voyons-nous quelque maladie particulière et qu'il soit permis de rapporter à la continence, sévir de prédilection sur cet âge où la vivacité des passions doit être comprimée ; ou bien la moyenne de la vie serait-elle moindre chez les hommes qui ont fait vœu de chasteté que pour les autres classes de la société ? Évidemment non, car c'est tout le contraire qu'on observe.

Nous nous sommes livré à de longues recherches statistiques, dans le but d'appuyer nos assertions sur des chiffres. Mais nous avons

(1) Max Simon, *Déontologie médicale*, p. 453.

bientôt reconnu l'inanité, dans le cas actuel, de ces preuves prétendues mathématiques, et nous avons dû renoncer à les faire valoir.

Nous avions pensé qu'en établissant la moyenne de la mortalité à l'âge compris entre seize et vingt-cinq ans inclusivement, — soit d'une période de dix ans, embrassant cette époque de la vie où les passions sexuelles se développent, et atteignent leur *summum* d'intensité sans trouver satisfaction, dans l'ordre habituel des choses, — et que, comparant notre résultat avec la moyenne de la mortalité d'une autre période de dix ans, comprise entre trente et un et quarante ans inclusivement, époque où communément l'instinct génésiaque trouve sa satisfaction dans le mariage ; nous avions pensé, disons-nous, qu'à l'aide de ces moyennes nous arriverions à pouvoir apprécier l'influence de la continence forcée sur la durée de la vie.

D'un autre côté, nous avions comparé le chiffre de la mortalité aux deux époques de

la vie indiquées plus haut, chez les religieux de différents ordres qui font vœu de chasteté et chez les laïques exerçant les diverses professions de la société.

Voici les résultats auxquels nous étions arrivé :

1° Pendant la période de dix ans, comprise entre seize et vingt-cinq ans inclusivement, la mortalité est de 2,68 pour 100 chez les religieux de différents ordres et des deux sexes ; tandis qu'elle n'est que de 1,48 pour 100 chez les laïques des deux sexes, adonnés à différentes professions.

2° Pendant la période de dix ans comprise entre trente et un et quarante ans inclusivement, la mortalité est de 4,40 pour 100 chez les religieux, et de 2,74 pour 100 chez les laïques.

Ces données sont en parfaite concordance avec les résultats obtenus par Deparcieux, qui, comme on le sait, a publié ses tables en 1746.

Nous allons dire maintenant quels sont les

motifs pour lesquels cette statistique doit être récusée.

D'abord, il faudrait pour pouvoir supputer avec certitude l'action de la continence sur la santé de l'homme, que cette cause pût être isolée de toutes celles qui font varier les chances de longévité à deux époques données de la vie. Ainsi, il ne serait pas rigoureusement exact de raisonner sur les chiffres que nous venons de citer et de dire : La continence, loin d'être nuisible à la santé, lui est au contraire favorable, puisqu'il meurt moins d'individus à l'âge où les rapports sexuels n'existent pas en général, bien que le sens génital soit développé déjà, qu'à l'époque où au contraire les rapprochements sexuels ont lieu sans entraves.

Ce raisonnement serait vicieux, parce qu'il ne tiendrait pas compte des prédispositions morbides particulières à chaque âge. On se tromperait de même, si l'on croyait trouver un *criterium* pour la solution du problème en ques-

tion, en mettant en regard, comme nous l'avons fait, la moyenne de la mortalité chez les religieux d'une part, et chez les laïques de l'autre, à deux époques déterminées de la vie. En effet, il faudrait regarder comme certain que les règles de la chasteté ne sont jamais enfreintes dans les couvents ; ce que nous n'oserions garantir, surtout pour le temps où ont été faites les tables qui nous ont servi, c'est-à-dire le milieu du dix-huitième siècle.

En outre, il ne faudrait nullement se préoccuper de l'influence de la discipline et des habitudes claustrales sur la durée de la vie, ce qui suffirait seul à infirmer le résultat obtenu.

On voit donc bien que les termes de comparaison manquant d'identité, on ne peut aboutir qu'à des conséquences fictives. C'est pourquoi nous en appelons à l'expérience générale du soin de corroborer la nôtre propre, et de vérifier ce que nous avons dit touchant l'innocuité de la continence à quelque phase que ce soit de la vie.

Il est constant, selon nous, que le commerce des sexes ne constitue pas un besoin qui ne puisse être réprimé sans danger, et que les sollicitations si vives qui partent du sens génital, n'ont pour but que d'assurer la perpétuité de l'espèce par l'attrait du plaisir.

On a fait jouer un rôle à la *pléthore spermatique*, dans l'étiologie de différentes affections mentales ; on lui a attribué entre autres le priapisme. Pour nous aussi, cette maladie a son point de départ dans une perturbation de l'innervation cérébrale; mais elle est due bien moins à la rétention du sperme qu'à sa déperdition exagérée ; bien moins à l'abstention vertueuse qu'à la dépravation morale.

Il a paru dans ces derniers temps sur le sujet qui nous occupe en ce moment, un travail dont le résumé trouve ici sa place naturelle (1), l'au-

(1) *Examen de l'ouvrage publié par M. le docteur Duffieux, sous ce titre* : NATURE ET VIRGINITÉ; *considérations physiologiques sur le célibat religieux*, par M. le docteur Diday. (Voy. *Gaz. méd. de Paris*, 1854.)

teur se pose cette question : Dieu a fait de l'accomplissement régulier des fonctions organiques la condition de la vie et de la santé. A-t-il voulu que la maladie ou la mort fussent la punition de celui qui enfreint ce précepte, en gardant la continence absolue?

Non, dit M. Duffieux ; et il appuie sa réponse sur deux considérations distinctes : l'une rationnelle, l'autre expérimentale. Il établit d'abord que l'accumulation dans l'organisme des matériaux de la génération, ne constitue jamais un danger, parce que la nature sait s'en débarrasser à propos. Il avance en second lieu, que les maladies attribuées par quelques auteurs à la continence, reconnaissent, en réalité, de tout autres causes.

Ce sont là aussi nos doctrines, comme on a pu le voir par ce qui précède ; mais nous commençons à n'être plus de l'avis de M. Duffieux, dès qu'il s'agit de l'interprétation, pour laquelle nous nous rallions, au contraire, à l'opinion

du savant syphiliographe de Lyon, M. Diday. En effet, sur le premier point, l'auteur débute par un argument extrêmement spécieux et qui réclame toute notre attention.

« La menstruation, dit-il, est un moyen institué par la Providence, pour maintenir l'équilibre de l'économie, en éliminant les matériaux de la génération, lorsqu'ils ne sont point employés par la nature, et prévenir ainsi les maladies qui pourraient naître, soit de l'afflux du sang vers les parties génitales de la femme, soit de sa surabondance dans l'organisme tout entier. La virginité peut donc invoquer ce phénomène en sa faveur, et il peut être considéré comme une autorisation du célibat, donnée par la nature elle-même; car il témoigne que la virginité ne peut pas nuire à la santé, par cette raison toute simple que la menstruation débarrasse l'économie des matériaux de la génération et prévient les accidents pléthoriques dont la continence pourrait être la cause. »

Si l'on éprouve quelque embarras en face de cette proposition, c'est parce qu'elle exprime un fait très-exact, dont l'explication seule est erronée. Il est positif qu'à chaque époque cataméniale, des ovules mûrs sont évacués spontanément ; mais la nature en les expulsant ainsi, a-t-elle voulu les mettre dans des conditions favorables à la fécondation ? ou a-t-elle simplement, comme le suppose l'auteur, voulu s'en débarrasser ? La vérité est ici d'autant plus difficile à pénétrer, que des accidents pléthoriques naissent très-réellement, en effet, de la suppression, du retard ou de l'insuffisance des règles.

Mais sous ce nom vague de *pléthore*, l'auteur, on le voit aisément, a confondu la surabondance des éléments générateurs fournis par la femme, — des ovules, — avec la congestion résultant de la rétention du sang, qui sort à chaque ponte spontanée. Otez à sa thèse l'appui de cette équivoque, elle va crouler à l'instant. Car si la menstruation manquant, il s'amasse dans l'éco-

nomie un excès de matériaux génésiques, diverses conséquences devraient s'ensuivre, dont, malheureusement pour la thèse de M. Duffieux, l'observation nous offre justement tous les jours l'exact contre-pied. Ainsi :

Une femme défectueusement réglée devrait être fécondée plus facilement, puisqu'elle garde pour ainsi dire des ovules en réserve. Or, le contraire est une des vérités banales de la médecine pratique. Deux jeunes filles sont menstruées à 14 ou 15 ans, mais l'une continue à l'être ensuite régulièrement; l'autre, après quelques retours normaux, voit ce flux supprimé jusqu'à l'âge de 18 ans. De quelle flamme ne va pas s'allumer, chez la dernière, l'instinct génital, attisé par la rétention, quatre années durant, de ces éléments, d'après M. Duffieux, si menaçants pour la continence ! Eh bien ! l'observation montre que si elle est en effet sujette à des congestions diverses, *fatiguée par le sang*, la passion, le plus souvent, sommeille tout aussi paisiblement chez

elle, que chez sa compagne euménorrhéique.

Il y a plus (et nous rentrons à présent dans l'étude de l'état normal), si l'évacuation menstruelle a été instituée pour faciliter la continence, nécessairement après chaque époque les feux du désir seront amortis, tomberont à leur *minimum*. Or, c'est tout juste le contraire qui se remarque. Et si M. Duffieux, préoccupé d'idées d'un autre ordre, s'est trouvé mal placé pour constater le fait, je puis lui affirmer avec tous ceux qui ont voulu ou voudront diriger leur attention sur ce point, que l'appétence génitale a son paroxysme à cette époque ; que telle femme, habituellement étrangère à ces impressions, ne sent jamais, qu'immédiatement après le tribut mensuel, poindre en elle des sensations qui l'étonnent.

En faut-il davantage pour montrer l'inanité de cette hypothèse? Eh quoi! la nature, dans le retour si régulier du phénomène, n'aurait eu pour but, Pénélope nouvelle, que de détruire en trois jours ce qu'elle a mis un mois à accom-

plir ! Appelez donc alors du nom d'excrément ce pollen flottant dans les airs, lettre chargée que la nature saura bien faire parvenir à son adresse ! Taxez de vile décharge cette multitude d'œufs que la femelle des poissons étanche annuellement sur le sable ! Libre à vous de n'y voir qu'une précaution providentiellement ordonnée pour lui faciliter la continence. Moi qui remarque que le mâle ne tarde guère à passer après elle, je soupçonne que ce pourrait bien être dans un autre but que de vous fournir un argument.

Pour ce qui est du sexe masculin, la question n'est point douteuse. « Mais je l'avoue, — dit M. Diday, — c'est avec une sorte de peine qu'on voit élever, par l'auteur, au rang de fonction naturelle, ces pertes séminales dont tout homme a honte et dégoût, qu'on se reproche presque, quoique involontaires, qui laissent toujours après elles un profond et durable sentiment de tristesse. Comparez cet état moral à la joie pure,

à l'*orgueil* instinctif qui suit, malgré la douce mélancolie des premiers instants, la libre et pleine possession de l'objet aimé, et dites si, après comme avant, la nature ne nous a pas désigné assez clairement ce qui lui plaît et ce qui la violente. »

Vous l'avez exprimé vous-même, M. Diday, et avec une poésie qui n'appartient qu'à vous. Ce qui fait surtout la délectation de l'acte génital consommé normalement, c'est l'*orgueil de la libre et pleine possession de l'objet aimé*. Ce qui fait la tristesse et la honte de la pollution nocturne, c'est le réveil, c'est la déception. Assurément le cœur n'est pas satisfait de voir s'évanouir le songe plein de charme qui, tout à l'heure, le tenait haletant sous son empire ; mais l'organisme n'en est pas moins exonéré d'une cause puissante de stimulation, et le calme renaît là où naguère grondait l'orage, et l'ordre est rétabli. Que le vœu de la nature soit satisfait, et que cette excrétion matérielle et immonde

doive tenir lieu, comme règle ordinaire, des pures jouissances de l'amour, dont la fin légitime est la procréation, nul n'oserait le prétendre. A coup sûr ce n'est pas nous qui soutiendrons jamais cette thèse sacrilége.

Mais poursuivons : car quelque longue que soit cette controverse, le sujet en litige vaut bien la peine qu'on s'y arrête sérieusement :

« Quant aux maladies attribuées à l'abstinence charnelle, poursuit M. Diday, l'auteur est tout à fait dans le vrai, en réduisant à ses justes dimensions le cadre un peu trop large qu'on leur avait taillé. Je ne lui ferai à cet égard qu'un seul reproche : c'est d'avoir, à plaisir, grossi l'objection, peut-être afin de s'autoriser, en en montrant l'exagération, à la présenter comme entièrement imaginaire. Aussi remporte-t-il une facile victoire, en faisant voir dans autant de chapitres, que la privation des jouissances conjugales n'entraîne ni l'impuissance, ni l'hystérie, ni la folie, ni une mort prématurée. Mais

le luxe même, en fait de preuves, n'est souvent là que pour voiler l'indigence, et il a été plus aisé à l'apôtre du célibat de le disculper de ces griefs chimériques, que d'étouffer les justes plaintes des médecins qui ont tant d'occasions de constater, sur ses victimes mêmes, l'effet de ce régime forcé.

« Veux-je dire par là que la continence me nace la santé d'une atteinte directe? Non ! Si le campagnard, si le prisonnier peuvent vivre sans presque employer l'appareil de l'intellect ou de la locomotion ; si même il est vrai de dire que l'inaction des organes anéantit peu à peu dans ces cas le désir instinctif d'exercer la fonction, il en est de même de la reproduction. Le résultat n'important en rien à la conservation de l'individu, le Créateur n'avait point à nous avertir, par une sensation aussi impérieuse que la faim et la soif; à nous punir par une souffrance immédiate, d'y avoir résisté. C'eût été (qu'on nous permette à notre tour d'interpréter

ses vues) une contradiction flagrante à son plan primordial. Pour un acte qui engage deux individus et leur impose de sérieux devoirs, il ne devait armer aucun d'eux d'une impulsion qui pût l'obliger à faire parfois violence à l'autre. Le lien des familles et des sociétés se serait trop vite relâché, s'il eût été noué par la contrainte. Toutefois, en supprimant la perturbation morbide, qui partout ailleurs est la sanction de ses lois méconnues, Dieu nous a invités ici, par un charme si particulièrement attractif, si supérieur à tout autre plaisir, si intimement lié aux plus hautes jouissances morales, qu'il a dû croire sa volonté expresse suffisamment notifiée. Mais, encore une fois, l'homme devait rester maître de lui-même, dans des relations qui ne l'intéressent point seul. »

Partant du principe erroné que nous venons de combattre, bien des praticiens prescrivent le coït comme méthode de traitement. A nos yeux, il y a là un danger. Sans doute,

l'homme de l'art ne doit se préoccuper que de la guérison du malade qui se confie à ses soins. Il n'a point à sacrifier aux préjugés que pourraient froisser les indications de la science. Mais nous nions d'une manière absolue qu'il soit jamais permis d'attenter aux lois de la morale générale sur lesquelles sont fondées les sociétés, fût-ce même, ce qui n'a pas lieu dans le cas particulier, pour arracher un malade à la mort.

Heureusement, cet antagonisme entre les lois de la nature et celles de la morale n'est qu'imaginaire, et le médecin est rarement condamné à la dure alternative de faire violence à son cœur ou de faillir à son devoir. Nous le disons hardiment, partout où ce conflit semble se rencontrer, il y a des recherches à faire, parce que là la science est en défaut, soit par suite d'une mauvaise observation des faits ou de leur interprétation vicieuse. Ne nous hâtons donc pas d'user de notre indépendance absolue dans le choix des moyens curatifs, pour couvrir de notre

autorité et de notre conseil des pratiques contraires aux mœurs.

« Quelque prix que l'homme attache à un bien aussi précieux que la santé, il n'est pas permis au médecin, pour lui en assurer la jouissance, de recourir à des moyens que la morale réprouve. Le principe qui commande à l'homme de renoncer à la vie plutôt que de violer la loi du devoir, commande bien plus impérativement encore au médecin de ne point mettre sa science au service des mauvaises passions qui pourraient porter le premier à éluder cette loi. En manquant au devoir qu'une morale rigoureuse lui impose en semblable circonstance, il se rend doublement coupable. Son conseil immoral, quel qu'en soit d'ailleurs le résultat, est d'abord une faute grave, et ensuite, outre les conséquences diverses et éloignées qu'il peut entraîner, il en a une immédiate et presque inévitable, c'est de corrompre, et, en la cor-

rompant, d'aveugler la conscience à laquelle il s'adresse. L'homme que la passion égare et conduit à des actes réprouvés, a dans sa conscience un témoin qui lui reproche sa faute et le force à rougir ; cette honte est le symptôme d'une réaction généreuse qui pourra le ramener dans la ligne du devoir. Celui, au contraire, qu'un médecin oublieux de sa propre dignité aura poussé dans la même voie, y marchera avec une sorte de sécurité qui trahira l'atteinte profonde portée à sa constitution morale. Obéissant à la seule impulsion de ses propres instincts, peut-être se fût-il arrêté sur la pente de l'abîme ; fort du conseil de l'homme qui le guide dans cette fatale direction, il ira jusqu'au bout. La passion ne cherche que des prétextes pour se soustraire aux reproches amers de la conscience. Où pourrait-elle en trouver de plus précieux que dans les conseils du médecin qui fait des séductions du plaisir un moyen de la thérapeutique? Il est pour

l'homme quelque chose pire que le vice, c'est cet état d'anesthésie morale qui l'empêche de sentir l'aiguillon du remords (1). »

Chez la femme, on a rapporté à la continence forcée la nymphomanie, l'hystérie, certaines formes de chloroses, etc.

Selon Burdach (2), l'abstinence complète des plaisirs vénériens nuit plus à l'organisme entier chez la femme que chez l'homme, et les femmes non mariées sont fréquemment atteintes de désordres des règles, de chlorose et d'écoulements muqueux ; elles ont une grande propension à la mélancolie et sont sujettes à succomber sous les atteintes de quelques maladies graves ; mais, ajoute aussitôt ce célèbre physiologiste, leur santé se maintient lorsqu'elles s'occupent l'esprit et qu'elles trouvent à se satisfaire dans une sphère d'action en harmonie

(1) *Déontologie médicale*, par M. Max. Simon, p. 288.
(2) *Traité de physiologie*, trad. de Jourdan, t. V, p. 120.

avec leurs facultés. Or, nous n'avons pas dit autre chose.

Dans ces circonstances, beaucoup de médecins ordonnent le mariage, comme ils ordonneraient un remède des plus simples. Nous ne prétendons pas incriminer l'intention ; elle est bonne assurément, et elle découle d'ailleurs des idées qui ont cours dans la science depuis des siècles, sans qu'on ait osé les soumettre à une révision quelconque. Du moins, ici, les bonnes mœurs sont sauves, et bien peu de nos confrères sentent la responsabilité qu'ils assument en provoquant de ces unions *secundùm artem*. Il ne faudrait pourtant, pour leur inspirer une plus grande réserve, que leur inculquer cette double conviction :

1° Qu'un mariage inopportun ou prématuré au point de vue de l'économie sociale est une cause de désordre, de misère et de désespoir, qui va s'aggravant sans cesse, et se multipliant à mesure que s'accroît la famille nouvelle ;

2° Que dans l'immense majorité des cas, ou le mariage ne remplit pas l'indication qu'on se propose, ou il n'est pas le seul moyen curatif auquel on eût pu recourir.

La première de ces deux propositions nous paraît suffisamment démontrée par ce que nous avons dit déjà. Quant à la seconde, il nous reste à la justifier, et c'est à quoi nous allons nous appliquer.

C'est une question importante et qui a été déjà souvent agitée, que celle de savoir si, dans certaines circonstances le mariage peut être conseillé aux femmes comme moyen curatif.

Un médecin de Berlin, le docteur Casper, nous fournit à cet égard une manière de voir qui peut utilement servir de guide aux hommes de l'art (1).

Combien de fois, s'écrie-t-il, n'entendons-nous pas dire par des médecins ou par des per-

(1) *De l'influence du mariage sur la durée de la vie humaine*, par le docteur Casper. (Voy. *Annales d'hygiène publ. et de méd. légale*, t. XIV, p. 237.)

sonnes étrangères à l'art de guérir, qu'une jeune femme ou une jeune veuve, en proie à une maladie nerveuse, n'a de guérison à attendre que du mariage, c'est-à-dire de la satisfaction constante et réglée de l'instinct de la génération, et combien de fois aussi n'avons-nous pas perdu notre sérieux en entendant répéter ce mot connu de Méphistophélès : *Ce n'est que par un point qu'on peut guérir leurs éternels soupirs !*

Mais cette opinion est-elle fondée sur l'expérience ? A la vérité chaque médecin peut avoir vu dans quelques cas, des spasmes hystériques disparaître chez les femmes par l'effet du mariage ; mais il n'en est peut-être pas non plus un seul qui ne convienne d'avoir vu quelquefois ce moyen être non-seulement inutile, mais encore nuisible, comme nous pourrions en trouver des preuves convaincantes dans un grand nombre de faits bien observés. Je suis loin cependant de prétendre que ces faits puissent suffire

pour résoudre complétement la question, que nous envisageons ici pour la première fois, sous ce point de vue. Il m'est impossible seulement de ne pas admettre, ainsi que tout l'indique, que le mariage, amenant la satisfaction des désirs vénériens, exerce une influence favorable sur la santé de la femme et contribue à prolonger sa vie. Comment expliquer autrement la différence notable de mortalité qui existe entre les filles et les femmes mariées, pendant tout le temps où celles-ci deviennent ordinairement mères, c'est-à-dire de 20 à 45 ans, différence qui, d'après des statistiques récentes, s'élève à plus de 29 pour 100 en faveur du mariage? Toutefois cette différence de mortalité me semble si considérable, que la raison toute physiologique que nous venons d'indiquer ne peut suffire pour l'expliquer. Il est préférable de tenir compte en même temps de la position qu'occupent les femmes mariées, qui trouvent dans la société une condition plus assurée, de douces satisfac-

tions intérieures, et sont forcées de déployer une activité qui devient favorable à leur santé, tandis que les femmes qui restent dans le célibat, vivent en général, dans une moins grande aisance, surtout aujourd'hui que l'intérêt est le principe dominant, et que le défaut de dot empêche tant de femmes de trouver un mari. Tourmentées d'ailleurs par la conscience qu'elles ont d'être retenues dans une position inférieure, et de mener une vie sans but, les filles se consument dans le chagrin, ou bien, dans les classes inférieures, elles s'abandonnent volontiers au libertinage, et s'exposent à tout ce qui peut en résulter de fâcheux pour leur honneur et pour leur santé.

Quant à l'homme, dans l'état ordinaire, et lorsqu'il est arrivé à l'âge de la puberté, la sécrétion du sperme a lieu plus ou moins abondante, selon le tempérament d'abord, et ensuite en raison des préoccupations de l'individu. Le cerveau possède, en effet, une influence des plus puissantes

sur l'activité fonctionnelle des testicules. La salacité tient souvent plus au vide de la tête qu'à la plénitude des bourses. En conséquence, celui qui caresse des idées lubriques ou qui se plaît à la contemplation d'images capables de surexciter le sens génital, celui-là sécrétera de la liqueur séminale en grande quantité.

Au contraire, celui dont l'esprit sera tendu vers des objets sérieux; qui concentrera, par exemple, ses facultés intellectuelles sur des études abstraites, celui-là fournira, dans un temps donné, une quantité de sperme bien moins considérable que le premier. Celui-ci sera libre de toutes suggestions de la part des organes génitaux, celui-là en sera obsédé, tyrannisé.

Dans le premier cas, la nature suscitera des pollutions nocturnes et peut-être même diurnes, source d'un dépérissement rapide.

Dans le second cas, des pollutions nocturnes rares, et amenées seulement par le trop plein des vésicules séminales, seront suivies d'un

état de bien-être et d'une lucidité d'esprit très-remarquable.

Les pollutions nocturnes sont, comme on le sait, un moyen par lequel l'organisme se débarrasse du superflu de la matière et se maintient en liberté. Elles ne revêtent les proportions d'une maladie que lorsqu'elles sont immodérées. Chez les femmes la menstruation vise au même résultat ; il est rare qu'en pareil cas, on observe chez elles une déperdition de mucus ; cependant, Serrurier (1) cite le fait d'une jeune fille pléthorique, qui n'avait point contracté le vice de l'onanisme, mais qui était sujette à des spasmes cataleptiques, chez laquelle l'approche des règles s'annonçait par un état de turgescence et un sentiment de tension dans les parties génitales ; et leur cessation suivait de près l'écoulement d'un liquide muqueux.

Les besoins sexuels ne sont donc pas aussi incoërcibles qu'on le suppose généralement, et

(1) *Dict. des sciences méd.*, t. XLIV, p. 105.

peuvent être domptés par l'intervention d'une volonté quelque peu énergique. Il y a par conséquent, selon nous, autant d'injustice à accuser la nature des désordres qui sont sous la dépendance du sens génital mal dirigé, qu'il y en aurait à lui attribuer une entorse ou une fracture par suite d'un coup ou d'une chute.

Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on rencontre dans l'espèce humaine des individus chez lesquels *un état morbide* a tellement exalté l'instinct sexuel, que la continence produit chez l'homme, la rougeur, la tuméfaction et l'endolorissement du scrotum, des érections continuelles et une tension douloureuse dans le cordon spermatique et les vésicules séminales, sans compter, surtout chez les sujets à imagination vive, les phénomènes moraux les plus extraordinaires, et enfin la rage du satyriasis. Ainsi, au rapport de Burdach, un jeune ecclésiastique, rigide observateur de ses vœux et dont les lectures ascétiques avaient achevé de

troubler l'intelligence, tomba dans la mélancolie, prit en horreur les hommes et lui-même et entra plus d'une fois dans des accès de fureur ; après avoir suspendu l'effet d'une pollution nocturne, il eut des visions de femmes entourées d'une auréole électrique ; bientôt il se crut possédé du diable, s'imagina être Achille, Alexandre, Henri IV, et ne recouvra la santé qu'après l'accomplissement de l'acte vénérien.

Nous avons tenu à consigner ce fait, pour montrer que dans certains cas excessivement rares, il faut savoir faire violence au précepte que nous avons formulé; mais nous ne saurions assez insister sur cette circonstance, que les aberrations du genre de celles que nous venons de raconter, sont habituellement sous la dépendance d'un véritable état morbide, qu'il importe de combattre par tous les moyens possibles avant de prescrire le coït.

Nous répéterons pour la femme ce que nous avons déjà dit pour l'homme. Chez elle, point

de sécrétion particulière dont la rétention puisse devenir une cause de maladie, mais un orgasme vital qui, à l'époque de la puberté, lui révèle un sens nouveau. Si alors elle s'abandonne à des rêveries voluptueuses et repaît son imagination de lectures en harmonie avec la direction de ses idées, si surtout des habitudes vicieuses viennent ajouter directement l'éréthisme de l'appareil génital, aux sollicitations que le cerveau lui envoie déjà, il est bien à craindre que le rapprochement sexuel ne devienne d'une impérieuse nécessité ; et on risquerait fort, en cherchant à comprimer ce besoin dans de telles circonstances, de voir survenir les affections dont nous avons parlé précédemment. Car il est plus commun encore, chez la femme que chez l'homme, de voir naître la mélancolie et la fureur, sous l'influence de désirs violents, non satisfaits. Esquirol rapporte entre autres (1) l'histoire d'une fille de dix-neuf ans, atteinte de spasmes hystériques, qui

(1) *Des maladies mentales.* Paris, 1838.

s'enfuit un jour de la maison paternelle, exerça pendant dix mois le métier de fille publique, eut deux fausses couches pendant ce laps de temps et rentra ensuite chez ses parents. S'étant mariée, depuis, elle devint parfaitement rangée. Mais encore une fois, peut-on sérieusement rendre la nature responsable de maux qu'il serait possible de prévenir, par des habitudes régulières et conformes aux enseignements de la morale ; de cette morale qui n'est point une science, mais dont les préceptes se trouvent écrits au fond de toutes les consciences, et dont la sanction est le remords qui s'attache aux actions mauvaises. Non, on ne saurait imputer à la nature les résultats fâcheux de la continence, pas plus que l'indigestion que se donne un glouton, en surchargeant son estomac au delà de toutes les limites.

Les moyens par lesquels l'homme, considéré dans l'un et l'autre sexe, peut atténuer les besoins vénériens, consistent dans la diversion

qu'il imprime à ses penchants, en s'adonnant à des travaux manuels ou à la culture des sciences, et dans la privation qu'il s'impose, alors que les exigences sensuelles deviennent particulièrement pressantes, de tout ce qui tendrait à augmenter le ton des organes, ou l'excitabilité du système nerveux, comme le régime animal, les condiments, les boissons alcooliques, le café, etc... On évite le décubitus dorsal, le long séjour au lit, et surtout un coucher trop moelleux. Enfin l'usage des bains tièdes et les rafraîchissants de toutes sortes, rendront, comme adjuvants, des services incontestables.

Un médecin casuiste, connu dans la science par des travaux estimables, M. Debreyne (1) propose les moyens suivants, à opposer aux pensées *déshonnêtes*.

« Si ces sortes de pensées, devenues très-importunes, sont le produit d'une imagination légère

(1) *Mœchialogie. Traité des péchés contre les sixième et neuvième commandements du Décalogue*, p. 160.

et mobile, ou de certains souvenirs qui se retracent vivement dans la mémoire, on s'appliquera à y faire diversion, en forçant l'esprit par quelque travail intellectuel, sérieux, appliquant, ou un calcul difficile et compliqué qui absorbe toute l'attention (1), etc.... Si les mauvaises pensées proviennent d'un tempérament érotique ou d'une pléthore spermatique, les meilleurs moyens seront ceux tirés de l'hygiène physique et morale; la pratique de la tempérance, d'une exacte sobriété, le travail manuel, l'exercice corporel, une occupation matérielle ou mécanique incessante, la fatigue, quelquefois même la chasse, qui, dans certains cas, a produit les meilleurs et les plus étonnants effets. Diane, comme on sait, est l'ennemie née et naturelle de Vénus. Un exercice violent étouffe les sentiments érotiques, en faisant naître des sensations plus impérieuses encore, comme une faim excessive, avec une

(1) Il ne faut user de ce moyen qu'avec circonspection, car on voit souvent les trop fortes contentions d'esprit amener des pollutions.

propension irrésistible au repos physique. »

Nous aurions à nous demander maintenant si la chasteté, cette vertu tant préconisée dans le célibat, conserve son caractère et ses droits à l'admiration dans le mariage, où elle reçoit le nom de *contrainte morale ;* et ce qu'il faut penser de l'opinion si répandue qui, dans ce cas, la condamne comme une faute au point de vue religieux.

Nous ne nous livrerons à aucune discussion à ce sujet, parce que nous n'avons pas qualité pour cela. Mais nous déclarons nous être éclairé sur ce point, auprès des ministres de différents cultes, dont la réponse unanime se résume en ceci : Que la morale, qui est de toutes les religions, veut que l'homme ne mette au monde que des êtres qui *peuvent* être heureux.

Il est un autre ordre d'obstacles à la propagation abusive de la population, qui résulterait de la sage intervention de la loi, et qui rentre naturellement dans la catégorie des moyens pré-

ventifs auxquels est consacré ce paragraphe ; je les appellerai *obstacles légaux*.

B. Des obstacles légaux.

La société ne doit pas être constituée en vue des besoins physiques seulement ; car l'homme est tout à la fois un corps, une intelligence et une âme. Il faut qu'elle maintienne et sauvegarde les conditions de la vie, aussi également que possible entre tous ses membres. En effet, ce que veulent les hommes et ce qu'ils ont le droit de vouloir, c'est *vivre*.

Vivre par eux-mêmes et vivre dans leurs enfants ; une organisation bien entendue, basée sur les données les plus simples de la science de la vie est conséquemment urgente.

Je pourrais à ce sujet disserter longuement sur la nature humaine et sur l'origine des sociétés. Mais il s'agit bien de disserter ! C'est conclure qu'il faut.

L'homme est tout par la famille et par la so-

ciété (1). La nature souvent invoquée contre la civilisation, tuerait l'homme dès qu'il se montre, sans la famille. L'homme ne serait pas libre, sans la société. Être libre, en effet, ce n'est pas aspirer ni vouloir ; c'est *pouvoir*. Le sauvage, le pauvre, *tente* ou *veut ;* le citoyen, le riche *peut.*

Mis et non *venu* au monde, *il* grandit, mais *on* l'élève.

Longtemps il appartient corps et âme à ceux qui le soignent.

Cette proposition est donc vraie : L'homme est tout par la famille et par la société.

Il doit être tout pour elles.

La famille qui donne la naissance, la société qui encourage la famille, ont chacune un premier devoir à observer envers l'individu qui peut naître. Ce devoir s'applique à la nature ; il prime le droit, comme toute faculté prime la fonction.

(1) P. Bernard, *De l'organis. physiologique de la société.*

Ce devoir, c'est la *moralité physique* ou la santé ; c'est la pureté de la source. Il faut que la famille offre, il faut que la société maintienne cette condition.

La naissance n'étant pas le fait de ceux qui la reçoivent, la famille doit répondre et la société a dû veiller pour eux.

L'intérêt, l'orgueil de famille ne suffit pas à donner toute garantie ; l'intérêt de la famille peut vouloir un héritier, à tout risque, alors que la société peut avoir un intérêt diamétralement opposé. Qui devra l'emporter dans ce cas, de la famille ou de la société ? La justice, d'accord avec le bon sens, indique que c'est la société. Et pourtant c'est le contraire qui a lieu, par suite de la coupable incurie de nos institutions.

La loi fixe déjà un âge pour le mariage ; ni sa délicatesse ni sa pudeur ne se révoltent de cette intervention. De plus, elle admet comme empêchements la privation du libre arbitre et la consanguinité.

Pourquoi ne s'immisce-t-elle pas aussi dans les autres conditions physiques, qui ne méritent pas moins d'être prises en sérieuse considération?

Ainsi, il est des tempéraments dont la fusion donne lieu fatalement à une progéniture cacochyme et qui ira de plus en plus en dégénérant de son type primitif. On sait la funeste tendance de certaines maladies à se propager par voie d'hérédité, et comme c'est parmi les classes vouées déjà à l'existence la plus laborieuse et soumises aux étreintes de la plus poignante misère, que ces lésions profondes de l'organisme ont coutume de marquer leurs victimes, ne serait-il pas moral que la loi, suppléant à l'imprévoyance de la famille, créât des prohibitions à des unions si désastreuses? Si je cite surtout les classes pauvres, c'est seulement pour faire ressortir le double inconvénient de la trop grande liberté laissée au mariage, d'où résulte un surcroît de malaise pour les parents et un préjudice grave pour la société. Mais à Dieu ne

plaise que je veuille une immunité quelconque pour l'opulence! Ici, aussi bien que là, le tort fait à l'espèce humaine mérite une sage répression, et c'est une lacune que je signale dans nos codes.

M. Debreyne (1), s'occupant de la même question, au point de vue de la théologie morale, exprime une opinion en tous points conforme à la nôtre.

« La phthisie, dit-il, qui fait toujours de rapides progrès pendant le mariage, d'autant plus que les sujets qui en sont atteints, sont souvent impulsionnés par des passions érotiques et libidineuses, la phthisie se transmet très-certainement à l'autre époux, s'il est le plus jeune et s'il offre la moindre prédisposition. De plus, cette terrible et fréquente maladie se transmet avec plus de probabilité encore aux enfants. Nous ne parlons pas de l'épilepsie essentielle ou nerveuse, que le coït exaspère presque toujours

(1) Loc. cit., p. 311.

et que l'autre époux, surtout la femme, peut aussi contracter par une sorte de contagion nerveuse ou d'imitation automatique, nous ne dirons rien non plus des scrofules graves et invétérées qui sont ordinairement héréditaires, et qui souvent font dégénérer les familles ou les races, ce qui est inévitable, si les deux époux sont scrofuleux. Une législation prévoyante et sage devrait prendre en considération ces données et ces faits, et surtout y pourvoir. ***Et n'y aurait-il pas autant et plus de raison pour cela que pour certains degrés de parenté?***

« Suivant Lugol qui a écrit un livre *ex professo* sur les maladies scrofuleuses, après trente ans de pratique dans un grand hôpital (Saint-Louis) et dans la capitale, les familles qui se marient entre elles deviennent promptement scrofuleuses par le défaut de croisement des races. Par respect sans doute pour la liberté individuelle, respect que l'on désirerait un peu plus éclairé et plus prévoyant, notre code ou le droit

français n'admet comme motif d'opposition au mariage d'autre maladie que la seule démence ou folie, qui rend l'homme inhabile à tous contrats, par le défaut de liberté morale et de libre consentement.

« Enfin nous ne parlerons pas non plus du rachitisme, de ces vices de conformation du bassin qui tuent les femmes avec leurs enfants, au moment même où elles espéraient devenir mères. »

Et quand on songe que la société reste indifférente devant des éventualités si terribles !

Qu'y aurait-il donc d'étrange ou d'exorbitant à ce que la loi, qui veut pour la sanction du mariage le consentement des parents, exigeât également l'adhésion de la société représentée par un médecin, pour statuer sur l'aptitude physique ?

Mais il est un autre point sur lequel il serait à désirer que le législateur formulât des dispositions protectrices de la société ; je veux

parler des conditions morales du mariage et des éventualités qui attendent la famille dont il deviendra la souche. Je sais bien qu'on m'objectera que la libéralité de la loi est une raison pour que les familles apportent dans la conclusion de leurs alliances la plus grande circonspection, et pour que tout individu, avant de s'engager dans les liens du mariage, se replie sur lui-même et calcule mûrement les conséquences de l'acte solennel qu'il va accomplir. C'est là, en effet, ce qui devrait être ; mais est-ce bien la réalité dont nous sommes témoins ? Que les partisans de la liberté illimitée en cette grave matière, répondent, la main sur la conscience : cette liberté n'est-elle pas trop souvent *la liberté de mourir de faim ?*

C'est pourquoi je voudrais encore un magistrat chargé de faire une enquête sur l'opportunité du mariage au point de vue que je viens d'indiquer.

Enfin, par la diffusion des lumières, au

moyen d'un système d'éducation bien entendu, qui répandrait ses bienfaits sur la généralité des citoyens, l'État contribuerait puissamment à restreindre les unions prématurées parmi la population ouvrière, où s'observe aujourd'hui la plus luxuriante fécondité; car on l'a dit avec raison :

« L'éducation et le bien-être de tous, feraient que tous seraient prévoyants et modéreraient l'accroissement rapide de la population, qui se précipite toujours à notre époque jusqu'à la limite extrême que lui laisse l'accroissement des subsistances. Si c'est un fait constant de la statistique, que les classes aisées pullulent moins que les prolétaires misérables, élevez ceux-ci à l'aisance, aux joies du cœur et aux appétits de l'intelligence, et ils donneront d'autant moins à l'appétit des sexes (1). » Et l'auteur qui s'exprime ainsi

(1) C. Pecqueur, *Des améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté*. Paris, 1841, in-18.

n'est certes pas un sectaire des doctrines malthusiennes !

C. Des obstacles par modifications organiques de la femme.

Les conditions matérielles dans lesquelles est placé le sexe, exercent une influence des plus manifestes sur son degré de fécondité. C'est un fait d'observation qui peut être vérifié chaque jour et que n'ignorent point les éleveurs, à savoir que l'embonpoint chez les femelles est ordinairement un indice de stérilité. Un grand génie moderne, Fourier, l'immortel auteur de l'analogie passionnelle, avait déjà dit, à propos de la rose double : Qu'une fleur qui devient double, est une fleur qui transforme des étamines en pétales ; qui par conséquent devient stérile par exubérance de sève et de richesse. Appliqué à la femme, ce principe reçoit la confirmation la plus éclatante. Voyez en effet ces malheureuses de la plus basse condition, ces femmes du peuple,

chétives, exténuées et souffreteuses, comme elles pullulent! tandis qu'à côté d'elles la grande dame aux chairs abondamment doublées de tissu adipeux, adonnée à la vie de boudoir, entourée de toutes les délices du luxe, ne donne à son heureux époux qu'un ou deux héritiers, parfois même longtemps attendus. Il suffit d'avoir des yeux pour acquérir la certitude du fait que nous avançons ici.

Considérons encore, pour établir notre conviction sur des bases inébranlables, les moyens que mettent en œuvre les propriétaires des étangs de la Sologne pour la multiplication des carpes. Demandons à leur expérience par quel procédé on exagère la vertu prolifique de la femelle, et voici ce qu'ils nous répondront :

Les étangs de la Sologne sont si favorables à la croissance des carpes, que la rapidité du développement de leur taille — LUXE — les rend tout à fait inféconde et qu'ils sont obligés, eux propriétaires, *pour conserver de la graine* de

leur poisson, d'avoir des *carpières de misère*, où ils tiennent captives les carpes exclusivement destinées à la reproduction. Ces carpières spéciales à la reproduction, sont d'étroites pièces d'eau où les carpes femelles sont entassées par myriades, sont les unes sur les autres ; meurent de faim, en un mot. Ne pouvant profiter, ces carpes pondent ; et ces pondeuses fécondes, ont été baptisées en Sologne du nom significatif de *peinards*. A nous, maintenant, de tirer la conclusion et de constater l'analogie qui rapproche la carpe ci-dessus et la femme du peuple dont la fécondité nous alarme à si juste titre. Ces ménages entassés les uns sur les autres dans les étroites carpières des cités industrielles, ces marmots qui végètent dans les bas-fonds de nos sociétés, c'est le *peinard* humain.

Le corollaire de ce qui précède est celui-ci : Aussi longtemps que la misère ira croissant, la fécondité du sexe suivra une marche pareille ; et il n'existe qu'un seul procédé pour mettre un

frein à cette déviation de la force plastique : c'est de placer toutes les femmes dans un milieu confortable, dans une sorte de *luxe relatif.* Hors de là point de salut !

Mais si la misère et les privations exaltent la fécondité chez la femme, l'aisance et le bien-être augmentent, au contraire, la puissance prolifique de l'homme. Cette vérité est mise hors de doute, par les recherches des statisticiens les plus autorisés, comme nous le ferons voir tout à l'heure. Et il n'y a là rien qui choque les idées de la saine physiologie, attendu que le mâle, dans les rapprochements sexuels, est toujours un instrument actif, alors que la femelle peut très-bien ne concourir à l'acte de la reproduction qu'à titre d'instrument passif, sans que le résultat final de la fonction en soit compromis le moins du monde. Or, il est aisé de concevoir que l'homme soit peu enclin aux plaisirs de l'amour quand il souffre de la faim ou qu'il est insuffisamment nourri, comme aussi lorsqu'il

succombe sous le poids de la fatigue corporelle ou que son esprit est accablé par les soucis d'une existence mal assurée.

Voici maintenant nos preuves, que nous puisons dans un travail remarquable de M. Villermé. (1)

L'hiver et la fin de l'automne sont, en général, relativement au reste de l'année, des saisons de repos, et de plus, le temps où la masse du peuple a la meilleure et la plus abondante nourriture. Ces circonstances donnent de la vigueur au corps; il est vrai que d'autres conditions particulières à ces époques, comme les fêtes, les bals, les spectacles, qui mettent les sexes en présence l'un de l'autre, peuvent confondre leur action avec celle des causes susdites, et il n'est pas facile de les isoler. Nous attribuerons donc à leur réunion, — forcé que nous sommes d'en agir ainsi, — cet accroissement considérable

(1) *De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme.* (Voy. *Annales d'hyg. publ. et de méd. légale,* 1re série, 1831, t. V, p. 55.)

qu'on observe dans la proportion des naissances du mois de septembre, comparativement à celles du mois d'août, ou bien dans la proportion des conceptions de décembre comparées à celles du mois de novembre.

Et cet excédant est tel, que si, par exemple, l'on ramène toutes les naissances à 12,000, pour les mois de 31 jours, et si l'on prend des pays entiers, on arrive aux résultats suivants :

Excédant des naissances du mois de septembre, comparées à celles du mois d'août.

Pour la France..............	54
Pour les anciens départements réunis des États Sardes et de l'Italie..................	61
Pour les anciens départements français du Nord..........	73
Pour les Pays-Bas...........	75
Pour le Wurtemberg plus de..	100
Pour la Suède..............	175 et 221 etc., etc.

Pour ce dernier pays, la différence est si grande qu'on ne peut s'empêcher de la chercher ailleurs que dans les causes communes que

nous avons invoquées plus haut. Il faut les rapporter pour une grande part, par exemple, aux longues nuits du mois de décembre, et au retour des pêcheurs, qui rentrent communément dans leurs familles en novembre et décembre, après une absence prolongée. Cependant, l'abondance et le bonheur qu'ils ramènent avec eux, doivent certainement aussi jouer leur rôle, dans le plus grand nombre des conceptions qui coïncident avec cette période de l'année.

Nous voici donc déjà conduits à croire qu'une des conditions principales de l'énergie de la fécondité est d'être largement nourri et favorablement disposé au moral. Voyons actuellement si l'expérience confirmera cette induction.

Le retour annuel périodique des époques de rareté des vivres ne s'aperçoit pas mieux, dans les résultats des naissances pour les années communes, que les époques des grands travaux, parce que, sans doute, dans ces mêmes

années, personne, pour ainsi dire, n'éprouve de disette pendant un seul jour. Mais, quand une moisson a principalement manqué dans le pays, la cherté du pain, la difficulté de se le procurer, y rend une partie de la population très-misérable, surtout pendant les mois qui précèdent la récolte suivante.

Ce résultat est nettement mis en lumière par la disette de 1816. Ainsi, on trouve qu'il y a eu, proportion gardée avec les autres années, bien moins d'enfants conçus depuis novembre 1816, jusques et y compris septembre 1817, principalement pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet. C'est à ce point que, dans certains départements où la disette a sévi le plus cruellement, tels que le Haut et le Bas-Rhin, la Moselle, la Meurthe, la Meuse, l'Aisne, le Nord, l'Ain, etc., les derniers mois que nous venons de nommer, et qui comptent toujours le plus grand nombre de conceptions de l'année, n'en ont eu en 1817 que le *minimum*, et que l'on

voit les naissances diminuer chaque mois, à dater de février 1817 jusqu'à février, mars ou même avril 1818, et augmenter ensuite chaque mois, pendant tout le reste de cette dernière année.

L'influence du carême, si elle existe, doit se révéler par les naissances du mois de décembre qui corrrespond, pour les conceptions, au mois de mars, époque de jeûne et de macération.

Voici, en effet, ce qu'on constate pour la France :

1° Avant 1788 les naissances du mois de décembre sont moins nombreuses que celles de novembre. C'est au point qu'à Paris leur *minimum* absolu tombe en décembre.

2° Dans l'intervalle de 1788 à 1800, époque de la révolution, où les principes religieux se relâchent, les naissances de décembre sont en plus grand nombre que celles de novembre.

3° Depuis 1817 et jusqu'à ces dernières années, alors que les pratiques religieuses ont re-

pris leur empire, les naissances du mois de décembre deviennent, de nouveau, moins nombreuses.

4° Enfin, une circonstance curieuse, c'est que dans la ville de Paris, pendant le dernier siècle, le mois de décembre n'a jamais eu si peu de naissances, conséquemment mars moins de conceptions, qu'avant les dernières années du règne de Louis XV, quand on observait avec rigueur l'abstinence du carême; et qu'à dater de l'époque où l'on s'est relâché graduellement de cette abstinence, décembre a vu naître progressivement plus d'enfants.

Relativement à l'influence des travaux pénibles, on dit avoir observé, aux Antilles, une énorme différence entre la fécondité des mariages des nègres esclaves et celle des mariages des blancs. On rapporte qu'à Saint-Domingue, en 1788, trois mariages de noirs ne donnaient que deux enfants, alors que chaque union en donnait trois, parmi les blancs.

Il est vrai que ce phénomène peut être dû à des causes complexes. C'est pourquoi il ne faudrait pas attribuer à l'action isolée du travail une importance plus grande qu'elle ne mérite. Toutefois, cette observation méritait d'être consignée ici.

Il est des hommes qu'aveugle la crainte de toute réforme sociale, à ce point que pour faire accepter aux victimes, les iniquités de nos institutions, ils trouvent les prétextes les plus futiles pour légitimer la monstrueuse distance qui sépare les diverses classes de la population. Je vais en citer un exemple.

On lit dans un ouvrage tout récent et qui renferme d'ailleurs d'excellentes idées, le passage qui suit :

« L'inégalité des conditions a été et sera de tous les temps, et elle est nécessaire à l'ordre ; car elle est la source d'où naissent ces rapports de politesse, de bienveillance et d'affection qui

entretiennent l'harmonie dans la société (1). »

Qui a jamais prétendu que tous les hommes fussent *égaux en condition* ? l'égalité des droits et des devoirs n'aboutit nullement à ce résultat ; attendu qu'il faudrait encore l'égalité d'intelligence, de force et de vertu ; ce qui n'existe pas et ne saurait jamais exister.

Mais serait-il vrai qu'entre cette *égalité absolue*, chimérique, et l'inégalité choquante dont nos yeux et nos cœurs sont affligés aujourd'hui, il n'y eût pas de milieu réalisable ? Par respect pour la Providence je me garderai de le croire !

Et puis, quoi encore ! C'est pour donner lieu à des *rapports de politesse, de bienveillance, d'affection*, que Dieu voudrait l'espèce humaine partagée en deux catégories, où l'on verrait d'un côté les heureux et de l'autre les misérables, ici l'opulence, là la détresse ? En vérité, je n'ad-

(1) *Des causes de l'indigence et des moyens d'y remédier*, par le docteur I. Druhen, p. 338.

mettrai jamais qu'il faille acheter si cher des avantages qui ne sont pas d'ailleurs impossibles entre gens d'une même condition. (1)

J'ai établi et prouvé, je crois, par de légitimes analogies, que la fécondité chez la femme était en rapport direct avec l'intensité des privations qu'elle endure. L'interprétation de cette loi, que la physiologie n'a point encore enregistrée, que je sache, ne me paraît pas difficile. Il ne répugne nullement, en effet, d'admettre, que la force plastique, ne trouvant pas à épuiser son action dans l'élaboration des matériaux destinés à l'entretien de l'individu, emploie son surcroît d'é-

(1) Cette digression que je ne veux pas prolonger, m'a pourtant été suggérée — étrange anomalie ! — par un ami compatissant à tout être qui souffre; par un confrère distingué que j'estime particulièrement et dont l'affection m'est on ne peut plus chère. Ma franchise ne le blessera pas, car :

« Diversum sentire duos de rebus iisdem,
« Incolumi licuit semper amicitia. »

Mais ainsi que je l'ai dit plus haut : Il est des hommes qu'aveugle la crainte de toute réforme sociale, et dont le cœur animé des meilleurs sentiments, aime mieux vénérer et secourir les pauvres, que de poursuivre le problème de l'extinction du paupérisme.

nergie au bénéfice d'une fonction d'un autre ordre, celle de reproduction. Ce n'est là qu'une hypothèse assurément, mais il en est de plus hasardées qui ont obtenu droit d'asile dans la science. Que si maintenant je cherchais à expliquer cette sorte d'antagonisme entre la nutrition et la reproduction, je commencerais encore par poser un fait :

Il est d'observation que, dans toute la série animale, plus la durée d'une espèce est précaire, soit par le fait de son organisation, soit par les chances de destruction auxquelles l'exposent ses mœurs ou l'hostilité d'espèces rivales, et plus la nature s'est ingéniée à la perpétuer, en multipliant la fécondité des femelles. En d'autres termes, plus le rang de l'animal se rapproche du bas de l'échelle zoologique et plus le temps de la gestation est court ; plus aussi est considérable le nombre des petits par chaque portée.

Pourquoi, je le demande, la nature n'aurait-elle pas fait pour l'homme ce qu'elle a fait pour

la brute ? Et ne serait-ce pas là le secret de la durée de certaines populations et de certaines nations même, qu'on pourrait considérer presque, comme des variétés infimes de l'espèce humaine, tant elles ont dégénéré du type primitif? Eh bien oui ! je crois fermement que si la femme pauvre est plus féconde que la femme opulente, il faut y voir non-seulement le fait de l'imprévoyance dans les rapports conjugaux, mais encore l'effet de la sollicitude de la nature pour la conservation des espèces. De sorte qu'il est permis d'espérer qu'après la disparition de la misère, surgira l'équilibre de la population, et qu'il n'y aura plus lieu de réprimer une fécondité calamiteuse, seulement au point de vue de l'état actuel des choses. Quand les chances de mortalité auront de beaucoup diminué, la pérennité de l'espèce n'aura plus besoin d'être garantie par l'exagération du nombre des naissances, et le but que nous poursuivons sera complétement atteint.

Je livre cette théorie aux penseurs, avec toute la discrétion que commande une vue *à priori*.

Il est enfin un autre moyen d'atténuer la fécondité malheureuse de certaines familles, et qui rentre dans la catégorie de ceux dont il est ici question. Un médecin anglais, le docteur Loudon (1), préconise l'allaitement prolongé pour enchaîner les fonctions de l'utérus et prévenir la fécondation.

Je verrais dans la généralisation de cette pratique un autre avantage, celui de diminuer le nombre des maladies de la matrice, auxquelles ne me paraît pas étrangère l'habitude, aujourd'hui tant répandue parmi les jeunes mères, de confier leurs enfants à des nourrices mercenaires. Les glandes mammaires condamnées à l'inaction, l'utérus reçoit un excès de stimulation, en vertu du *consensus* qui réunit ces organes en un seul système; et de là résulte la

(1) *Solution du problème de la population et de la subsistance.*

susceptibilité morbide qui rend si fréquentes les affections utérines.

D. Des rapports conjugaux en dehors de l'époque propice à la conception.

Il y a tout lieu de croire, tout d'abord, que la Providence n'a pas dû laisser à l'homme la faculté de détruire l'harmonie de la création et de troubler par son industrie l'ordre admirable qui préside aux grands phénomènes de la nature. Tout ce qui touche à la conservation des espèces devrait être, si cette opinion était vraie, soustrait à notre libre arbitre. Mais quand on réfléchit aux conquêtes merveilleuses de la science moderne, sur d'autres points on ne tarde pas à voir combien ont été reculées les limites du possible, et combien de secrets ont été révélés à la curiosité inquiète de l'homme, qu'on eût pu croire à jamais voilés à son intelligence. L'économie générale du globe en a, à la vérité, éprouvé une certaine perturbation. Ainsi, la climature s'est trouvée modifiée par le déboisement des montagnes ; les

saisons ne se succèdent plus avec la même régularité qu'autrefois; des inondations périodiques, de fréquents tremblements de terre, jettent l'épouvante parmi les populations; le parasitisme menace de destruction nos plus précieuses récoltes; et qui sait si l'électricité atmosphérique n'a pas subi de profondes modifications, de ces vastes réseaux de chemins de fer qui sillonnent actuellement toutes les contrées du globe? Il est donc bien avéré désormais que l'action de l'homme sur le monde s'étend sans cesse, et que son pouvoir n'est pas aussi étroitement circonscrit qu'on aurait pu le supposer. S'il doit en résulter un préjudice momentané, nul doute que le remède ne se trouve à côté du mal, et que, dans un avenir plus ou moins éloigné, notre planète ne revête, par la puissance du génie humain, une physionomie nouvelle, prélude d'une phase supérieure de son évolution. Pour en revenir plus particulièrement au sujet qui doit nous occuper à cette heure, con-

statons en passant, ce que l'intervention de l'homme a produit déjà dans le règne organique. Que de variétés artificielles dans les végétaux, et quelles transformations parmi les animaux eux-mêmes! Bien plus : des fécondations artificielles ajoutent aujourd'hui à l'œuvre de la nature, et une découverte récente semble promettre à l'homme la possibilité de limiter sa progéniture selon sa volonté ou ses caprices.

Quelque dérangement que ce fait puisse apporter aux idées spéculatives que nous avions conçues à ce sujet, force nous est bien de nous incliner devant une théorie nouvelle basée sur l'expérience, et qui parait en ce moment rallier les meilleurs esprits. Sans doute, que le danger de l'intervention humaine n'est pas aussi sérieux que nous le supposions, et que le créateur tient en réserve le préservatif, encore inconnu, qui doit en atténuer les fâcheuses conséquences. Il résulte, en effet, des recherches de plusieurs physiologistes, et entre autres d'un travail de

M. le professeur Pouchet (1), couronné par l'Académie des Sciences en 1845 :

1° *Que la fécondation offre un rapport constant avec la menstruation* ;

2° *Que sur l'espèce humaine, il est facile de préciser rigoureusement l'époque intermenstruelle où la conception est physiquement impossible, et celle où elle peut offrir quelque probabilité.*

Pour établir cette LOI, l'auteur s'appuie sur les données expérimentales que nous allons rapporter.

Il est généralement admis, que les ovules des mammifères sont émis à des époques déterminées, en rapport avec la surexcitation de l'appareil sexuel, et que cette surexcitation correspond à la menstruation chez la femme ; par conséquent, il faut reconnaître aussi que l'ovulation dans l'espèce humaine est subordonnée à

(1) *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine, basée sur l'observation de toute la série animale*, Paris, 1847, p. 270.

la fonction cataméniale et qu'il est possible d'en assigner rigoureusement l'époque.

D'autre part, il est hors de conteste : 1° que les vésicules de De Graaf, chez la femme, n'émettent leurs œufs qu'à l'issue de la menstruation, soit immédiatement après, soit un, deux, trois ou même quatre jours plus tard ; 2° que les trompes emploient de deux à six jours pour transmettre l'œuf à l'utérus. Si cet œuf a rencontré dans son trajet quelques parcelles de fluide séminal, s'il est fécondé, en un mot, il reste dans la matrice et s'y développe. Dans le cas contraire, après avoir séjourné dans cet organe un certain temps, il en est enfin expulsé avec la *decidua* (1) ; celle-ci l'entraîne dans sa chute qui s'opère dix à douze jours après la cessation de l'écoulement mensuel.

Or, comme il ne se produit point d'œufs à d'autre époque, la conception ne peut évidem-

(1) Produit de l'exsudation qui se dépose sous forme d'une membrane éphémère, à la surface interne de l'utérus vers le déclin de l'irritation qui suit l'époque cataméniale.

ment avoir lieu que dans les premiers jours qui suivent la menstruation et avant la chute de la *decidua ;* après celle-ci, la fécondation est matériellement impossible. L'œuf a disparu.

Déjà ce phénomène avait été pressenti dès les temps les plus reculés, et les physiologistes, aussi bien que les accoucheurs, s'accordaient à considérer comme particulièrement favorables à la conception, les premiers jours qui suivent l'époque menstruelle; mais il était réservé à notre siècle, de préciser un fait vaguement annoncé et de l'étayer sur des preuves respectables.

Cependant, on pourrait objecter que l'imprégnation de l'ovule pouvant s'opérer à un moment autre que celui de l'union des sexes, il suffira à cet ovule de rencontrer dans sa pérégrination à travers les organes, quelque particule de fluide séminal, pour être fécondé. Mais on va voir dans quelles circonstances les choses peuvent se passer ainsi, et quelles sont celles où le phénomène ne peut absolument pas se produire.

Rappelons donc comment s'accomplit le phénomène.

La vésicule de De Graaf, qui doit émettre l'ovule, se développe pendant le cours de l'époque menstruelle. Puis, soit immédiatement, soit de un à quatre jours après sa terminaison, cette vésicule s'ouvre et laisse échapper l'ovule qu'elle contenait. Alors, l'œuf saisi par le pavillon, pénètre dans la trompe, qu'il parcourt lentement jusqu'à ce qu'il parvienne dans l'utérus, ce qui demande de deux à six jours.

Arrivé dans la matrice, il s'y trouve encore retenu de deux à six jours par la *decidua* dont nous avons déjà parlé. Si l'œuf n'est point alors imprégné de sperme, il ne se fixe point et se trouve entraîné avec la *decidua*, qui tombe du dixième au douzième jour, à partir de la cessation des règles. Conséquemment il peut se faire que l'imprégnation de l'ovule ait lieu par des molécules de sperme émanant d'un coït antérieur d'un à deux jours, parce qu'il est démon-

tré que ce liquide conserve ses propriétés fécondantes pendant plus de trente heures.

Tandis qu'un rapprochement sexuel opéré après la chute simultanée de la *decidua* et de l'œuf, et durant tout le temps qui sépare cette chute de l'invasion d'une nouvelle période menstruelle, est absolument et nécessairement infécond.

De ce qui précède, il résulte donc incontestablement, que la conception ne peut avoir lieu après le douzième jour qui suit la cessation des règles et jusqu'à l'invasion de la période menstruelle suivante. On peut ajouter encore, qu'elle est tout aussi improbable pendant la durée de l'écoulement sanguin, parce que l'ovule ne parvient habituellement dans l'utérus, comme nous l'avons vu plus haut, que plusieurs jours après la cessation du flux mensuel. Il reste donc environ huit jours par mois, — du quatrième au douzième après la période menstruelle, — pendant lesquels les rapprochements sexuels ont chance d'être féconds.

C'est à la connaissance, ou plutôt à la prescience de ce fait, que l'histoire attribue le conseil donné par Fernel à Henri II qui, après onze ans de mariage demeuré stérile, vit, en se conformant aux préceptes de son médecin, sa femme, Catherine de Médicis, lui donner plusieurs héritiers.

Boërhaave avait dit déjà : *Feminæ semper concipiunt post ultima menstrua et vix ullo alio tempore.*

Haller, Burdach (1) et plusieurs autres, avaient émis la même opinion,

Enfin, les expériences les plus récentes, entreprises pour la solution de ce problème éminemment digne d'intérêt, s'accordent à sanctionner la découverte de la période intermenstruelle propice à la fécondation chez la femme et la plupart des femelles des mammifères.

Il en découle naturellement, que la *contrainte*

(1) *Traité de physiologie*, trad. de l'allemand. Paris, 1838, tome II, page 118.

morale peut être bornée à ce laps de temps, ce qui la rendra infiniment plus facile à observer.

E. Des obstacles par artifices.

Les artifices employés dans le but d'empêcher la fécondation, sont condamnables comme anti-hygiéniques et immoraux. Nous essaierons de le démontrer dans le chapitre suivant, en indiquant les périls qu'ils entraînent pour l'individu qui les met en pratique, et pour les institutions sociales, dont ils compromettent le jeu normal.

§ 2. — Des moyens destructifs.

En usage dans les sociétés païennes de l'antiquité, et encore aujourd'hui parmi certains peuples sauvages, ces moyens sont : 1° l'avortement, 2° l'exposition ou la destruction de l'enfant au moment de sa naissance. Différents motifs présidaient ou président encore à ces sacrifices abominables. Tantôt, c'est la faiblesse physique de l'enfant, tantôt un vice de con-

formation, quelquefois c'est la superstition ; mais le plus souvent le seul mobile, c'est le désir d'échapper à une charge incommode ou de se soustraire à des devoirs pénibles.

L'infanticide était permis chez la plupart des peuples de l'antiquité, et il l'est encore aujourd'hui dans beaucoup de contrées où n'a pas pénétré la civilisation. Les nouveau-nés y sont mis à mort ou exposés, de manière à ce qu'ils doivent nécessairement périr, si le hasard ou la compassion ne viennent à leur aide. Chez presque tous les peuples de la Grèce, le nouveau-né était étendu aux pieds du père, jusqu'à ce que celui-ci eût décidé de son sort. Cette coutume était surtout très-répandue parmi les Athéniens. Les Thébains seuls l'avaient frappée de réprobation; Romulus, qui voulait favoriser la population, défendit d'exposer les enfants mâles et les filles aînées, et ne permit l'exposition des autres filles qu'après l'âge de trois ans révolus. Cependant, la corruption des mœurs ne tint bien-

tôt plus aucun compte de ces restrictions, et les Romains adoptèrent la coutume des Grecs, en noyant leurs enfants et en les abandonnant sur les places publiques, pour qu'ils y fûssent dévorés par les animaux ; ou bien ils les déposaient à la porte des célibataires qui en faisaient leurs esclaves.

L'infanticide et l'exposition étaient de même en usage chez les Perses, les Mèdes, les Cananéens, les Babyloniens et autres peuples de l'Orient, à l'exception des Israélites et des Égyptiens. Les Scandinaves tuaient leurs enfants par pure fantaisie. Les Norwégiens, après avoir soigneusement emmaillotté leurs enfants, leur mettaient quelques aliments dans la bouche, et les déposaient sous des racines d'arbres ou des pierres, pour les préserver des bêtes féroces. L'infanticide était de même permis chez les Chinois, et l'on voyait encore, pendant le siècle dernier, des voitures parcourir chaque jour les rues de Pékin, pour y ramasser les cadavres des

enfants. Aujourd'hui il existe des maisons pour recevoir les enfants abandonnés par leurs parents. La même coutume s'observe aussi au Japon, dans les îles de la mer du Sud, à Otahiti et chez plusieurs peuplades sauvages d'Amérique. On rapporte que les Jaggas de Guinée dévorent leurs propres enfants (1). Nous avons dit les motifs qui déterminaient l'infanticide.

Dans les cas de difformité qui n'empêchaient pas la persistance de la vie, on sacrifiait les enfants, parce que leur existence serait devenue onéreuse à leur famille et sans utilité pour l'État.

A Rome cependant, on usait d'un semblant de légalité et l'on exigeait, avant de mettre les monstres à mort, qu'ils eussent été vus par cinq voisins; mais la loi des Douze Tables relevait le père de cette unique formalité, et lui donnait le droit de faire périr ses enfants atteints de conformation vicieuse. Les sauvages du nord

(1) Burdach, *Traité de physiologie*, tome V, pages 85 et suiv.

de l'Amérique et les Péruviens sacrifient impitoyablement tous les enfants mal conformés.

A Sparte, comme on sait, l'individualité disparaissait devant la raison d'État. Aussi les lois de Lycurgue laissaient au magistrat le soin de décider si le père devait ou non élever son enfant, et si celui-ci était reconnu débile ou vicieusement constitué, on le précipitait dans un abîme. Platon et Aristote, dans leurs institutions, condamnaient à l'exposition les enfants faibles et jugés inhabiles à servir la république.

A Athènes, c'étaient surtout les filles qui, dans les classes inférieures, étaient vouées à la mort. Les anciens Norwégiens suivaient la même coutume à l'égard des filles, quand il y en avait déjà plusieurs dans la même famille.

Sur les côtes de Guinée, au Pérou et parmi les Hottentots, dans les cas de grossesse gémellaire, le plus faible des produits est mis à mort, et de préférence la fille, quand ils sont de sexe différent.

A Madagascar, à la Nouvelle-Grenade et au Groënland, quand la mère succombe pendant ou après l'accouchement, on enterre vif son enfant avec elle.

En cas de disette ou de misère, on tue les enfants en Chine, à la Nouvelle-Hollande et au Kamtschatka, comme jadis à Athènes.

Quelquefois ce sont des idées superstitieuses qui président à l'infanticide. Au Canada, certaines peuplades sacrifient le fils premier-né. A Madagascar, on expose les enfants qui naissent dans les jours réputés néfastes. Aux Indes orientales, on fait périr les enfants auxquels les astrologues ont prédit un sort funeste.

Les anciens Celtes plaçaient les nouveau-nés sur un bouclier qu'ils déposaient à la surface d'un fleuve, et regardaient comme le fruit de l'adultère celui qu'entraînait le courant. Les Hottentots tuent l'un des jumeaux, parce qu'ils sont convaincus qu'ils n'ont pu être engendrés par un seul homme.

L'avortement est encore un moyen fréquemment usité chez les peuples de l'antiquité, et de nos jours chez certaines nations barbares. Tantôt ce sont les femmes qui accomplissent le sacrifice, pour n'être pas séparées de leurs époux pendant le temps de l'allaitement, où elles sont réputées impures ; tantôt c'est simplement pour n'avoir pas la peine de les élever.

La pratique de l'avortement n'a rien qui doive étonner de la part de celui qui ne sait pas que l'embryon est un être doué de vie, parce que cette vie ne se manifeste pas encore à ses yeux. Aussi, vers les derniers temps de Rome, les femmes ne se faisaient aucun scrupule de se débarrasser d'une grossesse incommode et qui contrariait surtout leurs penchants pour la débauche. Cet usage subsista jusqu'à l'époque d'Ulpien, qui le réprima par des peines sévères.

Mais il n'y a pas jusqu'aux systèmes philosophiques qui n'aient appelé à leur aide la res-

source de l'infanticide, dans le but avoué de prévenir l'excès de la population. Platon et Aristote étaient dans ce cas, et les stoïciens justifiaient cette pratique monstrueuse, en professant que l'enfant n'acquiert une âme, qu'au moment où il naît à la vie extrà-utérine et qu'il commence à respirer. D'où il résultait que, l'embryon n'étant point animé, ce n'était pas commettre un meurtre que de le sacrifier. Rien n'autorisera jamais de semblables manœuvres pour maintenir les limites de la population dans des pays civilisés. Personne n'oserait aujourd'hui hasarder de tels préceptes ; aussi ne nous arrêterons-nous pas davantage sur ce sujet.

Ce chapitre se résume donc par cette conclusion : *Que les seuls obstacles licites au développement excessif de la population sont : la contrainte morale ; l'introduction dans nos codes de restrictions nouvelles au mariage ; l'allaitement maternel prolongé ; le choix, pour les rapports conjugaux, de l'époque intrà-menstruelle*

où la conception est sinon impossible, du moins très-peu probable ; et enfin les modifications organiques de la femme, par l'amélioration du sort des classes pauvres.

CHAPITRE III.

DES ARTIFICES PRÉVENTIFS DE LA FÉCONDATION.

Des considérations de l'ordre le plus élevé nous commandent de faire ici cette réserve, que nous n'aurons en vue, dans tout ce qui va suivre, que le commerce des sexes légitimé par le mariage, Il ne saurait entrer évidemment dans notre pensée de favoriser la procréation dans le célibat, et de nous immiscer en quoi que ce soit dans des relations coupables, qu'elles aboutissent ou non à augmenter la population. Nous avons, en effet, cherché à réfuter un préjugé funeste aux mœurs, en prouvant que la continence peut se concilier avec l'état de santé le plus parfait, à tous les âges de la vie ; nous

préconisons la chasteté dans certaines limites, même dans l'état conjugal; et nous montrerons plus loin les dangers de rapports anormaux. N'est-ce pas assez pour nous prémunir contre toute suspicion malveillante?

Nous pouvons donc passer outre.

Les nombreux stratagèmes inventés par la débauche, pour annihiler les conséquences naturelles du coït, ont tous le même but immédiat : c'est d'empêcher le sperme, ou, si l'on veut, l'*aura seminalis*, d'arriver jusqu'à l'utérus. On n'attend pas de nous, sans doute, la description de tous les procédés mis en usage pour cela. Ce serait salir notre plume, sans aucun avantage pour la science que nous voulons servir. Ce que nous avons en vue, c'est de signaler les graves infractions aux lois de la nature, contre lesquelles on ne s'insurge pas en vain. Qu'on y réfléchisse un instant, et l'on verra que les grandes fonctions auxquelles se rattache la vie de l'individu, sont placées sous

l'empire de l'instinct qui veille incessamment sur leur accomplissement. Ainsi : la nutrition exige l'alimentation. Qu'on essaie de tromper la faim, cette sensation si pénible et capable de réveiller l'homme le plus apathique, si la paresse pouvait lui faire négliger le soin de sa conservation ; qu'on essaie de remplir l'estomac de substances non alibiles, il en résultera l'atrophie, l'extinction des forces, et finalement la mort. Eh bien ! est-il permis de croire que lorsqu'il s'agit de la conservation de l'espèce, d'une fonction pour laquelle la nature a réservé ses ressources les plus cachées dans toute la série des êtres, l'homme puisse impunément troubler les lois qui régissent l'univers, en substituant son industrie aux magnifiques combinaisons par lesquelles tout est, se maintient et se produit ?

Nous répondrons *à priori* : non, cela ne se peut pas.

Et l'observation confirme pleinement ces vues

de l'induction philosophique, car elle nous prouve que le coït exercé autrement que sous les inspirations de l'instinct, est une cause de maladie pour les deux sexes, et de danger pour l'ordre social.

Chez l'homme, l'acte génésiaque, accompli *normalement* et *complètement*, laisse à sa suite un état de bien-être, comparable à celui qui résulte de la satisfaction d'un besoin impérieux. A l'ébranlement nerveux le plus formidable succède bientôt un calme parfait, et aux dispositions d'esprit les plus sombres, une tendance à la gaîté et à l'expansion du cœur. Au contraire, quand la fonction a été interrompue par un calcul préalable, l'éréthisme persiste, accompagné d'abattement et de fatigue, et surtout d'une teinte de tristesse où nous serions tenté de voir un phénomène de conscience, assimilable au remords, ce premier châtiment d'une faute commise.

Nous avons eu maintes fois à noter des confi-

dences confirmatives de ce que nous venons d'avancer, de la part d'individus qui nous consultaient pour des affections nerveuses de toutes sortes. Nous nous rappelons particulièrement les cas suivants, qui se sont présentés à notre observation à une époque assez rapprochée, pour que nous puissions les rapporter avec tous leurs détails.

Observation Ire. — Un homme de trente-deux ans, d'un tempérament sanguin très-manifeste, et d'une constitution athlétique, marié depuis huit ans, était père de six enfants. Ouvrier tonnelier, son salaire ne pouvait suffire aux besoins de sa nombreuse famille, qu'à l'aide de la plus stricte économie. Mais la mesure était comble, et il ne fallait pas qu'un nouveau rejeton survint; aussi le malheureux prenait-il toutes les précautions pour parer à cette redoutable éventualité, tout en continuant avec la même assiduité ses rapports avec sa femme. Il nous affirma que le moyen préservatif auquel il avait recours,

et qui ne différait en rien de celui qui est devenu à notre époque d'un usage *presque général*, était de nature à le rassurer complétement. Cette manœuvre durait depuis six mois à peine, et rien n'avait été changé dans les autres habitudes de cet homme.

L'état général n'avait éprouvé aucune altération. L'appétit était conservé et la digestion se faisait comme par le passé. Cependant il maigrissait; un léger tremblement agitait son corps dans la station verticale, et souvent il était obligé d'interrompre son travail. « De plus,— ajoutait-il,—je m'aperçois que je perds la tête, et souvent « au milieu de la rue, je vois les maisons tourner « autour de moi. » Rien dans l'état organique de ce malade ne pouvant, nonobstant la plus minutieuse exploration, nous éclairer sur la cause de symptômes si graves, nous pensâmes un instant avoir affaire à une spermatorrhée. Mais après de nouvelles investigations, nous dûmes encore rejeter ce diagnostic. Alors nous

nous arrêtâmes définitivement à cette idée — qui, nous devons l'avouer, nous souriait, parce que c'était une nouvelle occasion de vérifier une opinion qui nous préoccupait vivement, — à savoir : que l'état pathologique que nous avions sous les yeux, était dû à une perturbation nerveuse, déterminée par des rapports sexuels anormaux. Nous n'eûmes plus dès-lors qu'à nous souvenir de cet axiome classique : *sublatâ causâ, tollitur effectus*, et toute notre prescription se borna à recommander au malade, non pas de restituer à la nature ses droits, — il aurait pu nous demander qui se chargerait de son septième enfant, s'il ne pouvait l'élever, et il aurait eu raison, — nous l'engageâmes à observer la continence, en lui représentant les dangers auxquels l'entraînait sa conduite antérieure, et nous prîmes à tâche de lui indiquer les ressources que lui offrait l'hygiène, pour atténuer le sacrifice que nous exigions de sa volonté. Nos conseils furent ponctuellement suivis, car en-

viron deux mois plus tard, nous eûmes la satisfaction de revoir notre malade qui venait nous remercier, et que nous eûmes peine à reconnaître, tant était étonnant le changement qu'il présentait dans son habitude extérieure. Il avait repris tout son embonpoint et il ne ressentait plus aucune trace de ses accidents d'autrefois.

Qu'il nous soit permis de voir dans ce fait autre chose qu'une coïncidence fortuite, et de lui attribuer quelque valeur, surtout si nous le rapprochons des suivants, qu'il nous a été donné de recueillir, depuis que nous avons publié la première édition de ce livre.

Observation II. — M. M... est un jeune homme de 25 ans, d'un tempérament nervoso-sanguin très-prononcé. Il occupe la place de teneur de livres dans une forte maison de commerce. Il a joui toute sa vie d'une santé irréprochable, jusques il y a environ huit mois, date des accidents qui l'amènent à me consulter.

M... me raconte qu'il a toujours usé modérément des plaisirs de l'amour, mais qu'il ne s'est jamais astreint à une continence rigoureuse depuis cinq ans, où pour la première fois il a accompli l'acte génésiaque. Il n'a jamais eu de maladie vénérienne quelconque.

Cependant, depuis deux ans il remarquait, lorsqu'il était pressé de besogne et qu'il voulait en finir vite, un prurit qui se manifestait vers le méat urinaire, et bientôt une pollution avec sensation voluptueuse. Notons que ceci se passait sans excitation aucune, et même en l'absence de toute pensée érotique. Cet accident se renouvelait fréquemment, et bientôt il ne se passait pas un jour sans qu'il se reproduisît. La santé générale n'en fut point sensiblement affectée, à cela près que les érections perdirent un peu de leur énergie, sans que les sollicitations des sens fussent moins vives qu'auparavant.

Sur ces entrefaites, M... contracta des relations amoureuses avec une jeune fille qui tra-

vaillait à côté de lui dans le même bureau, et qui, par sa condition et sa position de fortune, paraissait n'être point destinée à devenir jamais sa femme.

Comme il éprouvait pour cette jeune personne une véritable affection, et qu'il redoutait par-dessus toute chose la révélation de leur inconduite, il n'y avait pas d'artifices et de précautions de tout genre qu'il ne mît en œuvre pour tromper la nature, tout en satisfaisant son ardente passion, dans des limites qui n'avaient néanmoins rien d'exagéré.

Mais bientôt surviennent chez M... des accès de céphalalgie à la région sincipitale, un affaissement de l'intelligence tel, qu'il ne peut plus lier ses idées et poursuivre un raisonnement quelque peu compliqué. Il est contraint, enfin, de demander un congé à son patron jusqu'à son rétablissement. N'oublions pas d'ajouter que ce jeune homme a beaucoup maigri, que ses digestions sont devenues laborieuses, et que

le moindre exercice musculaire le fatigue vite. Pendant six semaines je lui prodigue les antispasmodiques sous toutes les formes, le fer, le charbon de Belloc, les bains froids que la saison permettait, et surtout un régime corroborant. Aucun changement ne survenait, malgré les combinaisons d'un traitement que je croyais pourtant bien approprié, lorsque le malade lui-même, dans un moment d'épanchement, me mit sur la voie des investigations que j'avais négligées jusqu'alors. Une fois édifié sur les habitudes de M..., je n'hésitai pas à rattacher tous les symptômes morbides dont il était affecté, à *l'accomplissement anormal de l'acte génésiaque*, et je lui conseillai résolûment l'abstention complète de ses rapports coupables, lui laissant le choix entre la continence absolue ou le retour à une pratique plus conforme aux vœux de la nature, dans des circonstances où la délicatesse et l'honneur ne se trouveraient point engagés.

Je tâchai d'agir assez fortement sur l'esprit

de mon malade pour en être écouté, et j'y réussis pleinement, comme on va voir.

Un aveu plein de franchise eut lieu, et il s'ensuivit une scène touchante entre les deux amants. La jeune fille se montra inconsolable, et fit si bien qu'elle devint madame M...

Il y avait trois mois que le mariage avait eu lieu, lorsque je rencontrai un jour, par hasard, M..., qui me fit part de son bonheur et de sa guérison radicale. Il suivait alors volontiers mes conseils, et s'en trouvait assez bien, pour n'être pas même tenté de les enfreindre.

Observation III. — Un homme vint un jour me consulter, me disant qu'il se sentait *s'en aller* de jour en jour, — c'était son expression, — et que ses forces s'épuisaient, malgré qu'il eût son appétit ordinaire, qu'il digérât avec facilité et qu'il se nourrît assez confortablement. Il ajouta, tout de suite, qu'il ne souffrait nulle part et qu'il ne savait à quoi attribuer son état. Voici d'ailleurs l'histoire circonstanciée de ce malade :

M. B... est âgé de 36 ans. Il exerce la profession de dessinateur. D'un tempérament nerveux et d'une constitution originairement robuste, mais actuellement détériorée, il est marié depuis sept ans et déjà père de cinq enfants, tous en vie. Mon attention est immédiatement portée vers la cause probable du désordre nerveux dont cet homme portait l'empreinte sur sa physionomie. A mes interrogations dirigées dans ce sens, il me répond que sa femme ayant vu sa santé fortement ébranlée par une suite de grossesses non interrompues, et ayant couru le risque de mourir pendant le travail de son dernier accouchement, il avait résolu avec elle d'entourer leurs rapprochements des précautions les plus minutieuses, pour prévenir une nouvelle conception. Il entra, à ce sujet, dans des détails que je crois inutile de rapporter ici. Qu'il me suffise de dire que cet homme mettait en jeu, pour rassurer les terreurs de sa femme, très-ardente d'ailleurs, les raffinements les

mieux calculés de l'onanisme conjugal. Il advenait de ces manœuvres un collapsus qui tenait le mari dans un état de demi-syncope dont la durée s'étendait parfois jusqu'à une heure. La femme elle-même était en proie depuis lors à des accidents nerveux et à un dépérissement manifeste. Ma prescription fut celle-ci :

Renoncer complétement aux rapports conjugaux, ou les pratiquer normalement, sous peine des conséquences les plus graves pour l'un et l'autre des époux. Cependant je me crus autorisé à conseiller, à titre de simple précaution (car je ne croyais pas encore à l'efficacité de cette mesure), de n'approcher sa femme qu'après le douzième jour à dater de ses époques menstruelles. J'ai revu ce malade six mois plus tard, et je l'ai trouvé littéralement transformé. Tous les symptômes énoncés plus haut avaient disparu, et la santé était revenue complète, sous l'influence d'une conduite plus régulière. Notons en passant que madame B... n'était pas

redevenue enceinte pendant un espace de près de deux ans, passé lesquels je l'ai perdue de vue.

Pour n'avoir pas à notre disposition une seule observation qui prouve rigoureusement l'influence désastreuse du coït anormal chez la femme, nous ne nous croyons pas moins autorisé à l'admettre par induction d'abord, et en second lieu, en nous appuyant sur les renseignements que nous a fournis notre expérience personnelle. Un grand nombre de névroses générales nous paraissent ne pas reconnaître une autre cause; beaucoup de femmes que nous avons interrogées à ce point de vue, nous ont fortifié dans cette manière de voir. Mais ce qui, chez nous, est passé à l'état de vérité incontestable, c'est que les troubles de l'innervation utérine chez les femmes mariées, les symptômes hystériques qu'on rencontre presque aussi souvent chez elles que chez les jeunes filles vierges, tiennent aux pratiques vicieuses em-

ployées par les maris dans leurs rapports conjugaux. Nous recommandons ce point de doctrine étiologique aux investigations et aux méditations de nos confrères. Mais il est une affection beaucoup plus grave qui se propage chaque jour d'avantage et qui, si rien n'arrête ses envahissements, aura bientôt atteint les proportions d'un fléau ; nous voulons parler des dégénérescences de la matrice. Nous n'hésitons pas à placer au premier rang, dans l'étiologie de cette redoutable maladie, le raffinement de la civilisation, et particulièrement les artifices introduits de nos jours dans l'acte génésiaque. Quand il n'y a point de procréation, quoique la faculté procréatrice soit excitée, on voit survenir des pseudomorphoses. Ainsi, les polypes et les squirrhes de la matrice sont communs chez les prostituées. (1) Et il n'est pas difficile de se rendre compte du mode d'action de cette cause pathogénique, si l'on considère combien il est vrai-

(1) Burdach, *loc. cit.*, t. V, p. 17.

semblable que l'éjaculation et le contact du sperme avec le col utérin, constituent pour chacun des conjoints la crise de la fonction génitale, en apaisant l'orgasme vénérien, en calmant les convulsions de la volupté sous lesquelles s'agitait frémissante, l'économie tout entière. Et puis enfin, qui nous démontre qu'il n'existe pas dans la liqueur fécondante, quelque propriété spéciale, *sui generis*, qui fait de sa projection sur le col de l'utérus et de son contact avec cet organe, une condition indispensable à l'innocuité du coït?

Cette opinion, que nous n'avons trouvée consignée dans aucun livre, un praticien des plus distingués, M. le professeur Villars, de Besançon, nous affirme qu'il la partage complétement, et que depuis de longues années il n'a cessé de la propager dans ses cours et de la défendre chaque fois qu'il en a trouvé l'occasion.

Mais nous venons de dire qu'il était facile de

concevoir l'un des modes d'action de la cause pathogénique dont il est ici question; et nous nous expliquons : Le col utérin, de même que le pénis, se congestionne pendant la copulation. Or, tandis que, chez l'homme, cette congestion se dissipe avec le stimulus qui l'a provoquée, chez la femme, elle persiste à un degré plus ou moins considérable, *alors que la fonction génitale ne s'est pas achevée normalement*; et de nouvelles congestions, venant successivement s'ajouter aux précédentes, dans les mêmes circonstances, il en résulte d'abord des engorgements inflammatoires ou atoniques, puis des ulcérations, et enfin, pour peu qu'il y ait de prédisposition, des dégénérescences encéphaloïdes, auxquelles tant de malheureuses créatures doivent une mort prématurée.

On trouve dans la statistique la démonstration péremptoire de ce que nous avançons, par la disproportion qu'on constate dans le degré de fréquence relative des affections utérines, à la

ville et à la campagne. Nous ne prétendons pas assurément attribuer le privilége dont jouissent à cet égard les femmes qui vivent loin des cités, exclusivement à la pureté de leurs mœurs; mais nous mettons cette cause au premier rang de celles qui leur font une sorte d'immunité contre la plupart des lésions de la matrice.

Passons maintenant à des considérations d'un autre ordre. Au point de vue de la morale, les fraudes conjugales sont coupables, par ce motif qu'elles frustrent la nature des garanties sur lesquelles est basée la perpétuité des espèces, et qu'elles rendent illusoire la plus importante de toutes les fonctions. En effet, l'anatomie comparée nous révèle toute la sollicitude dont cette fonction a été l'objet, pour l'accomplissement du but auquel elle est destinée, par le luxe de précautions dont le Créateur l'a entourée dans toute la série des êtres. Tous les actes qui concourent à ce grand but, s'enchaînent irrésistiblement chez les animaux, et s'exécutent facilement dans

les circonstances les plus défavorables en apparence, grâce à l'admirable disposition des organes qui y président. Citons un exemple : le chien, qui n'éjacule que goutte à goutte, avait besoin que son coït fût prolongé pour être fécondant. Pour que sa durée fût suffisante, il ne fallait pas l'abandonner au hasard des déterminations de l'animal. En conséquence, son pénis acquiert après son introduction dans le vagin un volume considérable, et l'érection ne se produit qu'après l'intromission, à la faveur d'un os qui communique au membre sa solidité. Mais, chose remarquable, c'est surtout vers la base de cet os que la verge se gonfle ; de telle sorte que ses dimensions dépassent notablement celles de la vulve qu'elle a précédemment franchie sans obstacle.

Procédé providentiel, grâce auquel l'animal, contre son gré, termine avec douleur parfois, un acte qu'il a recherché d'abord, guidé par l'instinct, et commencé sous l'impulsion du plaisir.

Il est aussi des espèces chez lesquelles une seule copulation peut être accomplie par le même couple, le mâle devant périr immédiatement après, et la femelle ne lui survivre que jusqu'après la ponte.

C'est à l'épuisement général que les insectes et les arachnides doivent de trouver la mort dans la copulation. La plupart d'ailleurs, s'ils ne succombent pas, donnent les signes d'un collapsus profond et d'une sorte de syncope, soit chez le mâle, soit chez la femelle, durant les coïts rapides et quelquefois même durant ceux qui se prolongent ou se répètent perpétuellement, pendant un certain temps, comme on le voit pour le mâle du hanneton, la femelle de plusieurs araignées, etc. (1).

Nous avons dit ailleurs (2) pourquoi l'homme, en sa qualité d'être raisonnable et moral, devait demeurer libre dans l'acte de reproduction,

(1) Dugès, *Traité de physiologie comparée de l'homme et des animaux*, t. III, p. 285.
(2) Voir ch. I, p. 55 et suiv.

comme il l'est aussi dans les fonctions qui se rapportent à la vie de l'individu. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet. Il lui fallait cependant un mobile qui le sollicitât d'obéir à la loi en vertu de laquelle les espèces se perpétuent, et ce mobile est double : 1° l'attrait du plaisir ; 2° le sentiment de la paternité. Que ce dernier soit obscur, et le premier sera encore assez efficace. Mais que celui-ci soit éludé, et nulle sécurité n'existera plus, et les générations risqueront de s'éteindre. Alors cet élément si puissant dans l'ordre de l'univers, se trouverait abandonné aux hasards du libre arbitre, s'il pouvait naître un conflit dangereux entre l'intérêt de l'individu et celui de l'espèce.

Qu'il nous soit permis de signaler enfin, dans les artifices imaginés pour prévenir la fécondation, un danger immense et d'une incalculable portée. Nous ne craignons pas d'être démenti ni taxé d'exagération, en l'élevant aux proportions d'une véritable calamité.

N'est-il pas vrai, en effet, que les mœurs publiques doivent en grande partie leur dégradation, et les familles leur désordre, aux scènes scandaleuses de l'alcôve, trop souvent transformée en véritable lupanar ? L'immoralité du mari apprend à sa jeune épouse les ingénieux stratagèmes inventés par la débauche. Révoltée d'abord dans sa pudeur, jusque-là respectée, secrètement avertie par sa conscience de l'outrage à la morale dont elle se constitue l'innocente complice, la femme se souviendra, si jamais sa vertu vient à succomber, des leçons qu'elle a reçues, pour tromper la nature et s'assurer l'impunité, tout en violant odieusement la foi conjugale, ce palladium des sociétés. A qui la faute ? si ce n'est à l'imprudent qui n'a pas su conserver précieusement chez sa compagne, la chasteté, cette sauvegarde que Dieu lui-même a placée dans le cœur de la femme, pour préserver sa faiblesse et l'avertir du danger ; car la femme qui ne rougit plus, est livrée

sans défense aux suggestions du vice ; et si alors l'honneur du mari demeure intact, c'est que les circonstances le serviront bien plus que sa sagacité.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTUDE PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE SUR LA FEMME.

La nature a donné à la femme des attributs qui indiquent sa véritable destinée, et le rôle qui lui est dévolu à côté de l'homme. Ainsi, la gracilité de ses formes, sa stature inférieure à celle de l'autre sexe, le joug qu'elle subit de la part des organes génitaux, la sujétion que lui impose une fonction spéciale et périodique, enfin les tendances de son caractère, tout révèle qu'elle n'a point été créée pour la lutte active et incessante contre les exigences de la vie matérielle, ni pour soumettre à sa domination les éléments hostiles du monde extérieur.

Si, d'ailleurs, nous voulons chercher dans

toutes les séries du règne animal, à éclairer le problème de la suprématie naturelle d'un sexe sur l'autre, nous verrons partout la femelle frappée d'un cachet de subordination, par rapport au mâle. Il n'est pas besoin de citer d'exemple, puisque aucune exception ne vient contredire cette loi. S'agit-il maintenant de pénétrer dans quelques détails? Les preuves de notre assertion se présentent en foule, irrécusables et patentes.

Par exemple, nous reconnaissons à la femme la prédominance sur l'homme, par les qualités affectives, les penchants et les instincts; mais nous lui dénions une somme égale d'intelligence. Tout aussitôt l'anatomie vient déposer en faveur de notre opinion, en montrant chez la femme les parties antérieures du cerveau, — siége des facultés intellectuelles, — moins développées que les parties postérieures, qui répondent aux qualités affectives, aux instincts et aux penchants.

Ce qui distingue donc la femme, c'est le sen-

timent; ce qui caractérise l'homme, c'est la raison.

Mais il ne sera ni sans intérêt, ni sans profit, d'entrer dans le cœur de la question, en faisant servir les connaissances anatomiques, à l'interprétation des phénomènes physiques et moraux qui spécialisent la femme et en font un être à part.

J'ai lu quelque part, que si jamais la science était dotée d'une bonne psychologie, c'est à un médecin qu'elle le devrait. Cette pensée est d'une vérité profonde, en ce sens qu'elle établit toute l'importance qu'il convient d'accorder aux organes et à leur aptitude fonctionnelle, dans l'appréciation des faits qui ressortissent à la métaphysique.

Cette tâche de concilier le rôle et les droits respectifs de la *matière* et de l'*esprit* dans ce qui constitue l'homme, — en tant qu'être vivant et intelligent tout à la fois,—un médecin l'a tentée

récemment, dans un ouvrage remarquable à plus d'un titre (1).

C'est lui qui m'a inspiré ce chapitre.

L'homme est d'une plus haute stature ; il a le corps plus robuste, et cet avantage n'est point dû à l'éducation diverse que reçoivent les deux sexes, parmi les nations civilisées, parce qu'il se fait remarquer chez les sauvages et partout où l'homme et la femme partagent les mêmes travaux.

Le tissu cellulaire, que l'on doit regarder comme le tissu élémentaire des corps organisés, est plus abondant chez la femme, preuve que son développement personnel est moins avancé et qu'elle doit fournir à d'autres développements.

Ce qu'elle perd ici du côté de la force, elle le gagne du côté de la beauté ; car le tissu cellulaire, en soulevant la peau, efface les saillies

(1) Le docteur Bertrand de Saint-Germain, *Des manifestations de la vie et de l'intelligence, à l'aide de l'organisation.*

osseuses et produit ces molles inflexions et ces contours gracieux qui séduisent nos regards ; il harmonise les diverses parties du corps par des lignes courbes insensibles, et facilite la souplesse des mouvements, en lubréfiant les organes de la locomotion.

Si le cerveau, organe de l'intelligence, est plus développé chez l'homme, surtout dans ses parties antérieures, la moelle épinière l'est d'avantage chez la femme.

Chez elle, le corps des vertèbres a plus de hauteur et moins d'épaisseur, et les cartilages intervertébraux occupent plus d'espace ; d'où il résulte :

1° Que la colonne vertébrale est plus longue chez la femme, ainsi que le prouvent, du reste, ses inflexions prononcées ;

2° Que le canal vertébral est plus ample, et, partant, que la moelle épinière est plus développée chez elle, en épaisseur et en hauteur.

A ce sujet, nous devons rappeler ici que

l'activité vitale est toujours en rapport avec le développement de la moelle, proportionnellement au reste du corps, et que, par un contraire, ce développement prédominant plus ou moins sur celui du cerveau, indique toujours dans la série animale un degré d'infériorité.

Les fonctions de l'élément supérieur sont donc plus favorisées par l'organisation féminine, *sous le rapport de l'entretien et de la conservation de l'existence*, et elles le sont d'avantage par l'organisation masculine, sous le rapport de la connaissauce et de la direction.

La femme vit en général plus longtemps que l'homme, bien qu'elle ait moins de force, et que sa santé soit plus souvent troublée.

Elle fait aussi beaucoup plus de sang; mais l'homme, à son tour, produit plus de pensées.

Chez la femme, la circulation est plus rapide, la respiration plus accélérée ; elle vit plus vite, et vit pour deux. Son existence presque

tout entière se rapporte à la conservation matérielle de l'espèce.

Si l'homme a l'initiative dans l'œuvre de la génération, s'il représente le principe animateur et actif, qui met en mouvement les éléments matériels et leur communique le souffle de vie, c'est la femme qui fournit ces éléments, et qui travaille le plus longtemps et avec le plus de peine à leur élaboration.

La nature a tout disposé pour cela : la région des organes génitaux est beaucoup plus développée, et toutes ses dimensions sont beaucoup plus considérables chez la femme que chez l'homme.

Le tissu cellulaire, ou tissu élémentaire, est en plus grande proportion chez la femme.

La formation du sang, ainsi que nous venons de le dire, est plus active et plus abondante chez elle, et le flux périodique auquel elle est sujette, paraît surtout établi pour la débarrasser d'un excédant qui ne trouve son emploi que par

la génération. En effet, l'arrivée des menstrues annonce l'époque de la puberté, et leur cessation définitive indique l'âge où la femme n'est plus en état de concevoir. Leur suspension a lieu d'ordinaire dès que la grossesse se déclare et pendant l'allaitement ; en tout autre temps, l'absence des menstrues est un signe de stérilité.

La femme est donc en travail pendant les plus belles années de sa vie, pour la nutrition de l'espèce.

Remarquez, en outre, que les organes de la génération ont sur elle une influence beaucoup plus marquée que sur nous : les sensations qui en émanent, retentissent dans tout son être et lui causent des spasmes étranges.

On ne peut s'imaginer à quel point le cerveau et les autres organes sont chez elle sous la dépendance de l'utérus. Plus de liberté d'esprit, plus de régularité dans les opérations intellectuelles, dès que l'utérus est malade ; toute l'économie en est troublée. Comme aussi, dès

qu'il survient quelque altération dans un autre point du corps, l'utérus s'en ressent.

Il est évident que l'*utérus est un des pôles* de l'organisation féminine.

L'âme suit cette direction.

Dès l'enfance, nous voyons la petite fille manifester ses penchants, par le soin qu'elle donne à sa poupée et par le plaisir qu'elle prend au ménage. Tout ce qui a pour but l'entretien de la vie matérielle l'intéresse particulièrement.

Le petit garçon, au contraire, se plaît à imiter ce qui a rapport à la vie publique, au gouvernement des villes, à l'art militaire, à la répression des délits, aux cérémonies religieuses, aux voyages, aux exercices équestres, suivant ses dispositions.

L'homme n'a pas pour la progéniture un attachement aussi sensible que la femme. Ce ne sont guères que des sympathies morales qui lient le père à l'enfant. Il y a plus que cela chez la mère; elle aime son enfant comme le fruit

de ses entrailles, comme le plus pur de son sang, comme sa vie.

La substance du cerveau et des nerfs a plus de consistance, plus de densité chez l'homme ; elle est plus molle chez la femme.

Faut-il voir dans ces différences organiques la cause pour laquelle la femme jouit d'une excitabilité plus grande, et l'homme d'une réceptivité plus durable ? Il est sûr que la femme est plus vivement et plus facilement émue, et que l'homme retient plus longtemps les sensations, ce qui permet chez lui au principe actif et supérieur de réagir plus librement.

La femme est donc moins capable que l'homme de réflexion.

Par cela même qu'elle est d'une excitabilité extrême, tout ce qui donne lieu à des sensations exagérées la trouble ou l'entraîne.

L'homme, moins sensible, est plus maître de lui ; car la sensibilité, qui multiplie nos rap-

ports extérieurs, quand elle est trop développée, nous asservit.

Les nerfs émanant du rachis sont plus gros chez la femme, proportionnellement au volume des muscles.

La femme nous offre tous les caractères du tempérament nerveux : aussi en a-t-elle les qualités et les défauts, et nous la voyons souvent tomber dans les inconvénients qui se rattachent à l'exagération de ce genre de tempérament.

Extrême dans le bien, elle l'est aussi dans le mal ; elle est inconstante et mobile, elle veut et ne veut pas ; elle flotte, elle hésite ; elle prend bientôt en dégoût ce qu'elle recherchait avec le plus d'ardeur ; elle passe de l'amour à la haine avec une étonnante facilité ; elle est pleine de contradictions.

Capable des actions les plus héroïques, elle l'est aussi des crimes les plus atroces. La jalousie transforme souvent cet ange de paix en dé-

mon de la guerre ; elle empoisonne sa rivale tout aussi bien qu'elle ferait elle-même le sacrifice de sa vie pour son amant.

Douce et impétueuse tour à tour, timide et craintive par le sentiment qu'elle a de sa faiblesse, elle est susceptible d'un courage extraordinaire ; et, si l'on considérait le courage selon son étymologie française, comme une sorte de *rage de cœur*, comme un état d'exaltation, il serait vrai de dire que la femme a plus de courage que l'homme, et l'homme plus de bravoure que la femme.

L'homme, mû par une volonté ferme, voit le danger et l'affronte ; la femme ne calcule rien ; elle voit un but, elle veut l'atteindre.

Si vous contrariez sans ménagement ses désirs impétueux, sa mobilité se change en opiniâtreté ; vous la briseriez plutôt que de la réduire. Elle est terrible dans ses vengeances.

Les émotions populaires, les terreurs de la superstition, l'ivresse du fanatisme politique ,

se propagent parmi les femmes comme un incendie.

Se croient-elles menacées du courroux céleste, elles remplissent l'air de leurs gémissements ; les temples ne peuvent les contenir.

Le souffle des révolutions vient-il à ébranler les bases d'un État, elles se jettent avec furie dans la tourmente ; les réactions des partis nous les montrent plus acharnées, plus sanguinaires que les hommes.

Mais, d'un autre côté, quand les sentimens généreux les exaltent, elles deviennent sublimes et nous laissent bien loin derrière elles. Arthémise et Lucrèce sont des types qui n'ont point d'analogues parmi les hommes. On ne rencontrerait pas chez nous un amour aussi désintéressé, aussi ardent que celui dont Héloïse a fait preuve au moyen âge. Son amant Abeilard offre un contraste caractéristique : plus sensuel que tendre, il ne se passionna réellement que pour les disputes de l'École, et sa correspon-

dance nous montre une âme satisfaite et fière de sa conquête, plutôt que touchée du dévouement d'Héloïse.

C'est une femme, Madeleine, qui personnifie le repentir, comme sainte Thérèse personnifie la dévotion, et Jeanne d'Arc l'enthousiasme politique.

La femme porte le sentiment et les passions du cœur à leur dernière limite, précisément à cause de la facilité avec laquelle elle cède aux influences étrangères : l'*individualité est chez elle moins prononcée.* Il y a dans son organisation physique quelque chose d'indéterminé et de fuyant, quelque chose d'insaisissable qui ajoute à ses moyens de séduction, en irritant les désirs. Le sentiment de la pudeur dont la nature l'a douée, et qui l'enveloppe comme un voile, agit dans le même sens.

La cohésion des parties est moindre chez la femme : tout son corps est plus flexible et plus mou. *La peau, qui est l'organe limitateur*

de l'individu, est chez elle plus *mince*, plus douce, à mailles moins serrées et plus extensibles.

Tandis que la femme perd la fraîcheur de la jeunesse, tandis que la finesse de la peau, la délicatesse du teint et la vivacité de la turgescence diminuent chez elle, l'accroissement de la masse lui conserve le charme des formes extérieures. L'expression vivante d'une vie satisfaite dans sa vocation, crée pour elle un nouveau genre de beauté ; et, quoique plus tard ses organes perdent aussi de leur flexibilité, elle n'en conserve pas moins de la grâce dans tous ses mouvements.

Les influences atmosphériques, la température et l'électricité agissent plus puissamment sur la femme que sur l'homme; la femme est dans une union plus intime avec la nature, elle appartient plus au tout; elle en est moins distincte. Voilà pourquoi sa volonté personnelle est plus faible, et ses instincts plus forts.

Les instincts sont des manifestations de la

raison impersonnelle, qui agit dans les animaux sans leur participation réfléchie, pour les conduire au but providentiel.

Plus le principe actif s'individualise, plus l'intelligence devient personnelle, par la prédominance des fonctions cérébrales ; moins il y a d'instinct, plus il y a de raisonnement et de conceptions propres. C'est ce que l'on observe dans toute la série animale ; c'est ce qui a lieu pour l'homme à l'égard de la femme.

La femme accomplit par instinct, avec facilité, une multitude de choses auxquelles nous n'arrivons pas aussi facilement par la réflexion ; mais nous lui sommes incontestablement supérieurs dans tout ce qui demande de l'application et du raisonnement, comme dans l'interprétation des lois de la nature, dans la philosophie, les sciences mathématiques.

L'homme a toute la force physique qu'exigent les grands travaux pour la culture du sol et sa défense.

La femme a la souplesse et la dextérité que demandent les œuvres minutieuses et les détails domestiques. Elle ne saisit point les objets dont elle veut s'emparer avec autant de puissance que nous, mais elle les manie plus habilement, plus délicatement. Vous observerez qu'elle a la main plus petite et les doigts plus effilés. Elle excelle dans les travaux à l'aiguille, dans la broderie et la tapisserie. Si elle s'adonne à la peinture, elle réussit mieux dans la miniature qu'en tout autre genre.

Elle mesure moins d'espace que nous en marchant, et accomplit plus difficilement de longs trajets ; mais sa démarche a une légèreté et une grâce que nous ne saurions égaler. Elle est la première, sans comparaison, dans l'art de la danse, dans cette association de mouvements harmoniques et cadencés.

En général, les organes sont plus exigus chez la femme ; en compensation ils sont doués d'une sensibilité plus vive, et leur texture organique

a plus de finesse ; ce qui leur donne l'avantage dans les opérations qui demandent moins de réceptivité et de force, que de prestesse et d'acuïté.

La femme a le globe oculaire moins gros et le cristallin plus convexe, de sorte que si elle ne peut recevoir autant de rayons lumineux que nous en recevons, elle voit pourtant mieux de près ; habile à distinguer les nuances délicates, elle a de la peine à mesurer les proportions d'un corps volumineux ou éloigné.

Elle a l'oreille plus petite et le conduit auditif plus étroit ; mais ce conduit est chez elle plus cylindrique qu'infundibuliforme, c'est-à-dire qu'il se rétrécit moins rapidement ; et s'il admet moins d'ondes sonores, si, par conséquent, il perd les sons lointains, ceux qu'il reçoit arrivent plus directement à la membrane du tympan, et la femme est en état de discerner le timbre des sons les plus légers qui se font entendre à peu de distance.

Les organes du goût et ceux de l'olfaction ont

également chez elle moins de développement et plus de ténuité; aussi la femme donne-t-elle la préférence aux aliments d'une saveur douce et aux parfums délicats.

Ces rapports différentiels dans les propriétés extérieures et les fonctions sensoriales se retrouvent dans les facultés intellectuelles et les opérations cérébrales.

Chez l'homme, l'intelligence servie par des organes plus fermes et plus développés, embrasse un horizon plus vaste et s'élève à des considérations d'un ordre plus élevé.

Chez la femme, l'intelligence personnelle a moins d'étendue et moins de puissance, mais elle est plus subtile et plus déliée.

La vivacité et la multiplicité des sensations, probablement aussi la conformation des lobes cérébraux antérieurs, ne permettent pas à la femme d'apprécier exactement le rapport des choses, leurs effets et leurs causes.

Elle a de la peine à fixer longtemps son at-

tention sur un même objet, elle est peu propre à l'abstraction et aux généralités; mais en revanche elle saisit merveilleusement les qualités sensibles et les vérités de détail, et pour tout ce qui ne demande que du tact, de la finesse et du goût, elle est supérieure à l'homme.

Elle a plus de ce qu'on nomme *esprit*, mais rarement elle atteint les hauteurs sublimes du génie. Aucune des grandes découvertes qui ont éclairé le monde n'est due aux femmes. Nous ne leur devons aucun des chefs-d'œuvre qui honorent l'humanité, soit dans les arts, soit dans les lettres, et cependant beaucoup d'entre elles se sont adonnées aux arts et aux lettres par goût et par inclination (1).

Quelle est la femme que l'on peut opposer à Phidias ou à Raphaël, à Platon ou à Virgile? Trouvons-nous parmi elles un Aristote? Elles réussissent dans le genre familier, dans l'ex-

(1) Quelques individualités font exception à cette règle; mais elles sont si rares qu'elles n'infirment qu'à un bien faible degré le principe que nous venons d'énoncer.

pression des sentiments tendres et délicats, dans le commerce épistolaire et dans les peintures de mœurs; mais lorsqu'elles veulent s'élever à de plus hautes considérations, elles brûlent leurs ailes à la lumière.

La femme est curieuse à l'excès, non par amour pour la vérité, mais parce qu'elle a besoin d'émotions, et c'est en quoi notre curiosité diffère de la sienne. Nous recherchons laborieusement tout ce qui agrandit la sphère de notre intelligence ; la femme recherche surtout ce qui l'amuse ou l'intéresse. Les scènes de la vie privée ont pour elle plus d'attrait que les secrets de la science.

Ce ne sont point les législateurs qui, les premiers, ont assigné aux deux sexes des attributions diverses, c'est la nature ; elle seule a marqué les rangs par la différence des organisations. Tous les théoriciens du monde ne pourront rien contre elle.

La voix, qui est un indice de l'état des forces



et des qualités intimes de l'être, est plus grave et plus étendue chez l'homme; elle a le ton du commandement.

Chez la femme elle est douce, flexible, suppliante, plus appropriée que la nôtre aux diverses intonations du chant.

La voix de l'homme convient mieux aux discussions publiques et à l'enseignement de l'école; aussi ses organes vocaux sont-ils plus développés et plus fermes. C'est là un fait anatomique bien établi.

L'excitabilité étant plus vive chez la femme, et l'individualité étant moins arrêtée, moins finie si l'on peut ainsi dire, elle reçoit plus aisément les impressions et les traduit au dehors plus fidèlement et plus promptement; sa physionomie est plus expressive et plus mobile que la nôtre. Son âme est en quelque sorte transparente sous la frêle et délicate enveloppe dont elle est revêtue. Comme cette âme est moins retirée en elle-même, qu'elle s'appartient moins,

elle reflète avec une grande facilité les émotions passagères et empruntées : voilà pourquoi les femmes réussissent si bien au théâtre, dans la mimique, et pourquoi l'on trouve plus de comédiennes habiles que de bons acteurs.

L'instinct musical est plus répandu parmi les femmes, et l'instinct poétique parmi les hommes. C'est que la musique est la langue du sentiment non converti en perception, et que la poésie veut des sentiments et des idées. La musique éveille l'intelligence et provoque la naissance des idées, de toute sorte d'idées, suivant son caractère, mais elle n'en exprime aucune formellement.

Comme la femme est plus dépendante que l'homme de ce qui l'entoure, comme elle est moins distincte du tout universel et que les instincts ont sur elle plus d'empire, elle est plus *intimement avertie*, plus *sensiblement* convaincue qu'un esprit infini gouverne et vivifie le monde. Elle est plus religieuse que l'homme

par le côté affectif; mais la puissance réflective et la raison personnelle étant moins développées en elle, elle subit plus aisément les diverses hypothèses que l'imagination, l'ignorance et la politique ont substituées aux vérités fondamentales. Elle est enfin plus disposée que nous à la superstition et aux croyances mythologiques qui personnifient les attributs de Dieu; elle adhère à ces croyances avec enthousiasme, et il est toujours difficile de lui faire accepter des notions simples et sans images. Nous devons respecter jusqu'à ses erreurs, si elles sont nécessaires pour entretenir un sentiment dont l'absence donnerait la mort à l'âme.

Puisque la femme est dans une union plus étroite avec l'infini, il n'est pas impossible que son esprit dépasse quelquefois les limites du temps et de l'espace, et qu'il entrevoie des choses qui s'accomplissent à distance ou qui sont encore dans les secrets de l'avenir. Il est sûr que les femmes ont plus souvent que nous de

ces pressentiments merveilleux, de ces illuminations soudaines qui trouvent dans les faits leur complète réalisation. On ne saurait nier ces phénomènes, sans renverser l'autorité de l'histoire qui en a recueilli les preuves, d'après le témoignage des hommes les plus recommandables.

Les meilleurs esprits de l'antiquité et les plus graves d'entre les modernes, n'y auraient point ajouté foi, si la chose était dépourvue de fondement, et nous ne trouverions pas dans tous les temps et chez tous les peuples cette croyance aux pressentiments et au don de seconde vue, presque aussi généralement établie, que le sentiment même de la divinité. Il faut que cette croyance s'appuie sur des faits assez souvent répétés et assez positifs, pour avoir acquis ce caractère d'universalité (1).

Du reste, il n'est presque personne qui, dans

(1) Cette interprétation assez ingénieuse appartient au docteur Bertrand de Saint-Germain. (*Loc. cit.*)

son expérience propre, ne puisse citer quelques faits extraordinaires de ce genre.

Disons donc que les pressentiments et les vues de l'esprit à travers l'espace, ne doivent pas toujours être confondus avec les hallucinations résultant d'un état morbide du cerveau; sans quoi, il faudrait taxer de folie la plupart des hommes célèbres qui nous assurent avoir eu, dans le courant de leur vie, de ces pressentiments ou de ces révélations intimes que l'événement a justifiés d'une manière éclatante. Cicéron et Plutarque en donnent des exemples. L'empereur Napoléon y croyait fermement, et de grands physiologistes, au nombre desquels il faut compter Burdach (1), admettent la possibilité et la réalité du phénomène.

Il y aurait alors suspension momentanée de l'individualité intellectuelle, car ce n'est que par notre relation avec l'infini que nous pouvons

(1) *Traité de physiologie*, traduit de l'allemand. Paris, 1839, p. 227.

traverser le temps et l'espace. Ce phénomène trouve dans nos doctrines une explication naturelle, mais il n'en est pas moins *un fait exceptionnel, un fait rare* que l'on ne doit admettre qu'avec la plus grande réserve, parce qu'*il touche de trop près aux hallucinations morbides*, et qu'il a trop souvent servi de prétexte à l'imposture, pour tromper l'ignorante crédulité (1).

La femme naturellement exaltée et crédule, s'est plus d'une fois persuadé que cet état tout-à-fait anormal pouvait être un état habituel, et soit qu'elle fût dupe d'elle-même ou qu'elle

(1) C'est peut-être le cas de rapporter ici une illusion d'optique fort singulière dont il nous arrive souvent d'être le jouet et qui rentre tout à fait dans le phénomène de *vue à travers l'espace*. Voici : Nous sommes dans la rue. Nous apercevons de loin une personne qui nous est parfaitement connue. Il n'y a, dans notre esprit, nul doute à cet égard. Parvenu tout près de cette personne, nous remarquons avec un profond étonnement que nous avons commis une erreur grossière et qu'il n'y a pas la moindre ressemblance entre les deux individus que nous avons pris l'un pour l'autre. Mais il est rare qu'au détour de la première rue nous ne nous trouvions pas face à face avec la personne que nous avions cru voir primitivement. Nous ne sommes sans doute pas le seul à qui pareille chose arrive.

voulût régner sur des imaginations plus faibles, elle s'est donnée comme interprète de l'avenir et des choses cachées, et s'est assise sur le trépied de la devineresse. Cette déplorable manie est beaucoup plus commune parmi les femmes que parmi les hommes (1), surtout chez les peuples enfants et dans les temps barbares, où tout ce qui est singulier et accidentel est regardé comme une manifestation particulière de l'esprit de Dieu.

En résumé, l'individualité humaine est moins prononcée chez la femme que chez l'homme, ainsi que l'indique l'organisation respective de l'un et de l'autre sexe.

Les traits du visage sont plus accentués chez l'homme ; son front est plus large et plus élevé; tout son corps a plus de développement et de vigueur.

Le corps de la femme a des proportions moin-

(1) Parmi les somnambules magnétiques qui abusent aujourd'hui de la crédulité publique, en s'attribuant le pouvoir de guérir les maladies et de lire dans l'avenir, il y a incomparablement plus de femmes que d'hommes.

dres, si ce n'est du côté des organes de la génération, et il a aussi moins de consistance et de force.

Le cerveau est chez elle moins développé dans ses parties antérieures.

La femme jouit d'une sensibilité sensoriale plus vive, et l'homme d'une puissance de création plus grande.

La femme étant plus impressionnable que l'homme, est par cela même moins indépendante. Non-seulement elle cède plus aisément aux influences extérieures, mais encore elle est mue intérieurement par des instincts plus puissants et plus multipliés que les nôtres, c'est-à-dire que l'intelligence lui est moins personnelle et qu'elle agit moins librement.

Ses sens, quoique plus impressionnables que les nôtres, ont moins de portée, et il en est de même des organes cérébraux.

Ce qui domine chez la femme, c'est le sentiment, c'est l'instinct, c'est la maternité.

Chez l'homme, c'est la force, le raisonnement, la volonté.

Dans l'œuvre de la génération, l'homme a l'initiative; son rôle est plus actif, il est d'un ordre supérieur, mais il est aussi de peu de durée. Celui de la femme, que l'on me passe cette expression, est plus substantiel et se prolonge bien davantage. La femme y est employée tout entière et pendant les plus belles années de sa vie.

Comme la plante, elle semble particulièrement destinée à la germination; on dirait une fleur animalisée; elle en a la délicatesse comme elle en a l'éclat; son parfum c'est son âme.

Le monde matériel est subordonné à l'homme. Il subjugue la femme.

Telle qu'elle est, la femme sert de complément à la nature humaine et l'embellit. Elle représente le côté sensible. L'aménité, la fécondité, la beauté, sont ses attributs distinctifs.

Si l'homme a la force du corps et la supério-

rité intellectuelle en partage, la femme a pour elle l'harmonie des formes, la souplesse des mouvements, la finesse de l'esprit.

Elle est visiblement née pour les talents d'agrément et les détails domestiques, comme l'homme est né pour les grands travaux et la direction sociale.

Les qualités affectives sont plus développées chez la femme : le dévouement est sa loi, le sacrifice est son triomphe. Jeune fille, épouse ou mère, elle n'est jamais à elle, et son abnégation fait sa grandeur.

Elle est plus pieuse que nous, parce qu'elle est plus fidèle aux instincts primitifs. Son cœur est un sanctuaire que l'homme de bien respectera toujours ; le triple flambeau de la foi, de l'espérance et de l'amour, y brûle sans cesse.

Si la femme a besoin d'appui, l'homme voué au travail a besoin d'encouragement et de consolation. Il trouve cet encouragement, cette consolation, dans le commerce de sa compagne ;

les grâces dont elle est ornée lui font oublier les fatigues de la vie ; son regard approbateur est un des plus beaux rayons de la gloire ; son sourire dissipe nos ennuis; la persuasion est sur ses lèvres ; la douleur s'endort à sa voix, et le malade trouve par ses soins un adoucissement à ses maux.

Elle veille au foyer domestique comme un génie protecteur, tandis que l'homme explore la nature et la soumet à son usage.

La douceur de caractère propre à la femme corrige la rudesse de nos mœurs.

La rectitude de ses instincts sert quelquefois à ramener notre esprit qui s'égare.

Nous sommes, il est vrai, plus riches que la femme en intelligence personnelle, mais la femme est plus riche que nous en sentiment et en affection.

C'est ainsi que les deux sexes sont unis entre eux par leurs qualités respectives et qu'ils se complètent mutuellement.

Les femmes ont moins besoin d'affranchissement que les hommes, et elles-mêmes le sentent communément. Les affections les dédommagent du joug ; elles ont au fond du cœur des consolations pour leurs misères, leurs sujétions, leurs souffrances. La femme, la mère surtout, n'a-t-elle pas le dévouement pour compensation de la liberté ?

C'est par son esclavage et sa soumission même que la femme se relève ; car c'est par là qu'elle devient mère et qu'elle parvient à sa haute dignité.

Le monde, — on ne le sait point assez, — contient un grand nombre de candides et pures jeunes filles, tout absorbées dans leur chaste ignorance, en qui le sentiment de la pudeur est demeuré aussi profond qu'il l'était dans la première femme, quand elle est sortie des mains du Créateur, toute revêtue de modestie. Pour les natures délicates, se donner est un sacrifice immense et toujours nouveau ; car si la déchéance

a frappé la femme dans son âme devenue faible, dans son corps devenu infirme, et dans ses sentiments que la volonté ne gouverne plus, elle a, — chose étrange ! — elle a respecté cet admirable instinct de pudeur dont Ève fut primitivement douée. Plus la femme est jeune et pure, plus elle est chaste dans ses pensées de vierge ; et sa nature est ainsi faite, qu'elle n'arrive aux pensées grossières, qu'après un long contact avec le monde qui ne croit pas à sa pudeur, et qui la froisse et la blesse, sans cesse comme sans pitié.

Dans les relations amoureuses, le rôle actif et provocateur appartient à l'homme, et il y met d'autant plus d'ardeur que les obstacles qu'il rencontre sont plus difficiles à vaincre. La pudeur, qui est l'attribut le plus noble du sexe, est ainsi ménagée. Mais il fallait que la femme eût à sa disposition les moyens d'attirer les yeux, et d'exciter les désirs de celui qu'elle préfère et qu'elle veut subjuguer. De là cet art subtil

qu'elle apporte dans ses vêtements, dans sa parure, dans ses attitudes et dans tout son extérieur. De là ce charme infini qu'elle sait donner à ses moindres actions, à son regard, à l'intonation de sa voix, à tout son être enfin.

On a donné à ces mille ruses si familières aux femmes, la dénomination pittoresque de *coquetterie*. Cette expression prise en bonne part désigne une propriété inhérente à la nature féminine. On la trouve également chez les animaux; elle se concilie parfaitement avec la vertu et la modestie, quand elle demeure confinée dans certaines limites et qu'elle est mise en œuvre dans un dessein avouable; mais elle devient une arme perfide et dangereuse au service des âmes frivoles et inconstantes, qui recherchent plutôt les hommages nombreux et passagers, que les jouissances durables et licites d'un amour pur et vrai. On rencontre dans le monde de ces femmes au dehors candide et aux mœurs hypocrites, qui se font un jeu cruel de s'entourer

d'adorateurs, de se composer une cour qui satisfasse leur orgueil, pour le seul plaisir de dominer et de devenir l'objet d'ardentes convoitises. Ces sortes de femmes, que les poëtes ont symbolisées dans la création fantastique de la *Sirène*, constituent une véritable monstruosité, une déviation du sens moral, un fléau pour les hommes inexpérimentés qui les prennent au sérieux.

Comédiennes sataniques, vous ne savez donc pas que si la prostitution du corps est une souillure, celle du cœur est une profanation qui n'a pas même l'excuse de l'entraînement!

CHAPITRE II.

DE LA DESTINÉE DE LA FEMME DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉTAT SOCIAL.

Aux époques de sauvagerie, le sort de la femme a dû être infime et misérable. Considérée comme un instrument placé par la Provi-

dence aux mains de l'homme, dans un but de procréation, son rôle se confondait nécessairement avec celui de la femelle de toute autre espèce animale. La spéculation ou le préjugé étaient complétement étrangers à ce fait, dont il faut rechercher ailleurs la cause véritable. Qu'on n'en accuse pas non plus l'âpreté des mœurs primitives; elle ne pourrait en rien expliquer la persistance d'un phénomène que les yeux d'aujourd'hui peuvent bien envisager avec étonnement, mais que de longs siècles ont respecté, malgré les progrès de la raison humaine.

Quelle est donc cette cause, capable de rendre compte des vicissitudes de l'existence de la femme, à travers la série des temps? Pour la découvrir, je serai obligé de remonter l'histoire de l'humanité jusqu'à son berceau, et d'en esquisser à grands traits les principales périodes.

A son apparition sur le globe, l'homme a dû

disputer sa subsistance à la terre, et pour préserver sa vie des chances innombrables de destruction dont elle était menacée, soutenir une lutte acharnée contre tout ce qui l'entourait.

L'intelligence et la force, la force surtout, étaient ses seules armes ; mais si l'une de ces deux conditions pouvait se passer de l'autre, c'était encore et toujours la force. Les premiers âges de l'humanité se résolvent donc en une guerre incessante de l'homme avec la nature et les êtres qui l'ont précédé dans la création.

A cette époque, où la nourriture et les vêtements se conquéraient en grande partie dans les fatigues et les périls de la chasse, le courage et la vigueur du corps devaient être tout, l'alpha et l'oméga. La vertu, la grâce, le dévouement, la raison, etc., rien ne pouvait entrer en parallèle avec deux qualités si précieuses, si indispensables. Le sexe qui les avait en partage, — l'homme, — devait en conséquence trôner en souverain, et sa compagne, incapable de

contribuer aux rudes travaux de son époux, être employée à rendre les seuls services auxquels la prédestinait son organisation.

Quoi de plus juste et de plus facile à concevoir ?

Dans ces temps enveloppés de ténèbres, la polygamie devait régner, pour satisfaire au besoin de population, et pour remplir au fur et à mesure qu'ils survenaient, les vides résultant des guerres d'extermination que se faisaient les hommes. La longévité d'alors, hors de proportion avec ce qu'elle est de nos jours, concourait encore au même but.

Or, la polygamie est pour la femme la négation de toute dignité, le dernier degré de l'abjection.

Mais il fallait bien qu'elle subît encore cette phase de son long martyrologe, puisqu'elle portait dans ses flancs les générations de l'avenir.

De toutes les causes d'avilissement, auxquelles les femmes ont été en butte dans l'antiquité,

les plus puissantes, assurément, sont la servitude domestique et la polygamie.

Les monuments historiques que nous possédons de ces temps éloignés, l'attestent de la manière la plus péremptoire.

La littérature grecque est remplie d'invectives grossières contre le sexe. Depuis Orphée jusqu'à saint Grégoire de Nazianze, tous se sont appliqués à la couvrir de boue et de ridicule. Euripide et Simonide, Anacréon lui-même, se sont plu à lui prodiguer l'insulte. Parmi les Latins, Ovide et Juvénal l'ont accablée dans leurs ouvrages. Cette sentence devenue populaire : *Femme qui pense, à coup sûr pense mal*, est la traduction fidèle de ces mots dus à Publius Syrus : « *Mulier quæ sola cogitat, malè cogitat.* »

Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est l'unanimité des peuples anciens, à ranger parmi les causes d'impureté le commerce des femmes, même légitimes. Les Égyptiens, les Babyloniens,

les Grecs et les Romains se l'interdisaient la veille des sacrifices.

Ils pensaient que, par cela même qu'il mettait les sens en émoi, le commerce des sexes était incompatible avec les pratiques religieuses et avec toutes les entreprises pour lesquelles l'homme intercédait auprès de la Divinité. En un mot, il était réputé impur. Les Égyptiens et les Israélites, entre autres, ne pouvaient s'y livrer dans les grandes fêtes, et aujourd'hui encore il est interdit aux Japonais pendant leurs pèlerinages. Les Israélites et les Romains interdisaient le commerce des femmes aux prêtres lorsqu'ils avaient à remplir une cérémonie religieuse, et chez les mahométans cette interdiction subsiste, même de nos jours. Les Babyloniens, les Arabes et les Grecs se tenaient éloignés de leurs femmes les jours de sacrifices. Les Assyriens se croyaient aussi souillés par les rapprochements sexuels que par le contact d'un cadavre. En Amérique, il est plusieurs nations sauvages qui se feraient

un scrupule de visiter des blessés le jour où ils ont eu commerce avec leurs femmes, et qui s'astreignent à la continence la plus rigoureuse trois jours avant et trois jours après chacune de leurs expéditions guerrières (1).

Après la barbarie vient la civilisation ancienne. Le progrès accompli est immense. Les arts et les sciences atteignent à une haute perfection. Les mœurs se modifient profondément, mais ne s'adoucissent point. L'humanité est en marche et parcourt à grands pas la route de l'avenir. Nonobstant tous ces signes d'amélioration sociale, la condition de la femme ne se ressent que faiblement des conquêtes du temps. C'est que les guerres sont plus que jamais permanentes et implacables. Des nations rivales se disputent le sol et portent au loin le massacre et la désolation. Les partis s'arrachent alternativement le pouvoir, et les révolutions ébranlent à des inter-

(1) Burdach, *Traité de physiologie*, traduit de l'allemand. Paris, 1839, t. V, p. 118.

valles de plus en plus rapprochés, des empires fondés par la violence et assis sur le crime.

La grande affaire du salut public, tient constamment sur la défensive la multitude haletante qui sert d'enjeu à l'ambition insatiable et à la cupidité des castes aristocratiques. Les intérêts privés ne sont rien. Les intérêts généraux, les luttes civiles sont tout. La vie se passe dans les agitations du *Forum*. Les vertus domestiques, dans ce tourbillon, ne trouvent pas le temps de se développer. L'esprit de famille, annihilé par l'amour de la patrie et la haine de l'étranger, se résume dans l'orgueil d'enfanter des soutiens de l'honneur national.

Est-il besoin de dire ce qu'était la femme dans ces temps d'orages? On peut le deviner. L'esclave de son mari.

Et pourtant la polygamie n'existait plus; mais à sa place, le concubinage et les abus du divorce, replongeaient la compagne de l'homme dans la dégradation dont elle semblait devoir

sortir, sous l'influence des progrès accomplis. Il y a plus : la perversion des mœurs, qui amena la ruine de cette civilisation brillante, mais éphémère, se servit surtout de la femme pour consommer son œuvre de démolition ; et ce n'est qu'avec dégoût que l'esprit s'arrête au rôle ignoble qui fut dévolu au sexe, dans cette catastrophe où s'engloutirent tant de merveilles du génie humain.

Avant de quitter cette période historique, constatons encore, — et nous le faisons à dessein, — que la suprématie de la force physique n'avait rien perdu de son prestige, dans ces siècles où l'intelligence rayonnait cependant d'un vif éclat. Aussi, cette civilisation factice, au lieu d'élever la femme à sa véritable condition, la ravalait encore, en transformant cet ange du foyer domestique en complice de ses turpitudes.

Nous voici en plein moyen âge. La philosophie chrétienne a épuré le mariage et placé la femme au rang qui lui appartient. Sous le ré-

gime de la féodalité, le métier des armes devient le monopole d'une imperceptible minorité. Le gros de la nation est réduit à l'état de servage et attaché à la glèbe. La chose publique n'est plus de son domaine. Le seigneur est le souverain arbitre des destinées du peuple, qui, dès lors, est obligé de concentrer son existence dans son intérieur. Là est la véritable origine de l'esprit de famille, et partant, de la rédemption de la femme qui devient du même coup l'égale de son mari, par la communauté de la souffrance et de l'esclavage. De ce moment date son émancipation.

Ainsi, — et ce fait est digne de remarque, — c'est du jour où l'homme, en perdant sa liberté, déchoit de son rang, que la femme conquiert le sien et s'élève à la dignité d'épouse, après avoir, durant des siècles, porté le fardeau de la plus abjecte servitude.

Les idées chevaleresques se développent, et d'un excès d'avilissement, nous voyons le sexe

passer à l'état d'idole. Qui ne connaît les détails émouvants de ces combats en champ clos, où les adversaires se disputaient la victoire pour un sourire de femme, et payaient de leur vie le privilége de porter ses couleurs ?

C'est encore le fétichisme de la force, mais tempéré et dénaturé même, par l'exagération d'un sentiment d'un ordre plus spirituel.

Arrivons enfin à nos jours et reprenons haleine, pour exposer l'état de la femme dans la société actuelle.

Mais qu'il me soit permis, au préalable, de faire encore une excursion dans le passé, en recherchant, sous les différentes formes qu'a revêtues successivement le contrat de mariage, les phases progressives de la destinée et de la considération du sexe (1).

Dans les siècles héroïques, c'était l'homme

(1) C'est à M. Troplong (*Traité du contrat de mariage*), que je suis redevable des documents historiques qui vont suivre.

qui dotait la femme; qui, par conséquent, l'achetait.

On trouve pourtant des exemples qui font exception à cette règle, et qui prouvent que les femmes achetaient quelquefois leurs maris, en leur apportant une dot. Ainsi, on voit dans l'Iliade (liv. XI, v. 146), *Agamemnon, voulant calmer le courroux d'Achille, lui fit offrir sa fille, avec une dot somptueuse.* »

Platon et Solon prohibaient la dot, dans la crainte de placer les maris sous la dépendance de leurs femmes. Néanmoins, à Athènes cette coutume existait, sans préjudice pour l'autorité maritale, au lieu qu'à Sparte, où l'homme dotait la femme, celle-ci dominait, par une anomalie des plus inexplicables. Il est vrai que, dans cette république, un grand nombre de femmes s'affranchissaient du gynécée, pour se mêler au tumulte des camps et partager les mâles travaux de leurs époux.

Plus tard, la dot a pris le nom plus relevé de

douaire. Quoiqu'en réalité le principe fût le même, la forme nouvelle dans laquelle il se manifestait, lui ôtait en grande partie le caractère humiliant qu'il avait auparavant pour la femme. Ensuite, la femme s'est dotée ellemême, et c'est là un premier pas vers son émancipation. Enfin, vient le système de *communauté*, dans lequel la femme apporte à son mari un capital social qui leur devient commun à tous deux, et à la faveur duquel, elle entre en participation avec son époux, aux bénéfices aussi bien qu'aux pertes. Avec ce régime, la femme, bien que soumise à son mari, devient réellement son égale.

Pas n'est besoin, je pense, d'insister sur l'enseignement qui ressort de cet examen synthétique du contrat de mariage.

A l'état *sauvage*, l'homme s'empare de la femme par le RAPT.

A l'état *barbare* il l'ACHÈTE.

A l'état *civilisé* il se l'ASSOCIE.

Telle est, en quelques mots, la trilogie qui résume toute l'histoire de la femme, dès les temps les plus reculés jusqu'à nous.

Le moment est venu d'aborder la partie la plus délicate de ce chapitre. Le passé se raconte et se commente. L'avenir se pressent, se déduit et se prête à l'hypothèse. On n'a pas à craindre de blesser les susceptibilités d'une génération et d'un sexe peu endurant de sa nature, quand on se borne à disserter sur le siècle de Périclès, ou à bâtir des conjectures sur le sort réservé à nos arrière-neveux ; mais lorsqu'il s'agit de soumettre à une investigation morale, la plus aimable moitié du genre humain, et notre contemporaine encore, on comprendra nos appréhensions et nos défaillances.

Au demeurant, force nous est bien de poursuivre notre tâche et de la conduire à son terme.

Aujourd'hui, quiconque voudrait confondre, dans un tableau général, les conditions d'existence qu'a faites à la femme notre civilisation

moderne, ressemblerait fort à celui qui chercherait à donner une idée de nos habitations par la description du Louvre.

Il nous faut donc recourir à une classification. Pour la simplifier autant que possible, je réunirai sous la dénomination de *femmes du monde*, toutes celles qui vivent dans le luxe ou l'aisance et qui ne sont astreintes à aucun labeur mercenaire. Sous le nom d'*ouvrières* je comprendrai les travailleuses des champs et de l'industrie, ainsi que les domestiques.

La femme du monde jouit d'un sort parfaitement adéquat à celui de son époux. Elle partage les prérogatives de sa position sociale, et participe à la considération dont l'entourent ses concitoyens. Jeune fille, elle était soumise à une multitude d'entraves, à des réserves souvent futiles, mais commandées par des préjugés en grande vénération. Elle était obligée de dissimuler sans cesse ses impressions, et de se composer une physionomie impassible, un sourire

insignifiant et stéréotypé. Voyez ! son exquise sensibilité est l'objet d'une compression tyrannique, et pour rester fidèle à son rôle de *vierge-martyre*, il faut qu'elle refoule dans les replis les plus cachés de son âme, les affections que n'autorisent point nos préjugés à l'endroit de la vertu. L'amour qui devrait décider en dernier ressort dans la question du mariage, n'en est que la condition accessoire et le plus souvent sacrifiée. On l'obsède d'adorations, on la circonvient d'hommages et de flatteries, et on lui fait une loi de résister aux entraînements de son cœur, en se cuirassant de *raison*. Chose absurde et contradictoire (1) ! Dès qu'elle est

(1) La *raison* chez l'homme a son empire déterminé. Elle trône en souveraine dans le domaine de l'intelligence : c'est elle qui juge, qui choisit dans un parti à prendre ; c'est elle qui fixe l'opinion. Elle fait contre-poids à l'instinct et constitue ainsi l'être moral, différent en cela de la brute, de l'enfant et de l'idiot. Mais il ne faut pas demander à la raison, ce qui est au-dessus de son pouvoir, et croire, par exemple, qu'elle puisse lutter avec certaines passions qui sont de leur nature irréfléchies. Ainsi, on ne croira pas que, la raison aidant, il soit loisible d'aimer ou de ne pas aimer. Les sympathies ne se commandent pas ; elles se subissent.

devenue épouse, elle entre en possession de son être, et sans jouir d'une liberté aussi absolue que son mari, — ce qui serait inadmissible, en

Généralement, l'amour n'est pas le résultat de l'étude de la personne qui en est la source; souvent, c'est à la première rencontre qu'on se sent épris. On est alors fasciné comme par enchantement et sollicité par une sorte d'attraction invincible vers la personne aimée. Qu'on cherche à se rendre compte du phénomène et on n'y parviendra pas. Pourtant, les qualités physiques jouent, dans ce cas, un rôle infiniment important; car, en définitive, ce sont les seules qui, à première vue, soient appréciables. Peut-on dire que l'amour du beau soit le mobile du sentiment qu'on éprouve dans ces circonstances? Nullement, car la beauté n'est pas rigoureusement nécessaire, pour faire éclater de ces passions soudaines, qui ont fait déjà tant de victimes et empoisonné de si nombreuses existences. Qu'est-ce alors? Selon moi, il y a une affinité préexistante entre certains organismes, comme qui dirait entre le fluide magnétique ou vital, lequel établit comme une atmosphère autour de chaque individu; de même qu'il existe une répulsion irréfléchie et fatale entre des individus donnés. C'est là, à mon avis, le secret des *sympathies* et des *antipathies* qui ont tant défrayé l'imagination des psychologues. Qu'on ne vienne donc pas se vanter d'avoir réussi, à force de volonté ou de raison (comme on voudra), à combattre un violent amour. Ce n'était point un véritable amour que vous ressentiez, répondrai-je à qui se targuera d'une si grande force morale; car je soutiens que le caractère *essentiel* de la passion véritable, est la soudaineté et la *spontanéité*, deux attributs qui repoussent formellement l'intervention du cerveau, et conséquemment de la raison qui en émane. Aimer ne peut donc être ni un crime ni une vertu, parce que ce sentiment est soustrait au

raison des exigences de son sexe, — on peut dire néanmoins, que du jour où elle s'est engagée dans les liens de l'hymen, elle s'est affranchie en quelque sorte de la tutelle publique, pour ne supporter plus que la censure conjugale, infiniment plus tolérante et plus tolérable.

Plus heureuse que l'homme, elle n'est point assujettie au travail, et si elle s'occupe, c'est à façonner, pour elle et les siens, de ces petits riens

libre arbitre, et que là où la liberté est enchaînée, là aussi expire la responsabilité humaine. Si, dans notre ordre social, on ne tient pas compte de ces exigences de notre nature, c'est que l'ordre social sous lequel nous vivons est imparfait. Mais qu'on n'en accuse pas la Divinité qui nous a donné de ces passions indomptables, sans nous fournir en même temps les moyens de les satisfaire légitimement. C'est à l'homme qu'il faut s'en prendre, de ce qu'il n'a pas su faire converger les passions dont la nature l'a doué vers un but unique : son bonheur, selon la maxime placée comme épigraphe en tête de ce livre. On interpréterait du reste fort mal ma pensée, si l'on voyait dans ce qui précède la glorification de l'empire des sens, et par conséquent une doctrine attentatoire à la morale. Aimer ou haïr, ai-je dit, ne sont pas des crimes; mais je n'ai pas ajouté, Dieu merci! qu'on pouvait assouvir ses passions par la promiscuité des sexes et l'assassinat. En attendant d'autres temps et des institutions plus en harmonie avec les exigences de notre nature, le lot d'un grand nombre, — et des organisations d'élite surtout, — sera de se résigner et de souffrir.

qui concourent à la toilette ou à l'ornement du logis. Au mari seul le souci des affaires; pour la femme, le calme du sanctuaire domestique et la haute juridiction du ménage. Pour tous deux, les soins que réclament l'éducation des enfants et la responsabilité de leur avenir.

A part quelques restrictions légales, relatives à certaines circonstances de la vie civile, l'homme et la femme reçoivent de la société, en France, une protection égale. Les mœurs publiques sont des plus favorables à la femme. Les égards et le respect ne lui font jamais défaut dans notre pays, terre classique de ce qu'on appelle la *galanterie.*

Dans les régions les plus élevées de la hiérarchie sociale, la femme devient un type curieux à étudier, parce qu'elle représente une création artificielle, une sorte de variété de l'espèce. L'oisiveté qui l'amollit, le milieu anormal dans lequel elle s'agite, l'habitude qu'elle a contractée de faire de la nuit le jour, et du jour la nuit, sa

réclusion dans des appartements où l'air est saturé de parfums et où n'arrivent que de rares rayons lumineux, l'usage de ne sortir qu'en voiture hermétiquement close, toutes ces causes réunies concourent à un même résultat, l'appauvrissement du sang et la prédominance du système nerveux.

De là, à la surexcitabilité morbide, il n'y a qu'un pas, et ce pas une fois franchi, nous nous trouvons en face d'une maladie bien caractérisée et qui fait le plus souvent le désespoir de la médecine, la névropathie protéiforme.

Certes, l'impressionnabilité et la mobilité du caractère, sont des attributs qui constituent la femme ce qu'elle est. La nature l'a voulu ainsi pour la réalisation de ses vues, et l'éducation est venue en aide à la nature, afin de faire dominer davantage ces qualités, sources de tant de biens, et de maux plus nombreux encore.

La malheureuse affectée de cette surexcitabilité nerveuse, et chez laquelle la moindre

impression se répercute comme le son sur un *tam-tam*, recherche encore les émotions les plus violentes et les plus variées. C'est ce besoin que rien ne peut apaiser, qui conduisait les femmes romaines aux spectacles où les hommes étaient dévorés par des bêtes féroces, et qui, actuellement encore, les attire aux combats de taureaux et aux exécutions capitales. C'est le vide d'une âme inquiète et sombre qui recherche un but d'activité, qui se cramponne au moindre incident de la vie, pour en faire jaillir une émotion qui lui échappe toujours; c'est enfin la déception et le dégoût de l'existence.

Voici comment M. Ed. Auber dépeint, au physique, la femme dont nous venons de retracer le portrait, quant au moral.

« Les femmes nerveuses sont pâles, défaites et languissantes; leur peau est sèche, froide ou brûlante; elles ont l'œil abattu ou hagard, timide ou caressant; le teint couvert, la physionomie langoureusement expressive et très-

mobile. Il est rare qu'elles n'aient pas quelques traits particuliers; leur démarche est tantôt nonchalante, tantôt vive, heurtée, précipitée; elles parlent de tout avec chaleur, avec enthousiasme et même avec une sorte d'exaltation, qui tient chez elles à l'exagération du sentiment, ce qui leur donne par moments un air vraiment inspiré (1). »

Tel est le fâcheux état de santé, que la civilisation moderne a créé au plus grand nombre des femmes du monde, à force de les avoir encensées et détournées de leur destination.

Ce qui précède ne s'applique, à la vérité, qu'à une certaine classe de la haute société, ainsi que j'ai eu soin de le dire. Mais on se fera une idée assez exacte des rangs immédiatement inférieurs, en tenant compte, pour la détermination de la vie physique et morale de la femme, des conditions plus ou moins

(1) *Hygiène des femmes nerveuses*, etc., par le docteur Ed. Auber.

somptueuses dans lesquelles elle se trouve placée.

On arrive de la sorte à l'ouvrière qu'il importe de diviser en deux catégories distinctes.

Et d'abord, celle qui s'adonne à des travaux en harmonie avec ses forces et ses goûts; qui est née dans la cité et dont l'éducation, pour n'avoir pas été l'objet d'un grand soin, a néanmoins fait éclore en elle le caractère propre à la femme. Son frottement continuel avec les régions plus éclairées, suffirait d'ailleurs à la différencier et à en faire une classe à part.

Je veux parler de la tailleuse, de la modiste, de la coiffeuse, de la fleuriste, de la repasseuse, etc., etc. Le sort de ces femmes se modifie, parfois, par le mariage avec un ouvrier, dont le salaire est assez élevé pour subvenir aux besoins de la famille. Le plus souvent, cependant, elles sont obligées de fournir leur contingent de travail, jusqu'à ce qu'elles en soient empêchées par les devoirs de la maternité. Si

l'esprit d'ordre et la moralité président à l'administration de leur ménage, ces femmes sont appelées à goûter un bonheur calme et modeste que plus d'une grande dame leur envierait, si elle en connaissait toutes les douceurs.

Dans la seconde catégorie d'ouvrières, je range celles qu'emploient la grande industrie et l'agriculture, les domestiques et toutes celles qui doivent leur subsistance à des travaux pénibles et rebutants. La plupart, originaires de la campagne, n'ont reçu aucune instruction, et, si elles sont nées dans les villes, leurs premières années se sont écoulées dans l'abandon le plus complet de la part de leurs parents, étrangers eux-mêmes à toute culture intellectuelle.

Parmi les ouvrières de la grande industrie manufacturière, le libertinage coule à pleins bords. Leur salaire est si exigu, que sans la subvention que leur procure le concubinage, elles seraient incapables de pourvoir à leur entretien. Les patrons et les commis, qui le savent

bien, exploitent leur pénurie, et achètent sans scrupule les faveurs des plus jeunes et des plus jolies. Malheur à celles que la nature a traitées en marâtre ! leur vertu est obligée de se réfugier dans le cloaque où les ouvriers de l'autre sexe la polluent à prix réduit.

En définitive, on peut dire que les ouvrières sont forcément chair à prostitution. C'est ce qui explique l'élégance de leur tenue du dimanche, si peu en rapport avec le gain de leur journée (1).

(1) Il y a des industries où les femmes gagnent de 10 à 15 centimes par jour; par exemple : à Lille, la position des dentelières est des plus malheureuses. On peut regarder, d'après M. Thouvenin (Voy. *Annales d'hyg. publ. et de méd. légale*, t. XXXVI, p. 32), comme un fait incontestable que, sur cent jeunes filles de cinq à six ans, à qui l'on fait apprendre la fabrication de la dentelle, dans un âge aussi tendre, et pendant quatre ans, comme c'est l'usage, la moitié au moins sera bossue à cinquante ans, ou atteinte de maladies des yeux, si ce n'est de cécité absolue, à cause de la fatigue de la vue qu'entraînent ces travaux. Celles qui auront échappé à ces infirmités, seront affectées de manifestations scrofuleuses, de pâleur et de maigreur extrême, et cette proportion de femmes infirmes ira en augmentant de plus en plus avec l'âge; si encore ces infortunées trouvaient à cette misérable condition, une compensation pécuniaire ! mais non, les meilleures ouvrières qui gagnaient deux et

Voilà certes une plaie hideuse, qui marque d'un sceau honteux les temps modernes, et qui serait digne d'occuper la philanthropie de nos hommes d'État. Mais qu'a-t-on fait pour y remédier jusqu'à ce jour? Constater le mal et voilà tout....

Abruties de bonne heure par la nature de leurs fonctions, les jeunes ouvrières dont je viens de parler, finissent par ne conserver de leur sexe que les attributs organiques. Il n'est pas jusqu'à l'expression de leur physionomie

trois francs par jour, il y a trente ans, ne gagnaient plus, en 1845, que un franc par jour, et c'étaient les plus favorisées.

Aujourd'hui, c'est bien pis encore, au rapport de M. Blanqui, qui porte à vingt ou trente centimes le prix de la journée de seize heures; ce qui réduit à presque rien le salaire de la femme mariée, qui a besoin de consacrer une partie de son temps aux soins du ménage.

Dans d'autres grands centres manufacturiers, le salaire de la journée est, pour les femmes, de 30 à 60 centimes, particulièrement dans les deux branches de la filature et du tissage. Notons que le *minimum* est la règle et le *maximum* l'exception. Voilà donc un travail qui tue à la longue le corps et l'intelligence, et qui ne suffit pas, malgré ses dangers et ses fatigues, à procurer à l'ouvrière les choses de la plus impérieuse nécessité.

qui ne se confonde bientôt avec celle de l'homme, sous l'influence du contact permanent et de la condition commune qui les rapproche.

Dans cette classe malheureuse il ne faut plus chercher la femme; vous n'y trouverez plus que la femelle de l'homme !

Actuellement, récapitulons et résumons-nous.

La femme, à quelque rang qu'elle appartienne, obtient dans notre société la justice qui lui est due, et partage le sort de l'homme auquel elle est unie par le mariage. C'est là, sans doute, tout ce que devraient exiger ses plus ardents défenseurs, et cependant je ferai voir tout à l'heure les prétentions excessives qui se sont produites dans ces dernières années, sous prétexte d'*émancipation de la femme.*

On apprécie, aujourd'hui, le double rôle réservé à la femme, d'une part dans la famille, et de l'autre dans la société. Le premier est en honneur dans toutes les classes; seulement, les

hommages qu'on lui rend diffèrent selon les conditions de fortune et le degré de l'éducation. Le second est également respecté, et pour si peu qu'il reste de sociabilité dans la dernière couche de la population, la femme est encore l'objet de certaines immunités, qui rappellent de loin, il est vrai, le culte qu'on lui voue dans une sphère plus haut placée.

On se préoccupait, anciennement, de la question de savoir si les femmes n'avaient rien à perdre pour leur innocence de la culture des lettres, des sciences et des arts. Les avis étaient partagés sur ce sujet. Ainsi, tandis qu'un proverbe hébreu leur conseille de *rester à leur quenouille*, et que Sophocle regarde le silence comme leur plus bel ornement, Platon, et d'autres encore, déclarent qu'elles doivent se familiariser avec toutes les occupations des hommes. Il y a de l'exagération de part et d'autre.

En général, les études spéculatives me pa-

raissent ne pas convenir à l'organisation et au rôle de la femme. C'est par le cœur qu'elle doit vivre, et c'est dans le cœur qu'elle trouvera toutes les ressources dont elle peut avoir besoin pour accomplir sa mission sur la terre. Or, il est à craindre que toutes les œuvres qui exigent une certaine contention d'esprit, n'affaiblissent en elle la pureté et l'intensité des sentiments affectifs, et ne la rapprochent, au moral, de l'homme dont elle est appelée à tempérer le positivisme, par l'effet du contraste des caractères. Cet inconvénient n'est pas le seul; l'intégrité des mœurs n'est peut-être pas moins intéressée à ce que la femme reste étrangère à des élucubrations qui ne sont pas appropriées à sa nature spéciale. En effet : la logique est inflexible et se prête peu à la versatilité qui est le cachet de la femme. Il y a donc tout un ordre d'études dont l'accès lui est interdit. Les sciences exactes exigent une persévérance infatigable de la part de celui qui s'y applique, et une rigueur exces-

sive dans les déductions. La moindre fantaisie d'humeur peut faire dévier le raisonnement. A ces divers titres, l'inaptitude de la femme apparaît manifeste. Il n'en est pas de même de la littérature légère, comme le roman ou le genre épistolaire.

Dans ces carrières déterminées, les femmes possèdent évidemment des avantages marqués sur nous, car leur talent d'observation est bien plus fin, et plus vraie est leur manière d'exprimer le sentiment. Elles sont également douées de toutes les qualités qui font réussir dans les beaux-arts. La vivacité de l'esprit, la sensibilité et la poésie de l'imagination, sont des apanages qu'on ne saurait leur contester sans injustice. Aussi les romanciers et les artistes comptent-ils dans leurs rangs une nombreuse phalange de femmes dont les noms ne périront pas.

La nomenclature de toutes celles qui se sont illustrées dans les lettres serait trop longue pour trouver place ici. Sans parler de celles qui ap-

partiennent au siècle dernier, je pourrais citer plusieurs noms de femmes, comme occupant le premier rang parmi nos auteurs les plus réputés.

Dans les arts, il n'est pas une branche dont les fastes ne soient émaillés aussi de noms de femmes.

Eh bien ! nonobstant de si glorieux succès, celle dont le front sera orné d'une auréole de gloire, excitera sans doute une admiration enthousiaste, mais rarement elle inspirera un véritable amour ; parce qu'en voyant s'allumer en elle la flamme du génie, elle a senti s'éteindre en même temps le foyer du cœur. Ce n'est plus une femme, puisque c'est *un* poëte, *un* romancier ou *un* peintre (1).

Les annales de la science ont enregistré quel-

(1) Je maintiens mon opinion, nonobstant les contradicteurs qu'elle m'a suscités. C'est dans les arts et les lettres surtout, qu'on a voulu me montrer de ces natures exquises et aimantes qui sont comme le prototype de la femme. Mais je reste convaincu qu'en creusant un peu avant le cœur de ces divinités auxquelles nous brûlons tous l'encens le plus pur, on n'y trouverait pas cet amour naïf et dépouillé d'artifices qui fait le charme de la nature féminine.

ques exemples, rares à la vérité, de femmes qui ont été admises dans les académies, et d'autres qui ont obtenu des grades universitaires. Hélène-Lucrèce Piscopia-Cornaro subit les épreuves du doctorat en théologie, devant la faculté de Padoue, et allait être coiffée du bonnet, lorsque le cardinal Barbarigo, interposant son autorité, l'obligea d'accepter en échange, le titre de docteur en philosophie (25 juin 1678) (1).

Le même grade fut conféré, par la même université, à mademoiselle Patin (2). Laure Bassi, de Bologne (Italie), reçut le titre de docteur en médecine. Maria-Cartana Agnesi occupait une chaire de mathématiques dans cette même ville, en 1750.

De notre temps, madame Boivin, célèbre accoucheuse et auteur de plusieurs ouvrages très-estimés, relatifs à l'art obstétrical, était aussi en possession du diplôme de docteur en médecine.

(1) Bayle, *OEuvres*, t. I, p. 361.

(2) Fille de Charles Patin, et petite-fille du célèbre docteur Gui-Patin, l'auteur des *Lettres*.

Les États-Unis sont entrés largement dans cette voie. Je doute que ce soit avec succès.

Que le beau sexe se serve de ces quartiers de noblesse pour confondre ses détracteurs, rien de mieux ; mais que Dieu nous garde d'une épidémie de femmes savantes !

Nous qui croyons à la perfectibilité indéfinie de l'homme et par conséquent de la société qui n'est que l'homme collectif, nous entrevoyons dans l'avenir des réformes qui pourront bien être retardées à force d'obstacles semés sur la route du progrès, mais qu'il n'est donné à aucun pouvoir humain d'ajourner au delà de certaines limites. Et qu'est-ce que des siècles dans la vie d'un peuple !

Il n'entre pas dans notre projet d'exposer un plan d'ordre social. Le nombre en est déjà trop grand, pour qu'il soit besoin de l'augmenter encore. Mais nous constatons comme un fait fatidique, la transformation incessante de la société dans le sens du progrès, et nous nions son état

stationnaire à l'égal de sa rétrogradation.

Conséquemment, il nous importe peu de savoir à qui, de Fourier, de Cabet, de Proudhon ou de Louis Blanc, nos descendants donneront raison. Au surplus, nous n'admettons pas qu'un homme, quel qu'il soit, devienne jamais l'oracle de l'humanité, et parvienne à lui imposer son système. Lorsqu'une idée nouvelle surgit, si elle est vraie et féconde, elle fait son chemin de quelque part quelle vienne. La raison générale s'en empare et elle s'ajoute à la somme des conquêtes de l'esprit humain. Mais que la société accepte et expérimente les doctrines d'un réformateur, telles quelles et sans bénéfice d'inventaire, c'est à quoi nous ne pouvons croire.

La raison universelle est essentiellement impartiale et n'obéit qu'à la vérité.

Ceci dit, passons, et revenons à notre sujet : la destinée de la femme dans les temps futurs.

Tout d'abord, il y a urgence que nous fassions

justice de la niaiserie qui a nom *émancipation de la femme.*

Je ne me suis jamais parfaitement expliqué la prétention des cerveaux creux qui se sont faits les apôtres de cette absurdité. Vous voulez émanciper la femme, c'est-à-dire, apparemment, lui octroyer les mêmes droits et sans doute aussi lui imposer les mêmes devoirs qu'à l'homme? — Vous voulez lui donner une éducation égale à celle de l'homme, pour la rendre apte à toutes les fonctions publiques, qui sont aujourd'hui le privilége exclusif de celui-ci? Vous voulez en un mot infliger un solennel démenti à ce vers fameux de Molière :

« *Du côté de la barbe est la toute-puissance.* »

Mais vous ne songez point apparemment, qu'il faudrait avant tout émanciper la femme du joug de son organisation, ce qui n'est pas en votre pouvoir.

En effet : nous vous prouverions par l'anatomie et la physiologie, que la femme est créée

et mise au monde, pour perpétuer l'espèce d'abord, et ensuite pour contribuer, *dans la sphère déterminée par sa nature*, à la vie sociale ; qu'elle a des qualités et des défauts qui lui sont propres, que ses instincts sont plus sûrs et son intelligence moins développée que chez nous, que, surtout, elle est maîtrisée par l'appareil génital, — ce qui fait qu'elle ne se possède pas complétement, — et soumise à une fonction périodique susceptible de modifier tout son être moral ; et vous ne lisez pas clairement dans cette œuvre de Dieu, le but ultime de son existence !

Les seules réformes que devraient poursuivre les philosophes qui s'occupent avec tant de raison du sort de la femme, sont celles qui se rapportent aux besoins de sa nature physique et morale.

Dans les classes inférieures, j'ai fait voir des malheureuses, aux prises avec des forces trop inégales et des nécessités incoercibles, laisser sur

le champ de bataille les plus précieux attributs de leur sexe : la beauté et la vertu.

Dans les rangs élevés, j'ai signalé l'oisiveté et la dépravation du luxe, comme une cause de marasme du corps et de l'esprit.

Je voudrais, pour la femme en général, des travaux en harmonie avec ses aptitudes spécifiques. Pour les unes, — celles que l'opulence affranchit du labeur salarié, — les soins du ménage qui resteraient tout entiers à leur charge, par l'abolition de la domesticité. Pour les autres, — celles qui ne trouvent que dans leur activité le pain de chaque jour, — des fonctions appropriées à leurs vocations et non plus les métiers abrutissants réservés aux machines. Là serait la source véritable de leur émancipation, car la femme sera libre, le jour où elle pourra subvenir à ses besoins, aussi bien que l'homme, par le travail.

Pour toutes les femmes, enfin, je souhaite qu'une éducation sagement entendue développe

intégralement leurs facultés, en vue de la mission que la Providence leur a dévolue ici-bas; que le mariage ne soit plus un trafic qui lie entre eux des intérêts matériels, mais l'union de deux cœurs qui se recherchent et s'harmonisent; qu'à cette fin, le consentement que la loi exige de la part de la femme, cesse d'être une fiction hypocrite, pour devenir un acte de sa pleine et entière spontanéité.

CHAPITRE III.

DU MARIAGE.

Examiné du point de vue auquel il me convient de me placer, le mariage peut être défini : l'union des sexes légitimée par l'intervention de la société et consacrée selon certaines formes prescrites.

Dans chaque mariage qui s'accomplit, la société a un double intérêt à sauvegarder : le sien

propre et celui de la famille qui va naître. Je ne rechercherai pas quelles sont en France les dispositions légales qui protégent ces intérêts divers; mais j'aurai par la suite à exposer sommairement, quelques points de la législation qui régissait le mariage aux différents âges de l'humanité, pour mieux faire ressortir les métamorphoses dont cette institution a été l'objet, à mesure que la civilisation tendait à établir sur des bases solides et équitables, les droits réciproques des époux.

Arrivé à la maturité procréatrice, l'homme est attiré vers la femme par un penchant irrésistible. Toutes ses aspirations semblent alors converger vers ce but. C'est une crise véritable de l'esprit et du corps qui se prépare, et dont le mariage est la solution la plus naturelle et la plus morale, en même temps qu'elle est la plus favorable à la société et à l'individu. Si la copulation n'est pas absolument indispensable à l'entretien de la santé, ainsi que je l'ai établi déjà

ailleurs, du moins elle exalte la vie et constitue un besoin réel pour l'individu, surtout pour la femme, qui n'acquiert souvent la plénitude des charmes physiques qu'après le mariage. Le mariage enfante en outre la vie de famille, c'est-à-dire une association qui, malgré la diversité de ses membres, sous les rapports de l'âge, du sexe, des forces et des tendances, ne forme qu'un tout harmonique et homogène, lié par la solidarité indissoluble de l'existence et du bonheur. L'habitude de la vie commune, la solidarité des plaisirs et des peines, amènent en outre un résultat singulier au premier abord et qui n'a pas assez, selon moi, attiré jusqu'ici l'attention des observateurs. Je veux parler d'un certain degré de ressemblance dans les traits qui s'établit entre le mari et la femme, après un grand nombre d'années de cohabitation. C'est principalement la femme qui prend l'empreinte de son époux, en vertu de la flexibilité plus grande dont elle est douée. Il n'y a rien là en

vérité qui doive étonner ; car on sait l'influence des passions sur l'expression de la physionomie, et c'est sur la connaissance de ce fait qu'est basée la science de Lavater. Or, comme les mêmes événements agitent ordinairement le mari et la femme, il est tout naturel que les muscles chargés de les traduire, impriment des modifications identiques sur la figure de l'un et de l'autre ; d'où ce degré de similitude que je note ici, en passant. Enfin, le mariage est le fondement et réalise le type de l'organisation sociale ; c'est pourquoi la loi civile, aussi bien que la loi religieuse, concourent à le sanctionner.

Voici le *processus* historique du lien conjugal ; en d'autres termes, les transformations successives que lui ont imprimées les progrès des mœurs.

A l'origine des sociétés, c'était la COMMUNAUTÉ des femmes, ou l'union de tous avec toutes.

En Orient, nous trouvons la POLYGAMIE, ou

l'union simultanée d'un homme avec plusieurs femmes.

Chez les Grecs et les Romains, c'est la MONOGAMIE, mais avec la faculté de répudiation et de divorce, ou l'union *successive* d'un homme avec plusieurs femmes.

Le Christianisme a amené L'INDISSOLUBILITÉ, ce qui constitue l'union perpétuelle d'un homme avec une seule femme.

Il a fallu de toute nécessité, pour régler la condition des époux, que le droit de commandement fût dévolu à l'un ou à l'autre sexe. Si, à cet égard la suprématie a été accordée à l'homme, par le consentement de toutes les nations policées, c'est en vertu de sa supériorité naturelle, de sa force plus grande de corps et d'esprit. Il y a pourtant, objectera-t-on, des exceptions à cette règle; car on rencontre nombre de femmes qui, sous aucun rapport, ne le cèdent à leurs maris. Dans ces cas particuliers et quelque rares qu'ils soient, la femme ne

pourrait elle pas stipuler en sa faveur les prérogatives qu'il lui serait permis de se réserver en tout autre contrat ? Telle est la question qui maintes fois a été posée, sans avoir jusqu'ici rencontré un champion assez déterminé pour oser, je ne dirai pas la résoudre affirmativement, mais même la discuter avec tant soit peu d'audace, tant elle est hérissée de difficultés et touche de près aux plus sérieux problèmes de l'économie sociale. On trouve pourtant quelques rares exemples de tolérance à cet endroit, dans l'histoire des maisons princières. Je citerai entre autres les conventions conclues entre Philippe II et Marie, reine d'Angleterre ; celles que fit Marie, reine d'Écosse ; enfin celles de Ferdinand et d'Isabelle, pour le gouvernement du royaume de Castille.

Il ne serait pas bon, en effet, de créer à l'occasion de certaines individualités d'une rareté excessive, des exceptions à une règle si universellement juste et rationnelle que la subordina-

tion du sexe le plus faible au sexe le plus fort; car ce serait, à n'en pas douter, ouvrir une porte à de nombreux et graves abus.

Un fait qui réunit en sa faveur les autorités les plus imposantes de tous les temps et de tous les lieux où la civilisation a porté ses lumières, ne saurait être sans témérité remis en question; et pourtant, on a vu naguère des réformateurs, mieux intentionnés sans doute qu'heureusement inspirés, réclamer dans leurs écrits l'émancipation de la femme, comme un progrès inséparable des institutions modernes.

La position de la femme vis-à-vis de son mari est clairement indiquée par cette parole biblique : *Sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui* (1).

Plus près de nous, on trouve dans saint Paul cette phrase : *Caput est mulieris vir* (2).

Cette prééminence de l'époux a été souvent

(1) *Genèse*, chap. III.
(2) 1re *épître aux Corinthiens*.

poussée jusqu'à ses dernières conséquences, par le fait de la déification de la force, à certaines périodes de l'histoire.

Dans tous les temps, ce sont les peuples les plus grossiers qui ont particulièrement méconnu les droits de la femme et lui ont imposé les conditions les plus humiliantes.

Ainsi, il existe une loi romaine que quelques auteurs rapportent à Romulus et qui fut inscrite dans le code papirien, qui attribue au mari la liberté de mettre à mort sa femme adultère, tout en déniant le même droit à la femme.

Chez les Gaulois, le mari était en possession du droit de vie et de mort sur sa femme, d'une manière absolue.

Certains peuples de Scythie avaient une coutume qui révèle d'une façon irréfragable ce que je viens de dire, du privilége accordé à la force physique et brutale, dans la détermination des rapports réciproques des époux. Chez ces na-

tions, il était d'usage qu'avant de conclure un mariage, les deux futurs se livrassent un combat, qui décidait lequel, du mari ou de la femme, serait le maître de l'autre.

On comprend bien que je n'insiste sur ces données historiques qu'à titre de curiosités, et pour marquer la transition entre le passé et le présent; quant à la doctrine qui prévaut aujourd'hui, je la résume ainsi :

L'autorité du mari doit demeurer constamment circonscrite dans les limites d'un pouvoir bienveillant, je dirai presque paternel. Si la femme doit obéissance à son époux, cette obligation trouve sa tempérance naturelle dans le devoir imposé au mari d'*aimer* et d'*honorer* sa femme, car elle est sa compagne et non son esclave. C'est sur cette considération fondamentale qu'a été établie toute la législation du mariage.

De plus, la loi, en investissant le sexe masculin d'un pouvoir considérable sur l'autre, a

prévu et parfaitement déterminé les cas où le droit, transformé en abus, légitimerait la séparation de corps et de biens.

Mais l'autorité est inséparable de la responsabilité, et le pouvoir repose sur le devoir. Quels sont donc les devoirs du chef de famille? Le code les ramène à deux : la protection et la fidélité.

Le premier est apprécié en ces termes, par un auteur qui a écrit sur *la famille*, un petit livre charmant et plein de bonnes intentions (1).

« Si l'homme est le chef de la famille, c'est parce qu'il en est le protecteur naturel ; et son autorité ne serait qu'un privilége insupportable, s'il prétendait l'exercer sans rien faire, et sans rendre à la famille, en sécurité, ce qu'elle lui paye de respect et d'obéissance.

« Mais la protection, dans nos sociétés civilisées, consiste moins à défendre la famille con-

(1) La Famille. *Leçons de philosophie morale*, par Paul Janet, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Strasbourg ; 2e édition. Paris, 1856.

tre de rares attaques, qu'à la faire vivre, et satisfaire ses besoins journaliers. Le travail est l'attribut propre de l'homme dans le ménage : par le travail, l'homme accomplit en même temps son rôle dans la société et son rôle dans la famille ; et il y a là une correspondance admirable, Car l'homme, pour entrer dans la famille, n'en reste pas moins membre de la société : il doit participer à sa vie, à ses fonctions, à son progrès, il le fait par le travail. En revanche, ce travail même garantit l'existence de la famille. L'homme est un ouvrier dont la société paye le salaire, et ce salaire, il le rapporte au trésor de la famille ; il nourrit sa femme et ses enfants, du fruit de ces mêmes efforts, auxquels la société doit son mouvement, son progrès, sa civilisation. Le travail, au contraire, n'est pas l'attribut propre de la femme, j'entends le travail au dehors, et non le travail intérieur et domestique, qui est le vrai, le noble emploi des facultés féminines.

J'admire de tout mon cœur ces belles institutions inventées de nos jours par la charité publique et privée, ces crèches, ces salles d'asile, ces ouvroirs, ces écoles maternelles où une ingénieuse et touchante bienfaisance vient en aide à la mère et lui permet de subvenir pour sa part aux besoins de la famille, en la dispensant du soin des enfants ; mais je ne puis m'empêcher de trouver qu'ici la société se substitue à la famille, et que ces belles institutions ne sont que le remède et peut-être l'encouragement d'un grand mal, l'abandon de la famille, l'indifférence maternelle, mal dont les conséquences peuvent être plus considérables qu'on ne l'imagine. »

Le travail est donc le premier devoir de l'homme comme chef de famille. Mais nous voudrions que dans la classe ouvrière, le mari pût trouver un auxiliaire dans sa femme ; non point, comme aujourd'hui, par l'exercice de ces professions qui ne lui rapportent qu'un salaire

illusoire, mais par l'accomplissement des diverses fonctions que notre sexe a eu le tort d'usurper sur elle, et auxquelles elle est plus apte que nous. La femme trouverait ainsi l'emploi de facultés qui lui sont naturelles et que l'éducation développerait encore, en même temps qu'une rémunération plus digne des services qu'elle est capable de rendre à la société.

Le mariage a été en honneur dans tous les temps. La stérilité et le célibat étaient chez les Hébreux une sorte d'opprobre et une cause d'exclusion des assemblées du peuple. Chez les premiers Chrétiens, c'était une cause d'inaptitude aux charges publiques et aux fonctions de la magistrature. Les Romains allaient plus loin encore; puisqu'ils n'acceptaient point le témoignage des célibataires et qu'ils couronnaient solennellement les citoyens qui avaient montré assez de vertu pour contracter plusieurs mariages successifs. Les Spartiates leur interdisaient le théâtre et avaient même institué une

fête où les célibataires étaient fouettés par des femmes, sur la place publique.

En Allemagne leur succession était autrefois dévolue à l'Etat, et dans les cités impériales, de même qu'en Suisse, ils ne pouvaient exercer aucune fonction publique. Dans le Maryland ils étaient soumis à un impôt spécial, et chez les Chinois et les Hindous on regarde comme une honte de ne point se marier. Ces derniers ont la ferme croyance que l'âme d'un bramine qui est mort célibataire, est obligée, par expiation, d'errer sur la terre, jusqu'à ce qu'elle soit rachetée. Pour détourner ce sort funeste, les Persans, les Chinois et plusieurs peuplades tartares marient leurs enfants, quand ils naissent sans vie, avant de procéder à leur inhumation (1).

La perversion des mœurs est une cause qui détourne du mariage ; c'est ce qui eut lieu bien des fois dans la vie de certaines nations, et cela jusqu'à revêtir les proportions d'une véritable

(1) Burdach, *Traité de Physiologie*, t. V, p. 120.

calamité. Chez les Romains, cette institution courait les plus grands périls, lorsque dans sa vieillesse, Auguste fit une série de lois, pour la remettre en honneur. Mais ce fut sans résultat, et il devait en être ainsi ; car les lois seront éternellement impuissantes à remplacer les sentiments moraux dans un peuple corrompu. Quel mobile, en effet, pourrait décider un homme à s'imposer le fardeau d'une famille et la responsabilité de son avenir, à se façonner de ses propres mains un joug, quelque léger qu'il fût, s'il ne recherchait en échange de sa liberté et de sa quiétude, les compensations qu'offre le mariage, la satisfaction du besoin d'aimer, les joies de la paternité et le juste orgueil que légitime l'accomplissement d'un devoir ? Or, le libertin à la conscience torpide, ne connaît du mariage que les entraves et n'en suppute que les charges. De là, sa préférence pour le célibat qui laisse un libre essor à ses penchants désordonnés. Que pourraient les lois en pareille occurrence ? Je

nie leur efficacité quelles qu'elles soient du reste, lors même qu'elles seraient scrupuleusement observées.

Si l'abandon du mariage est un signe de démoralisation, celle-ci rejaillit encore par contrecoup sur les mœurs conjugales, comme l'a très-bien fait remarquer Montesquieu dans cet aphorisme :

« *Moins il y a de gens mariés, et moins il y a de fidélité dans les mariages.* »

L'époque à laquelle il convient de se marier ne saurait avoir rien d'absolu. Elle est subordonnée à la constitution, au tempérament, et enfin à l'état actuel de la santé de l'individu. Règle générale, il faut que l'accroissement soit complet, les organes importants à la vie dans leur intégrité, et ceux de la génération exempts de tout vice de conformation qui pourrait s'opposer à l'accomplissement de l'acte vénérien. En outre, il est essentiel que le sens génésiaque soit suffisamment éveillé dans l'homme, et que

les désirs de rapprochements sexuels résultent d'un besoin véritable. A cet égard il faudrait se garder de confondre avec l'incitation physiologique, ces cupidités folles, ces passions fougueuses, qui procèdent d'une imagination déréglée. Il faut en un mot, pour les deux sexes, qu'ils soient parvenus à la *maturité procréatrice.*

La vraie maturité procréatrice est l'état de la vie, dans lequel les fonctions génitales peuvent s'accomplir sans porter atteinte à la santé de l'individu, ni sous le rapport physique, ni sous le point de vue moral, et de telle sorte, en outre, que le caractère de l'espèce soit imprimé aux produits, de la manière à la fois la plus profonde et la plus complète. Pour tout dire, c'est l'époque où l'individu, parvenu au point de pouvoir se conserver lui-même, devient apte à concourir au maintien de l'espèce (1). Cette

(1) Mende, *Handbuch der gerichtlichen medicin*, t. IV, p. 212, 231.

maturité, ainsi entendue, qu'on désigne sous le nom de *nubilité*, diffère de la puberté. Il importe que la puissance existe pendant quelque temps, sans entrer en exercice, pour qu'elle puisse se développer intégralement et se manifester dans tous ses effets. Si l'éleveur retarde l'accouplement des bestiaux, quoiqu'il les voie entrer en chaleur, la même circonspection est au moins nécessaire quand il y va du développement de l'humanité, tant sous le rapport des facteurs que sous celui des produits.

Les lois civiles ont fixé les mariages les plus précoces à l'âge de la manifestation des facultés reproductrices, parce qu'elles étaient obligées d'avoir égard aux cas possibles, dans lesquels le développement complet coïnciderait exceptionnellement avec cette époque, qui est marquée à treize ans pour les femmes et quinze ans pour les hommes dans la loi romaine, à quinze pour les femmes et dix-neuf pour les hommes en Prusse, à dix-huit pour les hommes et

quinze pour les femmes en France (1), à vingt pour les hommes et seize pour les femmes en Autriche. Tel est l'âge établi dans les différents pays, pour marquer la maturité procréatrice ou la nubilité, qui diffère essentiellement de la majorité, date de l'indépendance civile.

Chez certains peuples guerriers, les lois ne permettaient le mariage aux citoyens que tardivement. Lycurgue avait fixé l'âge de trente-sept ans pour les hommes et de dix-sept ans pour les femmes. Platon, ainsi que nous l'avons déjà vu, prescrivait aux premiers l'âge de trente ans et aux autres celui de vingt ans (2), Solon voulait que les hommes eussent trente-cinq ans, et à Rome il leur était, pendant quelque temps, interdit de se marier avant quarante ans. Mais si, chez les Romains et les Grecs, les lois n'intervenaient que dans la procréation matrimoniale, les mœurs des nations germaniques établissaient une limite pour

(1) *Code civil*, art. 144.
(1) Voir chap. 1er, p. 42.

l'acte génésiaque lui-même; les filles n'étaient considérées comme nubiles qu'à dix-huit ans, et la honte s'attachait au jeune homme qui se mariait avant l'âge de vingt ans, selon Burdach (1). On doit établir en général, que l'époque normale de l'union conjugale est la vingtième année pour les femmes et la vingt-quatrième pour les hommes. L'usage la recule même presque toujours de quelques années. La statistique a constaté qu'à Paris, pendant le dix-huitième siècle, l'âge moyen des individus qui s'engageaient dans les liens du mariage a été de vingt-neuf ans pour les hommes et de vingt-quatre pour les femmes. Si le mariage tardif est sans inconvénient matériel pour l'homme, il n'en est pas de même pour les femmes, en raison des dangers qu'entraîne dans ce cas la parturition. En effet, suivant Riecke (2), la proportion des cas dans lesquels les primipares ont réclamé

(1) Burdach, *loc. cit.*, p. 44.
(2) *Beitrage zur geburtshuelflichen Topographie*, p. 32.

les secours de l'art, est de 1 à 28 sur le nombre total des femmes, tandis que pour les femmes arrivées à l'âge de 30 ans, le rapport est de 1 à 9; et, pendant que la proportion des décès, après un premier accouchement, était à celle des décès en général, comme 1 est à 16, elle s'élevait à 1 sur 9 pour les primipares de 30 ans.

La loi, en déterminant le *minimum* d'âge qu'elle exige dans les deux sexes, a agi sagement; car il ne fallait pas laisser à l'arbitraire la faculté de nouer des unions trop précoces et qui ne seraient pas exemptes de dangers. Mais elle aurait dû, de même, établir une limite ultime passé laquelle le mariage devrait être proscrit, parce que si, *en général*, la vieillesse permet encore les relations sexuelles et ne trouve de périls réellement redoutables que dans les excès et non point dans l'exercice modéré de la fonction procréatrice, la morale a aussi ses exigences dont nous parlerons longuement en lieu convenable.

Rien n'indique d'ailleurs chez l'homme, d'une manière rigoureuse, les deux extrêmes de sa période d'aptitude à la reproduction. L'âge de la puberté est variable selon les climats et surtout selon les conditions individuelles. Ce qui le caractérise, c'est l'apparition des zoospermes dans la liqueur séminale. Ce phénomène est constant (1), et suffirait à lui seul à distinguer la puberté.

La décrépitude sénile n'est pas toujours non plus l'indice de l'impuissance ; car on a vu des mariages devenir féconds, alors que l'époux était arrivé déjà au déclin de la vie naturelle. Ainsi, on cite l'exemple d'un roi de Pologne, Uladislas, qui eut deux garçons à 90 ans. Je sais bien que dans ce cas il serait difficile d'étayer un fait de preuves *scientifiques*, et d'émettre autre chose que des conjectures, si le microscope n'était là, pour suppléer à tout autre

(1) Lallemand, *Des pertes séminales involontaires*, Paris, 1841, t. II, p. 442. — A. Donné, *Cours de microscopie*, Paris, 1844, page 306.

criterium, en révélant l'existence des animalcules spermatiques.

Chez la femme, c'est la menstruation qui révèle la nubilité. Dès que les règles ont apparu, il est permis de la croire *capable* de procréer, ce qui ne veut pas dire qu'elle sera nécessairement féconde; car on voit tous les jours des femmes parfaitement réglées être stériles, alors qu'on en rencontre aussi qui deviennent enceintes, malgré l'absence la plus complète des menstrues. L'âge auquel s'établit la menstruation est impossible à déterminer rigoureusement. Il varie selon les latitudes et plus particulièrement en raison des différences organiques des sujets et des conditions spéciales de leur existence.

Nous indiquerons dans le tableau suivant, emprunté à M. Raciborski, l'influence qu'exercent sur la première apparition des règles, les différences de climats et de races (1).

(1) *De la puberté et de l'âge critique chez la femme*, p. 17.

NOM DE LA LOCALITÉ.	LATITUDE	TEMPÉRATURE MOYENNE de l'année.	AGE de la première apparition DES RÈGLES.
Toulon.........	43°	+ 15	14,081
Marseille........	43	+ 15	14,015
Lyon...........	46	+ 14,6	14,492
Paris..........	49	+ 10,6	14,465
Gœttingue.......	52	+ 8	16,038
Varsovie.........	52	+ 9,2	15,083
Manchester......	53	+ 9,6	15,191
Skeen..........	59	+ 6	15,450
Stockholm......	59	+ 5,6	15,590
Laponie suédoise.	65	+ 4	18,000

De ce tableau, il est permis de tirer ces deux conclusions : 1° Que l'époque de la puberté est d'autant plus précoce que la latitude est moins élevée ; 2° Que des deux influences : latitude et température, c'est cette dernière qui domine, comme on peut le voir pour Gœttingue et Varsovie, situés sous la même latitude, mais ne jouissant pas d'une température égale.

Il est établi sur des données rigoureuses, que le temps pendant lequel la femme est réglée, est à peu près le même pour toutes, toutes réserves faites d'états pathologiques; en ce sens que celles où la fonction menstruelle s'établit le plus tôt, sont aussi celles qui voient arriver le plus promptement l'époque de la ménopause, et *vice versâ.*

L'influence qu'exerce l'âge sur la fécondité a été l'objet des recherches de plusieurs statisticiens ; entre autres de MM. Quételet, Sadler et Finlayson. Elles ont conduit aux conséquences suivantes : 1° Les mariages trop précoces sont souvent frappés de stérilité; ou s'il en naît des enfants, ils ont moins de chances de vie; 2° un mariage, s'il est fécond, à quelque âge qu'il ait lieu, produira un nombre égal de naissances, pourvu que cet âge demeure dans les limites extrêmes d'environ 33 ans pour l'homme et de 26 pour la femme. Après ces âges, le nombre probable des enfants diminue. C'est donc avant 33 ans pour l'homme et avant 26 pour la femme

que s'observe la plus grande fécondité ; 3° s'il s'agit à présent des âges respectifs des époux, on trouvera, dans un Mémoire publié sur ce sujet par M. Duchatellier (1), que les mariages les plus productifs sont ceux où le mari a au moins l'âge de la femme, ou un âge plus avancé, sans toutefois l'excéder notablement.

Pour préciser, notons exactement les résultats auxquels est arrivé cet observateur, en étudiant plus particulièrement les mariages les plus féconds. Quant à l'âge des conjoints, il a constaté, en formant une catégorie spéciale des mariages qui avaient donné dix enfants au moins, que, sur 51 qui se trouvaient dans ce cas, la différence moyenne d'âge entre les époux n'était que de 2 ans et un tiers, et que, sur ces 51 unions très-fécondes, il y en avait 12 dont les femmes avaient, terme moyen, 3 ans de plus que leurs maris ; 12 autres où il y avait, à

(1) *Annales d'hyg. publ. et de méd. légale*, Paris, 1845, t. XXXIV, p. 336.

deux ans près, parité d'âge entre le mari et sa femme, et enfin 27 où l'homme comptait en moyenne de 5 à 9 ans de plus que la femme.

D'où il faudrait évidemment conclure que, dans les conditions ordinaires, le mariage a d'autant plus de chances de fécondité que l'âge des conjoints est plus rapproché, sans toutefois s'éloigner par trop de la période de la vie favorable à la procréation. Ces résultats de la statistique ne sont pas applicables à tous les climats, ni à toutes les races. Ils reçoivent même des démentis, par suite de l'action des modificateurs de toutes sortes sur les organismes.

« La fécondité de la femme dure en général environ 25 ans ; son abolition coïncide habituellement avec l'âge de 45 à 50 ans. Les exceptions à cette règle sont rares. Dans le Würtemberg, on a compté une femme de 45 ans sur 66 accouchées, et seulement une de 50 sur 5,500 (1).

(1) Riecke, *loc. cit.*, p. 12.

« D'après des calculs établis sur les tables de population de la Suède, pendant 16 années, et embrassant plus de 1,500,000 naissances, on voit que la plus grande fécondité des femmes se rencontre à l'âge de 30 à 35 ans. Voici ce tableau :

Age des femmes.	Proportions de celles qui ont accouché.
De 15 à 20 ans	1 sur 40,8
20 à 25	1 sur 7,8
25 à 30	1 sur 4,6
30 à 35	1 sur 4,3
35 à 40	1 sur 5,4
40 à 45	1 sur 10,6
45 à 50	1 sur 46,5
Au-dessus de 50	1 sur1776,0 (1).

Comme la femme demeure féconde environ 25 ans, et qu'une grossesse, quand elle est suivie de l'allaitement par la mère, dure 18 mois en moyenne, il s'ensuit qu'elle peut donner le jour à 16 enfants. Cependant il ne manque pas d'exemples de femmes qui, par suite du prolongement de la période de fécondité, ou par l'effet de grossesses multiples, ont mis au monde 24 en-

(1) Burdach, *loc. cit.*, tome V, p. 114.

fants et plus, dans le cours d'un même mariage.

Certaines unions sont antipathiques et condamnées, par cela même qu'elles violent les lois de la nature, qui a en vue dans le mariage la multiplication et la perpétuité de l'espèce. Je veux parler des alliances entre les membres d'une même famille. La législation civile, aussi bien que les lois religieuses, ont fixé les degrés de consanguinité en deçà desquels elles refusent leur sanction au mariage. Cette prohibition est motivée par des considérations du plus haut intérêt pour les générations, et repose sur ce double fait :

1° Qu'en faisant rentrer le sang dans sa source, on aboutirait à l'abâtardissement de l'espèce ;

2° Qu'on porterait atteinte aux sentiments de famille qui constituent la base de la société, en altérant le respect que l'enfant doit à ses ascendants, et qu'il ne serait pas rare de voir un père ou une mère abuser de son auto-

rité, pour assouvir une passion criminelle.

Mais ce sentiment naturel n'exerce pas un égal empire chez tous les peuples.

Les Tartares épousent quelquefois leurs filles, mais jamais leurs mères. Il est vrai qu'il peut y avoir à cela un motif autre que celui d'une déférence naturelle; c'est que, communément, quand le fils est apte à la génération, la mère a cessé d'être féconde.

Chez les Hindous, le mariage entre parents n'est toléré que jusqu'au troisième degré; au contraire les Coucis, nation peu éloignée, permettent aux hommes d'épouser toutes leurs parentes, la mère seule exceptée (1). On était libre d'épouser sa sœur au Pérou, à Siam et en Égypte; sa fille, chez les Tartares, les Caraïbes, les Chiliens et les Scythes; sa mère, chez les Arabes, les Perses et les Parthes; etc. (2).

Mais ce ne sont pas seulement les mariages

(1) Zimmermann, *Taschenbuch der Reisen*, t. XI, p. 257, t. XII, p. 272.

(2) Burdach, *Traité de physiologie*, tome V, page 53.

aux degrés prohibés qu'il importe de proscrire. Les unions multipliées entre les mêmes familles ne sont pas moins désastreuses, en ce qu'elles aboutissent toutes à l'extinction prématurée des races. La démonstration de ce fait se trouve irréfutable dans un remarquable travail de Benoiston de Châteauneuf, *sur la durée des familles nobles en France* (1). Ce savant statisticien, après avoir établi le fait que la plupart des anciennes familles historiques d'une partie de l'Europe ont cessé depuis longtemps d'exister, s'applique à étayer son opinion de témoignages sans nombre, qui ne sauraient manquer de porter la conviction dans les esprits les plus rebelles.

Et cette observation si pleine d'intérêt n'est pas vraie seulement pour la France, elle l'est aussi pour les autres États de l'Europe. L'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, où l'on cherche en vain les antiques maisons des Manrique, des Alvarès

(1) *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. XXXV, p. 27.

de Tolède, des Albuquerque, des Amirante, des Aguilar, des Castro.

Il n'en est pas autrement de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suisse, où la descendance mâle de Guillaume Tell s'est éteinte il y a près de deux siècles, en 1684.

Si quelques grands noms ont échappé au naufrage et sont parvenus jusqu'à nous, ce n'est qu'à l'aide de subterfuges de toutes sortes, d'arrangements auxquels se prêtait volontiers la complaisance des princes, tels que substitutions multipliées à l'infini, transmission du nom par les femmes dans des familles étrangères, etc. Les expédients de ce genre fourmillent dans les annales de l'ancienne monarchie.

Il est donc avéré que les familles nobles n'ont qu'une durée éphémère; mais les raisons qu'on allègue sont contradictoires. Pour nous, la vérité est du côté de celle-ci, à savoir : que les nobles ne se mariant jamais qu'entre eux, il est résulté de ces unions sans croisement, un affai-

blissement physique des races, qui devait finir par en amener la ruine. « Toute aristocratie qui se renferme en elle-même, dit Niebuhr (1), sans remplacer les maisons qui s'éteignent, se consume et meurt : si elle est sévère sur l'égalité des mariages, cela se fait avec une grande rapidité. »

Dans une lettre sur l'*Influence de la consanguinité sur les produits du mariage*, adressée à l'Académie de médecine, il y a peu de mois, M. le docteur Rilliet, de Genève, fournit sur cette question les données les plus positives.

La lettre de M. Rilliet porte en substance :

Qu'il se fait à Genève un nombre considérable de mariages entre consanguins ;

Que son attention a été, depuis bien des années, éveillée sur les résultats fâcheux qui proviennent de ce fait, pour la santé et même pour la vie des enfants.

Ces conséquences sont :

(1) *Histoire romaine*, traduction Golbéry, t. II, p. 128.

1° L'absence de conception;

2° Le retard de la conception;

3° La conception imparfaite (fausses-couches);

4° Des produits incomplets (monstruosités);

5° Des produits dont la constitution physique et morale est imparfaite;

6° Des produits plus spécialement exposés aux maladies du système nerveux, et par ordre de fréquence : l'épilepsie, l'imbécillité ou l'idiotie, la surdi-mutité, la paralysie, des maladies cérébrales diverses;

7° Des produits lymphatiques et prédisposés aux maladies qui relèvent de la diathèse scrofulo-tuberculeuse;

8° Des produits qui meurent en bas âge et dans une proportion plus forte que les enfants nés dans d'autres conditions;

9° Des produits qui, s'ils franchissent la première enfance, sont moins aptes que d'autres à résister à la maladie et à la mort.

A ces règles, il y a des exceptions dues, soit

aux conditions de santé des ascendants, soit aux circonstances organiques dans lesquelles se trouvent les parents, au moment du rapprochement des sexes.

Ainsi : 1° Rarement *tous* les enfants échappent à la mauvaise influence ;

2° Dans une même famille, les uns sont frappés, les autres sont épargnés ;

3° Ceux qui sont atteints ne le sont presque jamais de la même manière, dans la même famille ; c'est-à-dire, que l'un est épileptique, tandis que l'autre est sourd-muet, etc. (1).

Il est une autre condition généralement négligée dans la conclusion des mariages, au grand détriment des enfants qui en naissent ; c'est le croisement des tempéraments, des constitutions et des idiosyncrasies ; de façon à en obtenir des produits qui, en vertu de l'hérédité, procèdent des différents attributs propres à cha-

(1) *Bulletin de l'Académie impériale de médecine*, t. XXI, nº 16. Séance du 13 mai 1856.

cun des parents, et s'éloignent de toute exagération organique d'où pourrait résulter une *imminence morbide* quelconque.

Ecoutons ce que dit à ce sujet un auteur dont le nom doit faire autorité en pareille matière.

« Les mariages, au point de vue physique, devraient être combinés de manière à neutraliser, par l'opposition des constitutions, des tempéraments et des idiosyncrasies, les éléments d'hérédité morbide que l'on peut craindre dans les deux époux. Il faudrait défendre l'union de deux lymphatiques, de deux sujets éminemment nerveux. Deux familles également prédisposées aux affections de poitrine, ne devraient jamais mêler leur sang : même danger dans l'union de deux sujets frappés de débilité générale, etc. La prédisposition à des affections analogues constitue aux yeux du médecin une autre incompatibilité de mariage. Scrofule et phthisie formeront une sordide pépinière ; tandis qu'une femme issue de parents tuberculeux et mariée

à un homme robuste et sain, peut devenir l'heureuse mère d'une génération valide, qui, croisée à son tour avec un sang de bon aloi, produira une autre génération, tout à fait irréprochable ; car la propension aux maladies héréditaires finit par s'épuiser. Stahl, Bordeu, Buchan, Pujol, Baumes, Gintrac, P. Lucas, pensent ainsi. Des faits prouvent la disparition spontanée d'une affection de parenté; d'autres, plus nombreux, attestent l'efficacité du croisement, pour l'extinction des germes héréditaires. Malheureusement les médecins restent étrangers à la confection des lois, et rien n'est stipulé dans nos codes en faveur de l'amélioration physique de l'espèce humaine, si ce n'est la limitation du mariage à certains degrés de consanguinité et l'époque de la nubilité légale (1). »

Il est d'observation vulgaire, que les parents communiquent à leurs descendants une confor-

(1) Michel Lévy, *Traité d'hygiène publique et privée*, troisième édit., Paris, 1857, t. I, p. 154.

mité d'organisation plus ou moins frappante aux yeux, et qui souvent s'étend jusqu'aux qualités morales et intellectuelles. C'est ce qui constitue le fait de *l'hérédité.*

L'hérédité éclate chez l'homme, et dans sa forme générale et dans la proportion relative de ses parties. Elle se manifeste par les propriétés intimes de la fibre organique, si l'on peut ainsi dire; les mouvements, les allures, les traits du visage, le son de la voix, les singularités fonctionnelles, tout témoigne du rapport vivant qui se continue entre le produit et ses facteurs, même après la séparation de l'être nouveau qui, émancipé de l'incubation utérine, se pose au dehors de la sphère de son individualité. Nous ne disons pas que les êtres procréateurs se répètent exactement dans leur progéniture ; mais ils lui impriment avec la vie, une partie de la direction spéciale que la vie avait prise chez eux. Ce qui se transmet d'abord, des parents à l'enfant, c'est le type physique, la conformation ex-

térieure, la physionomie, la taille, la couleur. Il y avait des familles romaines appelées *Nasones*, *Labeones*, du trait saillant qui accusait sur leur visage l'influence héréditaire. Le tempérament, les idiosyncrasies, les caractères généraux de l'organisme, ne se transmettent pas moins que les ressemblances extérieures.

Les vices et les monstruosités primordiaux se transmettent souvent. Tels sont : la cécité, la surdi-mutité, l'imbécillité, l'idiotisme, le bec-de-lièvre, les hernies, etc... Tous les auteurs citent des exemples d'individus sex-digitaires de père en fils (1).

Burdach et Piorry rapportent des cas de mutilations accidentelles, devenues chez les parents un élément d'hérédité pour leur progéniture. Chez les animaux ce phénomène est plus fréquent.

La prédisposition aux maladies est une triste et dernière preuve de la solidarité ascendante

(1) Michel Lévy. *Ouvrage cité.*

qui lie entre elles les générations successives d'une même famille.

Il est évident que, pour pouvoir transmettre à leur progéniture une modalité organique quelconque, l'un ou l'autre des parents doivent la posséder au moment même de la génération, ou pour le moins l'avoir possédée antérieurement, soit à titre de simple prédisposition, soit comme ayant favorisé la manifestation de quelque affection morbide. Mais il n'est nullement essentiel, pour que cette transmission puisse s'effectuer, que le père ou la mère aient directement hérité de leurs parents de la modalité en question. Celle-ci, ayant existé chez l'un ou l'autre des aïeux, peut avoir franchi une génération et ne sévir que sur la suivante. Elle peut aussi être le résultat de circonstances accidentelles; et cependant, de quelque façon qu'elle se soit établie, elle n'est pas moins susceptible de se propager par voie d'hérédité (1).

(1) A. J. Gaussail, *De l'influence de l'hérédité sur la*

Ce qui précède, relativement aux dispositions organiques accidentelles et à leur transmissibilité, nous amène naturellement à mentionner celles qui procèdent de diverses influences auxquelles la mère peut avoir été exposée pendant la grossesse. Ces données, que la croyance populaire avait admises dès les temps les plus reculés, sont aujourd'hui sanctionnées par la science, qui les a fait intervenir dans l'explication des monstruosités et arrêts de développement, pour constituer la *tératologie*.

Enfin l'hérédité est une tendance en vertu de laquelle l'organisme réalise, selon l'opportunité de l'âge et moyennant le concours de causes suffisantes, la lésion pathologique dont la virtualité ou le germe lui a été transmis au moment même de l'imprégnation séminale de l'ovule.

Nous arrêterons-nous, à présent, à l'examen des doctrines qui ont régné, à diverses époques,

production de la surexcitation nerveuse. Paris, 1845, p. 53.

à l'endroit de l'interprétation du phénomène de la transmission héréditaire des maladies et des prédispositions? Relaterons-nous les hypothèses longtemps en vogue de Stahl, d'Hoffmann et de Van Helmont? Non. Il nous faudrait rechercher, et ce n'est point ici le lieu, si les germes préexistants ou instantanément produits et vivifiés sont capables de contracter une altération qui puisse devenir la cause première de cette transmission. Nous préférons nous en tenir à cette opinion qui ne préjuge rien et que nous avons simplement indiquée plus haut, à savoir : que la lésion pathologique est communiquée à l'ovule au moment même de son imprégnation par le sperme.

Nous ferons cependant une exception en faveur du père de la médecine. Hippocrate donne de l'hérédité la théorie suivante, à l'occasion des macrocéphales qui recherchaient chez leurs enfants l'allongement de la tête, et employaient dans ce but des machines et des bandages de

différentes sortes. « D'abord, dit-il, c'était l'usage qui opérait de force le changement dans la configuration de la tête ; mais avec le temps ce changement est devenu naturel, et l'intervention de l'usage n'est plus nécessaire. En effet, la liqueur séminale provient de toutes les parties du corps ; saine des parties saines, altérée des parties malades. Si donc, de parents chauves, naissent généralement des enfants chauves ; de parents aux yeux bleus, des enfants aux yeux bleus ; de parents louches, des enfants louches, et ainsi du reste pour les autres variétés de la forme, où est l'empêchement qu'un macrocéphale n'engendre un macrocéphale (1) ? »

On ne saurait donc tenir trop de compte, dans les unions matrimoniales, des considérations que je viens d'exposer si longuement, afin de préserver la progéniture des chances funestes que lui créerait, de la part des parents,

(1) *Des airs, des eaux et des lieux.* Œuvres complètes d'Hippocrate, trad. de Littré. T. II, p. 61.

l'accouplement de deux tempéraments identiques et dont l'exagération serait arrivée à cette limite qui différencie à peine la santé de la maladie. Je sais bien que toutes ces recommandations sont vaines; et que, de tous les intérêts qu'on pèse communément avec tant de soin à l'occasion du mariage, celui dont je parle est le seul qu'on néglige. Il serait pourtant bien urgent d'ôter au notaire un peu de son influence pour la donner au médecin ; on léguerait peut-être moins de fortune à ses enfants ; mais souvent on leur transmettrait un sang plus pur, une constitution plus robuste, et en définitive une existence plus heureuse. Il me semble qu'il y aurait bien compensation !

Je n'abandonnerai pas cette question sans stigmatiser de toutes mes forces l'incurie de la société, qui permet le mariage à des femmes vouées à une mort presque certaine dès leur première grossesse ; soit à cause d'une conformation vicieuse du bassin, ou par suite de

l'existence d'une affection organique, que la parturition rend nécessairement mortelle.

La prudence la plus vulgaire, fait un devoir aux familles de s'éclairer des conseils d'un homme de l'art, pour peu qu'il existe quelque présomption d'infirmité incompatible avec l'accomplissement normal de la fonction procréatrice, but du mariage ; et cela en attendant que la loi en fasse une condition rigoureuse de sa sanction.

Si je me suis étendu si complaisamment sur les convenances physiques qu'il importe de rechercher dans le mariage, c'est parce que je me suis jusqu'ici exclusivement préoccupé de ce qui, dans cette institution fondamentale, se rapporte à sa fin naturelle, qui est la génération.

Mais il est temps que nous le considérions sous un autre point de vue ; celui de l'art ou de l'*Esthétique*, qui se résume dans l'amour.

On dit vulgairement que l'*homme ne vit pas rien que de pain ;* ce qui signifie qu'il n'a pas seulement des besoins physiques, mais encore

des besoins intellectuels et moraux, qui demandent aussi et non moins impérieusement à être satisfaits.

Cette satisfaction, l'homme a le droit et le devoir de la rechercher, sous peine de descendre à la condition de brute et de faillir à sa destinée providentielle.

Le sentiment de l'art le pousse incessamment vers la recherche du beau et du bon. Dans tout ce qu'il façonne, c'est la perfection qu'il se propose, et tous ses efforts tendent à se personnifier dans son œuvre, en ne laissant à la matière que le moins de part possible dans la valeur de ses produits.

Il en est de même en amour. Le plaisir charnel, grossier, dégagé de toute participation du cœur, devient bientôt pour lui une source de dégoûts et un objet de répulsion. Il n'est réellement heureux que dans la possession spirituelle de l'être aimé, et ce bonheur-là, à nul autre comparable, est le seul que le



temps ne parvienne point à émousser en lui.

Le mariage a conséquemment une double fin, qui s'applique à la double nature de l'homme. La procréation pour l'animalité et l'amour pour la perfectibilité.

« L'amour donc, aussitôt qu'il s'est déterminé et fixé par le mariage, tend à s'affranchir de la tyrannie des organes : c'est cette tendance impérieuse, dont l'homme est averti dès le premier jour, par la tiédeur de ses sens, et sur laquelle tant de gens se font si misérablement illusion, qu'a voulu exprimer le proverbe : *Le mariage est le tombeau*, c'est-à-dire L'ÉMANCIPATION *de l'amour.*

« Le peuple, dont le langage est toujours concret, a entendu ici, par amour, la violence du prurit, le feu du sang : c'est cet amour, entièrement physique, qui, suivant le proverbe, s'éteint dans le mariage. Le peuple, dans sa chasteté native et sa délicatesse infinie, n'a pas voulu révéler le secret de la couche nuptiale ; il a

16.

laissé à la sagesse de chacun le soin de pénétrer le mystère et de faire son profit de l'avertissement.

« Il savait pourtant que le véritable amour commence à cette mort ; que c'est un effet nécessaire du mariage, que la galanterie se change en culte; que tout mari, quelque mine qu'il fasse, est au fond de l'âme idolâtre ; que s'il y a conspiration ostensible entre les hommes, pour secouer le joug du sexe, il y a convention tacite pour l'adorer ; que la faiblesse seule de la femme oblige de temps à autre l'homme à ressaisir l'empire; que sauf ces rares exceptions, la femme est souveraine; et que là est le principe de la tendresse et de l'harmonie conjugales. »

L'auteur (1) qui dépeint avec tant d'âme et de vérité l'amour conjugal, est cet homme qu'on regarde si mal à propos comme l'ennemi le plus acharné de la famille, et dont la calom-

(1) *Système des contradictions économiques, ou philosophie de la misère.* T. II, p. 483 et suiv.

nie a fait une sorte de *loup garou* prêchant le vol, le communisme et la promiscuité, c'est P. J. PROUDHON.

L'amour dans le mariage n'est pas seulement une condition de bonheur domestique que chacun devrait rechercher, de préférence à tous les autres éléments qui entrent d'ordinaire dans les combinaisons matrimoniales ; c'est encore une des causes qui influent le plus puissamment sur les qualités de la progéniture. Les enfants de l'amour se distinguent habituellement par une intelligence précoce et qui se révèle dans le cours des études par de remarquables succès. Ce sont les élèves d'élite, qui font la gloire de leurs maîtres, et qui, plus tard, brillent dans les carrières qu'ils embrassent. Leur caractère est enjoué, leur esprit fin et pénétrant, et sur leur physionomie se reflètent, comme en une glace, les impressions qui les agitent. Ils sont francs, souvent espiègles et toujours ardents aux jeux de leur âge. D'une grande mobilité

nerveuse, ce sont ces enfants qui payent un si large tribut aux affections convulsives et dont la dentition est traversée par les accidents les plus redoutables du côté du cerveau. Qu'on porte un instant son attention sur ce fait, et il sera facile d'en vérifier l'exactitude. Il suffit pour cela de comparer les premiers-nés d'une famille avec les autres rejetons, procréés tardivement et alors que les parents, mariés depuis un grand nombre d'années, ne recherchent plus, dans les rapprochements sexuels, qu'à répondre par habitude aux sollicitations grossières des sens, sans y être entraînés par les élans passionnés du cœur.

Il nous faut relever ici une erreur grave qui a échappé à un écrivain des plus spirituels et des plus profonds de notre époque :

« On a remarqué, dit M. Toussenel, que les mariages d'inclination, c'est-à-dire les mariages les plus heureux et les plus naturels, *donnaient plus de filles que de garçons, et qu'il*

naissait plus de mâles des unions tourmentées, forcées, illégitimes. De là, suivant de profonds physiologistes, la supériorité de bon sens et de lucidité dévolue à la femme. On sait que les enfants se ressentent généralement de l'influence passionnelle qui a présidé à leur conception. La plupart des idiots sont des enfants procréés dans l'ivresse bachique (1). »

C'est au contraire un fait démontré par les relevés statistiques les plus imposants, que l'excédant des naissances de garçons sur celles de filles est plus considérable pour les enfants légitimes que pour les enfants nés hors du mariage.

Il résulte en effet des renseignements fournis par M. Hoffmann, directeur des bureaux de la statistique de Berlin, et publiés par M. Babbage (2), qu'il est né en Prusse, pendant les années 1816 à 1823, sur 10,000 filles,

(1) A. Toussenel, *Le monde des oiseaux. Ornithologie passionnelle.* Paris, 1853, t. I, p. 106.

(2) *Journal des Sciences d'Édimbourg* (cahier de juillet 1829).

En moyenne : { 10,609 garçons provenant d'union légitime.
et seulement 10,278 provenant d'union illégitime.

Pour certaines contrées cette différence est plus sensible encore.

M. le capitaine Bickes est arrivé au même résultat, dans un travail (1) qui embrasse les principaux États d'Europe. Cet auteur regarde la légitimité et l'illégitimité comme la cause déterminante de la naissance, qui donne, ici beaucoup de filles, et là beaucoup de garçons. Selon lui, les localités où les jeunes gens sont de bonnes mœurs et où les époux demeurent fidèles, se distingueraient par un nombre proportionnellement plus grand de garçons, que dans les lieux où s'observent des conditions opposées.

En résumé, il est constant qu'il naît plus de

(1) *Gazette allemande des Sciences médicales, du 7 février* 1831.

garçons que de filles, et que le rapport des sexes dans les naissances, variable selon les différents pays, n'a point changé, pour chacun d'eux, depuis que des observations régulières ont été instituées.

Mais ce rapport diffère également entre les naissances légitimes et les naissances illégitimes, en ce que l'excédant des garçons est plus considérable pour les premières que pour les secondes.

On ne pourrait expliquer ce phénomène sans entrer dans les régions hasardeuses de l'hypothèse, et nous préférons nous en tenir à la constatation du fait, laissant à l'avenir le soin d'en donner la signification.

Il nous reste à parler de la part que l'âme prend à la génération, pour faire bien saisir l'influence que peuvent exercer sur la progéniture, les dispositions morales des parents, au moment de l'accomplissement de l'acte génésiaque.

C'est un fait d'observation vulgaire, que la fonction génératrice est vivifiée par la propension à la gaieté, par le contentement de soi, par toutes les passions expansives enfin ; au lieu que les passions dépressives, comme le chagrin, la crainte, les soucis, la paralysent. Les travaux d'esprit et les émotions trop violentes en détournent. Le pouvoir de l'imagination est tout aussi bien démontré, en ce qui touche les plaisirs de l'amour. Sous le seul empire des idées voluptueuses l'érection se produit, la sécrétion du sperme augmente, l'activité plastique des ovaires s'exalte et amène les ovules à maturité. Enfin, la fécondation elle-même, selon le témoignage des auteurs, semble être, jusqu'à un certain degré, sous la dépendance de l'état moral qui préside au rapprochement des époux.

Veut-on maintenant des preuves de ce rapport intime qui relie physiologiquement la génération et les fonctions qui s'y rapportent, aux



mouvements de l'âme, à la simple imagination? En voici quelques-unes :

On trouve dans Treviranus (1), l'histoire d'une femme, dont les seins se remplissaient de lait chaque fois qu'elle entendait les vagissements d'un nouveau-né, et celle d'une autre femme qui ressentit les douleurs de l'enfantement, parce qu'elle se croyait enceinte et parvenue, d'après ses calculs, au terme de sa grossesse. Pichon (2) cite un cas non moins curieux dans le même genre : Une femme de quarante-huit ans, qui depuis quatre ans n'était plus réglée, et dont la sensibilité était fort exaltée, fut prise, en assistant à l'accouchement long et pénible d'une de ses sœurs, de douleurs absolument semblables à celles de la parturition; quelques heures après survint une hémorrhagie par les parties génitales, qui dura plusieurs jours, et trois jours après la cessation de cet

(1) *Biologie*, t. VI, p. 29.
(2) *Archives générales de médecine*, t. XVII, p. 125.

écoulement, les seins non-seulement se tuméfièrent, mais encore fournirent une sécrétion de lait.

Nous avons actuellement à examiner la question de savoir si, à toutes les époques de la vie matrimoniale, les rapports conjugaux peuvent avoir lieu sans inconvénient, ou si, au contraire, l'abstinence ne devient pas quelquefois, sinon obligatoire, du moins excessivement désirable, soit comme mesure hygiénique, soit à titre de sacrifice à la morale. Voyons, en effet :

Toute fonction a sa raison d'activité. La nature n'a rien créé sans but. Un organe sans emploi, une action physiologique sans utilité, sont des choses qui répugnent à l'esprit. Or, les relations sexuelles ont pour fin la génération. Mais la femme n'est pas en état d'engendrer à toutes les périodes de son existence. Avant l'établissement des règles et après leur disparition elle est inféconde; pendant la gestation elle ne peut concevoir de nouveau, à moins de rares

anomalies; durant l'allaitement elle est généralement stérile. Livrés à la seule inspiration de leur instinct, les sexes se fuient chez les animaux lorsque la copulation serait sans fruit. Mais l'homme, à quelles lois doit-il obéir dans ses relations avec sa femme, alors qu'il n'a d'autre guide que sa conscience, pour combattre les incitations aveugles de ses sens?

En premier lieu, les institutions sociales protégent la virginité de la jeune fille avant qu'elle ne soit nubile. Dans l'état conjugal, il serait peut-être convenable, que la femme n'eût pas à subir les approches de son mari pendant la grossesse et la lactation. Dans ces conditions, où toute commotion nerveuse d'une certaine intensité a ses dangers, l'abstinence serait sans nul doute d'une sage pratique. Mais, en définitive, il serait difficile de concilier ces exigences avec la pureté des mœurs et la monogamie. Il n'est donc besoin en pareilles circonstances que de ménagements et de prudence; et les époux

devraient savoir d'eux-mêmes en apprécier l'opportunité.

Cependant il arrive un moment où les droits et les devoirs des parents sont plus exactement définis, c'est l'époque de l'adolescence des enfants. Alors naissent, à l'égard de ceux-ci, des obligations que les parents ne peuvent méconnaître sans injustice et sans immoralité.

« Sans injustice, parce que dès l'instant où l'enfant est apte au travail, lui donner des frères, à l'entretien desquels il est forcé de concourir, c'est lui susciter une charge à laquelle il n'a point volontairement consenti. C'est un abus d'autorité.

« Sans immoralité, car il n'y a plus d'amour là où n'est plus la jeunesse, la beauté et la grâce. Il n'y a plus de chasteté là où il n'y a plus de poésie. Et la volupté sans amour et sans chasteté, c'est l'impudeur et la turpitude. C'est pourquoi l'amour des vieillards est ridicule et dégoûtant.

Qu'Homère nous montre Pâris et Hélène dormant ensemble sur leur lit suspendu, ils sont beaux malgré leur adultère; coupables d'injustice, la jeunesse, la grâce, l'esprit, semblent les couvrir encore d'un voile d'honnêteté. Mais Saturne et Rhée, Deucalion et Pyrrha, David et Abisag me révoltent : le titre d'époux n'y fait rien, ils sont obscènes..... (1). »

Le mariage exerce sur les individus une influence bienfaisante, qui se traduit par l'amélioration des mœurs privées, et comme conséquence naturelle, par une augmentation sensible dans la longévité.

A l'encontre du célibataire dont le caractère dominant est l'égoïsme, l'étroitesse des vues, la bizarrerie et l'entêtement, l'homme marié se rattache plus étroitement aux grands intérêts de la société, possède le sentiment du droit et de la justice, se soumet spontanément au joug de la loi, prend sa part du bonheur de tous, et empê-

(1) P. J. Proudhon, *loco citato.*

che son esprit de s'égarer à la contemplation d'un horizon sans bornes et de se consumer en rêveries stériles.

« D'un autre côté, remarque Burdach (1), l'union conjugale fait naître le goût des enfants, car elle est elle-même comme une répétition de la vie enfantine; la femme soigne son mari, comme le ferait une mère, et le mari la dirige, la protége, la nourrit, comme s'il était son père. En se donnant mutuellement les noms de *père* et de *mère*, les vieux époux expriment la cordialité de leur union. C'est ainsi que le mariage attache à la vie par l'amour; aussi, la plupart de ceux qui tranchent leurs jours par dégoût de la vie, sont des célibataires (1). »

Le mariage met en jeu toutes les forces et oblige à l'activité; en faisant varier sans cesse les conditions de la vie, il ne laisse pas un moment d'inaction à l'esprit. L'uniformité de la

(1) Burdach, *Traité de Physiologie*, Paris, 1839, t. V, p. 117.

(2) Voltaire, si nous ne nous trompons, a le premier, émis cette opinion.

vie des célibataires fait qu'en général ils n'atteignent point un âge si avancé que les personnes mariées (1).

Nous avons déjà mentionné cette observation précédemment (2).

Enfin, le mariage est un remède contre la débauche, en ce sens qu'il modère la violence des penchants sexuels, par la facilité de les satisfaire; il préserve par cela même des excès dans les plaisirs de l'amour et ménage les forces, pendant le temps où la femme est inapte à la copulation.

Rien ne saurait donner une idée plus exacte sur le degré de considération dont le mariage est entouré chez les différents peuples, que les coutumes qui président à la conclusion de cet acte et les facilités plus ou moins grandes laissées à l'homme pour se dégager de ses liens.

(1) Hufeland, *La macrobiotique* ou *l'art de prolonger la vie de l'homme*. Paris, 1838, p. 123. — Deparcieux, *Essai sur les probabilités de la vie humaine*. Paris, 1766.

(2) Voir page 86.



Nous allons donc jeter un coup d'œil rapide sur les usages qui règnent en diverses contrées du globe à l'égard du choix de la femme; quant à ce qui concerne les moyens de rupture, nous nous réservons de les examiner au chapitre suivant, à l'occasion du divorce.

Chez certains peuples la liberté du choix n'existe réellement pas pour les futurs époux. Ce sont les parents qui fiancent leurs enfants, longtemps avant que ceux-ci n'aient atteint l'âge de la puberté. Il en est ainsi chez les Iroquois, les Péruviens, en Corse et aux Célèbes. Dans d'autres pays, comme à Sierra-Leone et sur la Côte-d'Or, les fiançailles sont conclues même avant la naissance des enfants. En Chine et en Egypte, suivant Savary, ce sont également les parents qui décident les mariages, et les conjoints ne se voient pour la première fois, qu'après l'accomplissement des cérémonies nuptiales. On conçoit que le cœur ne peut avoir aucune part dans ces unions où la volonté réciproque des

époux n'a point été consultée. Aussi il ne saurait y avoir là qu'une association plus ou moins durable, un accouplement livré au hasard, mais non point un mariage, dans le sens que donnent à ce mot les nations civilisées.

La dignité du mariage exige que le jeune homme obtienne la main de celle qu'il recherche de son consentement d'abord, et ensuite avec l'assentiment des parents de celle-ci. Il est cependant des nations où les filles sont tellement soumises au pouvoir de leurs parents, que leur adhésion n'est même pas réclamée. Il suffit au futur de l'aveu du beau-père. Cette pratique est surtout en usage, selon les voyageurs, parmi les sauvages de la baie d'Hudson. Le plus souvent, après avoir obtenu le consentement des parents, le jeune homme recherche encore celui de la jeune fille. A la Louisiane, chez les Chawanons, il s'approche le soir de la couche de cette dernière et lui découvre le visage. Si

elle se cache de nouveau, c'est une preuve qu'elle refuse (1). Le Hottentot partage son lit une nuit entière. Si elle lui résiste, elle conserve sa liberté. Le Lapon lui apporte des présents qu'elle accepte ou qu'elle refuse, pour exprimer sa volonté (2). Suivant Schubert, la coutume dans le nord de la Suède est celle-ci : A certains jours de la semaine, le jeune homme, d'accord déjà avec les parents, rend une visite nocturne à la jeune fille; mais il doit venir sans être aperçu de personne et s'éloigner de même. Les deux jeunes gens peuvent se serrer les mains, mais non s'embrasser; ce n'est souvent qu'après plusieurs années de visites semblables, que le mariage vient enfin à se conclure; cependant, ajoute Burdach, qui cite ces particularités : « Le caractère sérieux de l'homme du Nord, et la honte attachée au libertinage, rendent les en-

(1) Perrin du Lac, *Reise in die beiden Louisianen*, t. I, p. 115.

(2) Demeunier, *Ueber sitten und gebræuche der Wœlker*, t. I, p. 100.

fants illégitimes infiniment plus rares qu'ils ne le sont dans d'autres contrées; le jeune homme qui s'enivre et la fille qui fait un faux pas, perdent le droit de la visite nocturne (1). »

Quelquefois un sentiment de pudeur ne permet pas aux jeunes gens d'exprimer, l'un ses désirs et l'autre son consentement. C'est ce qui a donné lieu, chez quelques nations, à de singuliers usages. Chez les Crics, le jeune homme se rend dans la demeure de la jeune fille, et plante en terre, devant la famille assemblée, un roseau, près duquel la fille en enfonce un autre, pour témoigner son assentiment. Après quoi on fait un échange de ces roseaux (1). Chez les Iroquois, il lui rend visite pendant la nuit et lui présente un morceau de bois enflammé, qu'elle éteint quand elle est disposée à l'accepter pour époux. Souvent le jeune homme ne présente pas lui-

(1) Nous avons entendu raconter souvent qu'une coutume analogue existait encore dans certaines localités du département du Doubs, et avoisinant la Suisse.

(1) Zimmermann, *loc. cit.*, t. IV, p. 184.

même sa demande et emploie à cet effet des intermédiaires, comme chez les Samoïèdes et les Ostiaques. Au Pérou ce sont les parents qui se chargent de ce soin. Chez les Hottentots c'est le père, chez les Birmans c'est la mère, à Siam ce sont des femmes et chez les Hindous c'est un ami du futur.

Dans toutes ces circonstances et bien qu'il s'agisse de nations pour la plupart sauvages, on voit que l'union conjugale est du moins basée sur le consentement réciproque des époux, et par là est sauvegardée la principale condition qui fait du mariage un contrat légitime et sacré; tandis que, lorsque la femme n'est point consultée, c'est un signe évident qu'elle n'est destinée qu'à servir d'instrument de volupté à son mari et nullement de compagne et d'amie. Par exemple, les mêmes peuplades de la baie d'Hudson que nous avons vues acquérir leurs femmes du seul consentement des parents, ne se font aucun scrupule de les jouer les unes contre les

autres. Et les femmes assistent impassibles à ces jeux dont elles sont le prix (1).

Nous n'en finirions pas si nous voulions faire l'historique de toutes les coutumes qui accompagnent les préliminaires du mariage chez les différents peuples de la terre. Nous avons voulu seulement faire voir, par quelques exemples, combien sont différentes les manières dont se nouent les liens conjugaux, selon le degré d'estime qu'on accorde à la femme.

Parmi les peuples civilisés, le consentement de la femme est toujours exigé; la loi n'intervient même pour consacrer le mariage qu'à cette condition. Mais que de fois l'aveu de la jeune fille est illusoire et inspiré par la pression que ses parents exercent sur elle ! Et lorsque la liberté du choix lui est laissée dans toute sa plénitude, n'est-il pas vrai que les intérêts matériels, ce qu'on appelle la *position sociale*, in-

(1) Hearne, *Reise in der Hudsonsbai*, p. 73.

fluent plus sur sa détermination que les préférences du cœur ?

Le matérialisme de notre temps qui ne voit en toutes choses que le résultat en chiffres, a fait du mariage comme de tout le reste, une spéculation, un moyen de s'enrichir ; aussi on ne demande plus *qui* on épouse, mais *combien* on épouse. Les unions désintéressées sont prises en pitié par nos esprits forts et tournées en ridicule sous le nom de *mariages d'inclination*, ce qui dans le vocabulaire des gens dits raisonnables est synonyme de niaiserie et de bêtise. Et qu'on n'oublie pas qu'en l'an de grâce 1856 il existe à Paris, la capitale du monde, des agences matrimoniales qui tiennent boutique ouverte sur la rue, et qui se chargent de la *négociation* des mariages, — c'est le terme consacré, — moyennant une remise sur la dot, tout comme se négocierait une *affaire* quelconque. Honte et opprobre ! Qu'on me dise après cela s'il est quelque chose qui caractérise mieux notre siècle, que

le mensonge introduit dans le foyer domestique pour cacher d'odieux calculs, et la plus sainte de toutes les institutions transformée en un trafic sacrilége !

Mais tant de dégradation ne peut résister à l'action du temps, et le jour n'est pas éloigné, — espérons-le, du moins, — où la société reconnaîtra la voie funeste dans laquelle elle s'égare, et rendra au mariage son prestige et sa dignité.

« Aristophane, dans sa discussion sur l'amour, dit que la passion, quand elle est violente, donne le désir de fondre notre existence dans celle de l'objet aimé, et de ne faire qu'un seul et même être avec lui. Aristote a reproduit cette idée dans sa *Politique*. Le mariage réalise ce désir en l'épurant ; et quand un choix sage et réfléchi le rend heureux, il semble que Platon ait exprimé une vérité plutôt qu'une fable ingénieuse, lorsqu'il représente dans son *Banquet* les deux moitiés, comme n'ayant fait qu'un dans

un monde primitif, et se cherchant, se reconnaissant, et s'unissant dans une nouvelle union (1). »

CHAPITRE IV.

DU DIVORCE.

Le divorce est la résiliation du contrat matrimonial, selon des règles consacrées et dans des conditions prévues et définies par la loi. Il était considéré comme un droit naturel dévolu au mari, alors que la femme était plutôt sa propriété que sa compagne. A ces époques reculées, il faut dire que le divorce n'existait réellement pas. Ce n'était pas même encore la répudiation, parce que l'un et l'autre de ces actes comportent certaines formalités et supposent certaines restrictions. C'était tout simplement l'expulsion de la femme du domicile conjugal.

Je ne m'arrêterai pas à faire l'historique du

(1) Troplong, *Traité du Contrat de Mariage*. Préface, p. CLII.

divorce. Ce dessein m'entraînerait trop loin. Encore moins oserais-je m'engager dans une étude approfondie d'une matière aussi ardue, en empiétant sur des domaines qui ne me sont pas familiers : le droit et la théologie. Mon but est plus restreint et plus modeste. Je veux seulement discuter les motifs qui faisaient admettre le divorce autrefois, et en faire ressortir les inconvénients et l'arbitraire.

Mais auparavant, et puisque nous avons, à l'occasion du mariage, rappelé certaines coutumes bizarres par lesquelles des peuples attardés sur la route du progrès ou plongés encore dans la sauvagerie, procèdent à l'accomplissement de cet acte, il est tout naturel que nous disions aussi quelques mots du plus ou moins de facilité avec laquelle ces mêmes peuples rompent le lien matrimonial.

Presque toujours c'est l'époux qui s'arroge le droit de la rupture. Le sauvage de la baie d'Hudson et le Kamtchadale renvoient leurs

femmes quand elles n'ont plus le privilége de leur plaire. A Corée, le mari peut chasser sa femme avec les enfants qu'il a eus d'elle. Mais sur les bords du Missouri, un homme ne peut répudier sa femme, quand elle lui a donné de la progéniture, sans lui abandonner tout ce qu'il possède, à l'exception seulement de ses vêtements et de ses armes. Dès lors, elle a le droit de vivre avec qui bon lui semble, sans toutefois pouvoir s'attacher définitivement qu'à celui qui l'a rendue plusieurs fois mère. Fréquemment les hommes échangent leurs femmes entre eux, surtout parmi les peuplades du nord de l'Amérique. A la baie d'Hudson, un homme cède quelquefois sa femme à un de ses amis, qui s'engage par là à prendre soin, après la mort du premier, des enfants qu'elle aura mis au monde. A Sumatra où l'homme achète sa femme, il lui est loisible de la revendre, après toutefois que les parents de celle-ci ont refusé de la reprendre. Chez les Ostiaques, c'est au contraire

à la femme qu'est réservé le droit d'abandonner son mari, lorsqu'elle en a éprouvé de mauvais traitements. Aux îles Mariannes, le même usage autorise la femme à quitter le toit conjugal en emportant sa fortune et ses enfants, quand elle a à se plaindre suffisamment de son époux (1).

En France, la complication, et par suite la difficulté des rapports civils étaient, sinon l'unique, du moins un des principaux motifs qui auraient peut-être fait écarter le divorce à tout jamais, si une considération toute politique, dont je ne veux pas scruter la légitimité, n'en avait amené la proposition qui fut décrétée le 21 mars 1803. La loi sur le divorce était regardée alors comme un sacrifice à la raison d'État. Mais il faudrait examiner si ce que réclamait la raison d'État dans un moment donné, l'ordre social actuel ne l'exigerait pas, au moins aussi impérieusement.

(1) Burdach, *Traité de physiologie*, traduit de l'allemand, Paris, 1839, tome V, p. 65 et suiv.

Je vais effrayer sans doute de bien respectables croyances, corroborées par une longue habitude, et qui ne peuvent sans vertige envisager une discussion aussi brûlante. Rassurez-vous, consciences timorées! je n'ai point heureusement à plaider la cause du divorce, quoique je l'eusse fait, si mes convictions me l'avaient commandé, à l'encontre de ce roi de France qui disait en montrant sa main : *Si cette main renfermait mon secret, je la brûlerais.*

Avant d'entrer en matière, je dois confesser que, comme tant d'autres, je croyais la dissolution du mariage désirable dans certains cas graves, et que j'étais de ceux qui souhaitaient le rétablissement du divorce; j'avais étudié la question superficiellement. Mais depuis que je l'ai remuée sous toutes ses faces, mon opinion s'est modifiée, et je n'ai pas tardé à reconnaître que les dangers du divorce dépasseraient de beaucoup ses avantages. Or, de deux maux il faut choisir le moindre. C'est pourquoi je con-

clus à la perpétuité des liens matrimoniaux.

Je me disais pour justifier le divorce :

Les besoins du cœur grandissent en raison directe du développement intellectuel, de même que les besoins du corps, en raison des progrès de l'industrie et de la fécondité de production. Pourquoi dès lors la sollicitude du législateur s'étendrait-elle plus paternellement sur les biens, que sur la personne des citoyens? Sans doute, l'ordre public est intéressé aux questions de propriété; à leur régularisation; mais doit-il rester indifférent aux questions de bonheur intime, dont le mariage devrait toujours être la source et dont il est si souvent la ruine?

La séparation, il est vrai, dissout bien un lien odieux, mais elle ne permet pas d'en contracter un nouveau. Elle n'affranchit donc qu'incomplétement, laissant à l'époux qui veut user de sa protection, les résultats d'un triste passé, tout en lui fermant les portes d'un avenir plus heureux.

C'est surtout à la femme que la loi de séparation fait un sort digne de compassion. Va, — lui dit-elle, — j'ai brisé les liens qui t'unissaient à ton époux. Il a levé la main sur toi, il a fait couler ton sang, ton existence même lui était odieuse ; la vie commune vous serait désormais insupportable, impossible à tous deux : soyez à jamais séparés. Cependant, toi, femme, tu resteras cloîtrée au milieu du monde ; tu seras comme un pestiféré en quarantaine. Je te défends d'aimer, je te défends de partager honnêtement l'amour d'un honnête homme ! Ton cœur, tes sens, doivent, dès aujourd'hui, rester pour toujours glacés. Si tu veux aimer, prostitues-toi en cachette ; joins à cet opprobre les lâchetés de la dissimulation, les fourberies de la ruse, sinon je te traîne sur le banc des criminels, et tu seras frappée de la peine des adultères, toi, veuve d'un vivant dont tu portes le nom.

Cette situation bâtarde, créée aux époux par

la législation, ne peut être conforme aux besoins de la nature, dont les lois humaines ne devraient être que l'intelligent et prévoyant interprète. Est-ce à dire pour cela que le mariage ne doive être qu'une union passagère et éphémère, que lierait un caprice, et qu'un caprice délierait? Loin de là, il est de l'intérêt général, comme de l'intérêt même des époux, d'assurer au mariage toute la durée *possible*. Mais dans une union où le cœur n'a aucune part, où une antipathie devenue invincible rend tous les rapports intolérables, ruine toutes les espérances, je le demande, l'intervention du divorce ne semble-t-elle pas le seul remède efficace, je dirai même le seul moral? Pour corroborer ce jugement, il suffit d'envisager les trop fréquentes et presque inévitables conséquences, qu'entraînent après elles toutes les espérances déçues et à jamais étouffées, par des liens que la mort seule peut briser.

Il ne faut donc pas enlever au mariage des

droits à une rupture devenue si souvent nécessaire.

Pour ne pas être indissoluble en perdra-t-il de sa dignité, et devra-t-on craindre de le voir descendre à l'état de fantaisie, dont la satisfaction amènerait la satiété et par suite le dégoût?

Lorsque la possession d'un objet nous est irrévocablement assurée, nous sommes moins soigneux de le conserver, certains qu'il ne peut nous échapper. Mais si, au contraire, sa conservation, son existence, dépendent précisément de notre vigilante sollicitude, combien ne serons-nous pas plus jaloux de conserver un bonheur, qu'une faute pourrait nous ravir ?

Au demeurant, le mariage ne peut être que l'une de ces deux choses : une institution religieuse ou un contrat civil. Comme institution religieuse, si les hommes ont le pouvoir de lier devant Dieu, pourquoi n'auraient-ils pas aussi la puissance de délier ? Si au contraire on l'envisage comme un contrat purement civil, le

droit de résiliation en découle *ipso facto*, si les deux parties contractantes la désirent et la réclament.

Voilà les considérations générales qui me paraissent militer pour le divorce.

Mais voici à leur tour les arguments qui le combattent.

Le divorce, lorsqu'on l'étudie dans son origine et dans ses causes, n'a jamais été regardé par ses partisans eux-mêmes, que comme *un mal* à opposer à un mal plus grand. En conséquence, il semble qu'il vaudrait mieux, ainsi que je l'ai déjà énoncé, entourer le mariage de plus solides garanties, que de consacrer un principe gros de dangers et d'abus.

L'essence du mariage est *la perpétuité*. Si, dans d'autres temps, ce principe pouvait être sujet à controverse, il n'en est certes plus de même aujourd'hui. Il y a plus ; en admettant même que le divorce eût été maintenu dans notre législation, il ne serait pas supposable

qu'une seule union pût s'accomplir, avec l'arrière-pensée d'user de cette triste ressource. L'idée de la perpétuité se trouve donc dans l'esprit des époux, comme elle se trouve dans la nature de l'institution qui les unit, de même qu'elle est inséparable de l'intérêt le plus sérieux de la famille, ce nouvel être social dont chaque mariage devient la souche. Qu'on se représente de sang-froid, le chaos qui résulterait de l'extension du divorce, et on ne tardera pas à être convaincu qu'il est incompatible avec l'économie de la société actuelle. C'est ce que je vais tâcher de démontrer.

Tout d'abord, constatons que l'éducation des enfants exige trop de temps, pour que l'homme puisse élever plus d'une génération. Or, ce n'est pas lorsque les enfants sont arrivés à un âge où ils peuvent se suffire à eux-mêmes, que les parents recourent au divorce. La vivacité des passions est déjà bien amortie, sinon complétement éteinte, et l'habitude d'une longue

existence en commun n'a pas manqué de façonner l'un à l'autre, deux êtres primitivement antipathiques, quelque disparates qu'on imagine leurs caractères.

Il suffit d'ailleurs de réfléchir aux minutieuses précautions dont s'est entourée la loi qui autorisait le divorce, pour y voir une flétrissure anticipée, attachée à l'acte qu'elle couvrait de sa protection, avec la prévision, en quelque sorte, du mal qu'elle pourrait produire, en mettant cette arme à double tranchant, aux mains du vice ou de l'impéritie.

Le Code civil reconnaissait comme motifs au divorce :

1° *L'adultère;* 2° *les excès, sévices ou injures graves*; 3° *la condamnation de l'un des conjoints à une peine infamante* ; 4° *le consentement réciproque des époux.*

Si nous soumettons à l'analyse les causes que je viens d'énumérer et qui entraînaient la rupture du mariage, nous verrons qu'elles sont ou

futiles ou immorales, mais surtout inefficaces. Procédons par ordre :

Qui ne comprend que l'infidélité de l'un des époux est le plus souvent amenée par l'inconduite de l'autre ? Chaque jour nous en fournit la preuve ; et il ne faudrait pas avoir vécu dans le monde, pour n'avoir pas par devers soi, de nombreux exemples de la solidarité des mœurs conjugales.

Si c'est du côté de la femme que vient l'infraction et que le mari soit pur de toute immoralité, il y a de fortes présomptions d'incurie ou de faiblesse de la part de celui-ci ; parce que s'il s'était attaché à réprimer les premiers écarts d'une imagination trop ardente ou trop légère, il eût réussi, le plus fréquemment du moins, à s'éviter la douloureuse nécessité de la répression, et la honte du scandale.

Que si aucun de ces torts ne peut être attribué au mari, si sa femme est foncièrement vicieuse et incorrigible, il méritera encore, et à

plus juste titre peut-être, d'expier son imprudence, ou sa précipitation à contracter une union qui devait fatalement lui devenir funeste.

Et puis enfin, s'il arrivait que le joug matrimonial, devenant trop pesant à l'un des conjoints, il se résolût pour le secouer et reconquérir sa liberté, à commettre volontairement, et avec préméditation, l'un des actes coupables qui légitiment le divorce, comment la morale s'arrangerait-elle de cette dépravation factice, inventée dans le seul but de jouir du bénéfice de la loi ?

On le voit donc bien, les causes de divorce, rangées sous les deux premières catégories, justifient pleinement les reproches que j'ai spécifiés plus haut, et dont elles ont été l'objet de la part des auteurs qui ont écrit sur cette matière.

La flétrissure de l'un des époux, par sa condamnation à une peine infamante, pourrait être

regardée, par des esprits superficiels, comme justifiant avec plus de raison l'annulation du contrat matrimonial.

On peut, en effet, se demander jusqu'à quel point l'innocent doit porter la honte du coupable, et le crime de l'un obliger l'autre à un veuvage quelquefois perpétuel. Eh bien ! pour peu qu'on y songe, on verra combien il est difficile de séparer le sort de deux êtres, aussi étroitement liés entre eux, que le mari et la femme. En vertu du principe de solidarité qui doit nécessairement peser sur leur existence, tout doit être commun pour eux, le mal comme le bien ; une sorte de complicité morale peut à bon droit être imputée, ce me semble, à celui des deux époux que la loi n'a point frappé, par ce seul motif, que l'exemple et la suggestion jouent un rôle incontestable dans la vie domestique. C'est pourquoi je crois qu'il est équitable que les conjoints répondent, dans une certaine mesure, l'un pour l'autre. Les mœurs publiques

ne peuvent que gagner à l'application de cette doctrine.

D'ailleurs, est-ce que le divorce, même dans ces cas graves, aurait la puissance de rompre complétement les liens du mariage, à ce point que les époux se considérâssent, désormais, comme dégagés de toute responsabilité réciproque? Peut-on admettre que la veuve d'un mari vivant, arrache si facilement de son cœur le ***trait-d'union*** qui la rattache au passé?

Il faudrait, pour le croire, s'être créé une déplorable idée de la nature humaine.

Enfin, s'il est juste que la femme puisse répudier un nom voué au pilori, s'il est cruel de la laisser à jamais rivée à ce nom devenu un stigmate d'infamie, pourquoi les enfants, assurément plus innocents que leur mère, le conserveraient-ils?

Il y a là, il faut en convenir, une lacune que la loi ne peut combler, quant à présent. La lumière qui doit éclairer ce point de la science

sociale, n'est pas encore parvenue jusqu'à nous. Il ne s'agirait de rien moins, en effet, que de concilier par une sage transaction, la divergence apparente dans les termes, d'un problème qui touche aux fondements mêmes de notre législation sur le mariage.

Je m'abstiens prudemment d'en dire plus long sur ce sujet.

Pour le moment, laissons à l'époux coupable les consolations et l'appui de l'épouse qui est restée dans le droit chemin de la vertu. Ce spectacle sera moins affligeant, que de voir celle-ci repousser d'un pied dédaigneux le malheureux qui n'a plus qu'elle pour le plaindre et l'attacher à la vie.

Reste donc *le consentement mutuel des époux* pour légitimer le divorce. Le législateur a dû prévoir qu'il y aurait là une source des plus fécondes de débordements, et par conséquent de périls pour la famille. Aussi les restrictions et les obstacles fourmillent-ils autour de cette dis-

position légale, pour en rendre l'application aussi rare que possible. Et d'abord, des conditions pécuniaires irréalisables au plus grand nombre, d'où résultait un privilége en faveur de l'opulence, c'est-à-dire une injustice, entée sur une cause d'abus. Enfin, des formalités de toutes sortes et des attermoiements calculés, avaient pour but d'arrêter les uns par d'insurmontables difficultés, et de laisser aux autres le temps de venir à résipiscence, si l'impatience et l'aveuglement étaient pour quelque chose dans leur détermination.

Néanmoins, il faut reconnaître que le danger restait tout entier, pour les hautes classes de la société. Quant au peuple, « ce n'est pas à lui que s'adresse le divorce. Il n'y a guère d'exemples qu'il en ait usé. Le divorce est plutôt recherché par les esprits blasés ou inquiets; par ces existences oisives, tourmentées et romanesques, qui font tourner contre leur propre bonheur la culture de leur intelligeuce, et se ren-

dent malades par où d'autres ont coutume de se guérir (1). »

Le divorce serait inefficace à rompre complétement les chaînes du mariage. Leurs anneaux peuvent s'étendre, se développer, mais se briser jamais. En effet, comment pourraient devenir tout à fait étrangers l'un à l'autre, deux êtres qui se rappelleront toujours, quoiqu'ils soient divorcés, le passé qui leur est commun, les jours de calme ou d'orage traversés ensemble, et les impressions ineffaçables des joies et des peines, qui constituent l'histoire du sanctuaire conjugal ?

Nous n'avons encore rien dit du sort de la famille. Sans doute, la loi peut pourvoir à ses intérêts matériels ; mais où seront le père et la mère lorsqu'il n'y aura plus d'époux ; et lequel des deux l'enfant devra-t-il aimer ou maudire ?

Parmi les nations où le divorce était en usage, c'était encore un titre que de n'en point profi-

(1) Troplong.— *Loco cit.* Préface, p. VIII.

ter. Ainsi, lorsque les Romains voulaient rendre hommage à la vertu d'une femme, ils inscrivaient sur sa tombe ces mots : *Conjugi univiræ.*

Le mariage doit être d'une durée illimitée, parce que ce n'est pas le corps seulement qui s'y trouve engagé, mais encore l'esprit, c'est-à-dire tout ce qui compose l'être moral. Que si, par une aberration de la raison générale, il pouvait jamais arriver que l'aliénation du corps, pour un temps défini, entrât dans nos mœurs, comment le cœur et la pensée se trouveraient-ils mêlés à un tel pacte ?

Il y aura, sans doute, dans les âges futurs une période où l'indissolubilité du mariage ne sera plus nécessaire. Ce sera alors que régnera le véritable amour dont nous avons à peine conscience aujourd'hui et dont l'essence est d'être éternel. Ce sera surtout alors que le mariage lui-même, ou l'institution qui le remplacera, ne réunira que des individus qui auront les uns pour les autres de véritables affinités, tant au

physique qu'au moral. Dans ces temps fortunés dont certains esprits d'élite ont entrevu dans leur prescience et décrit minutieusement le mécanisme social, le divorce sera sans danger, parce qu'il deviendra infiniment rare, et que l'humanité dans son développement aura enfanté les moyens d'en atténuer les effets.

Notre civilisation a ses exigences, et il serait déraisonnable de lui demander des rouages qui ne se concilieraient pas avec sa mission actuelle; car la vie de l'humanité est soumise à la même loi de progression qui régit les êtres. Par exemple, la sécrétion du sperme ne commence qu'à l'époque de la puberté, parce qu'auparavant elle serait sans but. Si elle existait chez l'enfant, ce serait une monstruosité. Il en est de même des fonctions sociales dont les organes, si nous pouvous ainsi dire, apparaissent en temps opportun pour réaliser les vues de la Providence.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce chapitre, dont le sujet s'éloigne trop de mes

attributions. J'ai voulu seulement mettre sous les yeux du lecteur, les raisons qui militent en faveur de l'indissolubilité du mariage, malgré les cas, hélas ! trop fréquents, où la liberté serait d'un si grand prix à deux existences sans sympathies, et qui détestent les liens qui les tiennent enchaînées.

Encore un coup, on ne saurait méconnaître qu'il y a là quelque anomalie, un vaste champ d'étude pour le philosophe et le jurisconsulte. Mais dans l'état actuel de la question, toute solution serait prématurée et funeste à une institution qu'on peut regarder à bon droit comme la pierre angulaire de notre société. On l'a si bien senti, qu'une proposition pour le rétablissement du divorce, ayant été portée devant l'*Assemblée constituante* en 1848, fut retirée spontanément par son auteur, dans la séance du 23 septembre de la même année. Jusqu'à présent donc, la *séparation* qui laisse une porte ouverte à l'indulgence et au repentir, est le

meilleur succédané du divorce, justement effacé de nos codes.

CHAPITRE V.

DES RAPPORTS CONJUGAUX PENDANT L'ÉPOQUE MENSTRUELLE.

Nous avons déjà dit précédemment (1) quelques mots de la menstruation, à propos de son but d'activité; mais il nous faut, en ce moment, donner une description suffisamment intelligible, bien que concise, des divers phénomènes qui constituent cette fonction, afin que le lecteur ne puisse confondre le flux véritablement cataménial, avec toute autre hémorrhagie dont les voies génitales de la femme sont susceptibles de devenir le siége.

On a donné le nom de *menstrues* (*purgatio menstrua*, *règles*, *mois*, etc.) à une excrétion sanguine qui s'écoule par la vulve et survient naturellement chez toutes les femmes bien con-

(1) Voyez pages 125 et suiv.

stituées, dès qu'elles ont atteint l'âge de la puberté. Cet écoulement se renouvelle régulièrement tous les mois, jusqu'aux approches de la vieillesse.

Le premier symptôme qui annonce l'éruption des règles, est une odeur *sui generis* que contracte le mucus vaginal, et qui rappelle assez bien celle qu'exhalent les animaux à l'époque du rut. On sait que cette odeur sert aux mâles à suivre à la piste les femelles en chaleur.

Bientôt le mucus utéro-vaginal éprouve un changement de couleur. De blanc qu'il est ordinairement il devient brunâtre. Cette coloration est due à la présence de quelques globules de sang au milieu de globules muqueux et des fragments d'épithélium qui nagent dans ce liquide.

Après un ou deux jours de durée, cette période est suivie immédiatement de l'apparition du sang, ou bien tout rentre dans l'ordre normal, et le mucus reprend ses caractères habituels, et ce n'est qu'un jour plus tard que

du sang plus ou moins pur s'écoule par la vulve. Ceci est le commencement de la seconde période.

L'écoulement qui constitue la matière des règles est composé de sang artériel mélangé au mucus du vagin.

Comme la quantité du sang contenue dans le liquide excrété diminue graduellement, la couleur de celui-ci éprouve des modifications en rapport avec la proportion des globules sanguins comparés aux globules muqueux. Ainsi, il passe du rouge au brun, et insensiblement il reprend la couleur caractéristique de la sécrétion vaginale.

Nous ne reviendrons pas sur l'évolution qui s'accomplit pendant ce temps dans l'ovaire, et qui a pour résultat l'arrivée du germe dans la cavité utérine. Nous avons suffisamment décrit ailleurs cet acte physiologique, pour qu'il n'y ait plus lieu de nous y arrêter davantage. Ajoutons, cependant, car c'est ici l'occasion, que la théorie de M. le professeur Pouchet, si précise

et si séduisante à l'esprit, n'est pas admise dans toute sa rigueur par la généralité des physiologistes actuels, et que M. Coste, entre autres, lui oppose certaines exceptions qui résulteraient de son expérience personnelle. Ce savant prétend, en effet, que la régularité du phénomène de l'ovulation peut être troublée chez certaines espèces animales, et chez la femme en particulier, par des circonstances nombreuses, telles que certaines conditions d'abri, de température, d'alimentation, et, par-dessus tout, par le rapprochement sexuel. Notons cette restriction d'un investigateur habile en ces sortes de matières ; mais gardons-nous, jusqu'à plus ample informé, de nous prononcer sur cette grave question autrement qu'en disant : Si la doctrine de M. Pouchet n'est pas *absolument* vraie, elle l'est du moins dans l'immense majorité des cas (1). L'écoulement des règles s'accompagne commu-

(1) Pouchet, *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation*, Paris, 1847, p. 270.

nément d'une série de symptômes généraux qui revêtent quelquefois une certaine gravité : ce sont des douleurs plus ou moins vives et un sentiment de pesanteur incommode dans la région lombaire et dans le bassin, de la lassitude dans les jambes et une tuméfaction des mamelles, indices de la solidarité qui relie entre elles toutes les parties du système génital.

Tant que dure l'évacuation, le pouls perd de sa force et de sa fréquence, les yeux s'excavent, s'entourent d'un cercle livide et prennent une expression de langueur toute particulière. Voilà pour la menstruation du type le plus normal. Si, au contraire, l'hémorrhagie est entravée par une cause quelconque, il peut survenir des symptômes morbides de toute nature.

Chez la plupart des femmes, l'écoulement menstruel dure de trois à quatre jours. Par exception, il se prolonge quelquefois pendant une semaine et plus.

Burdach a évalué à environ 200 grammes la

quantité de sang rendue à chaque époque; d'autres l'ont portée à 300, 350, 500 grammes et au delà, selon les idiosyncrasies. On peut établir, comme base à peu près générale, que les femmes pauvres et mal alimentées perdent moins que celles qui vivent dans l'opulence et se nourrissent largement, de même que les femmes lascives et débauchées sont réglées plus fréquemment et avec plus d'abondance que celles qui observent la chasteté et sont d'un tempérament moins ardent.

Tous les auteurs sont également d'accord sur ce fait, que la quantité de sang excrétée pendant les règles est plus considérable dans les pays chauds que dans les contrées froides.

Le vulgaire se persuade que le sang des règles est de sa nature vénéneux et infect: c'est une erreur, car si l'écoulement vient à contracter ces propriétés, ce qui n'est pas rare, il le doit à un défaut de propreté, à la chaleur des parties et au long séjour qu'il y fait.

Quant à l'origine du sang qui s'échappe de la vulve, les uns la placent dans les artères de l'utérus. Haller est de ce nombre. Selon M. Coste, ce sont les vaisseaux superficiels de la muqueuse utérine qui laisseraient suinter le sang par des orifices microscopiques. Ce qui est incontestable, c'est que si on observe la matrice sur des femmes mortes au début de l'hémorrhagie, on trouve la membrane muqueuse engorgée et pointillée à sa surface par une multitude de gouttelettes sanguines, en même temps qu'elle est couverte en différents points de légères ecchymoses. Ce n'est que dans le cas où un vaisseau d'un gros calibre viendrait à se rompre qu'il en résulterait une de ces pertes graves contre lesquelles l'art est obligé quelquefois de diriger des secours prompts et énergiques.

La fonction cataméniale se répète avec une périodicité assez régulière. M. Brierre de Boismont fixe à trente jours l'intervalle qui sépare l'apparition d'une époque et le retour de la sui-

vante. Schweigs évalue cette période à vingt-sept ou vingt-huit jours. Il est plus fréquent de voir les règles avancer que retarder.

Pour les autres particularités relatives à la menstruation, soit l'âge où elle s'établit et celui auquel elle cesse, son influence sur la conception, etc.; nous les avons mentionnées dans différents endroits de ce livre et nous ne voulons pas nous répéter sans utilité.

Nous arrivons, en conséquence, à l'objet principal de ce chapitre, qui est de rechercher si l'existence du flux menstruel doit être un empêchement à l'exercice de la faculté génératrice, ou, pour être plus précis, ***s'il est des motifs sérieux de proscrire les rapports conjugaux pendant la durée des règles.***

Voyons, d'abord, quels sont, à cet égard, les préceptes religieux, d'après la loi de Moïse et d'après la théologie chrétienne.

Nous citerons, en premier lieu, les textes bibliques :

La femme qui souffrira l'accident qui lui arrive chaque mois sera séparée pendant sept jours, et quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir.

Toutes les choses sur quoi elle aura couché dans le temps de sa séparation seront impures, aussi bien que toutes les choses sur lesquelles elle se sera assise.

Quiconque aura touché le lit de cette femme, lavera ses vêtements, et il se lavera le corps dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

Quiconque touchera quelque chose sur quoi elle se sera assise, lavera ses vêtements, se lavera soi-même dans l'eau et sera impur jusqu'au soir.

Si quelque chose a été sur le lit de cette femme ou sur le siége où elle aura été assise, celui qui touchera cette chose sera impur jusqu'au soir.

Si un homme s'approche d'elle pendant qu'elle sera en cet état, il sera impur pendant sept

jours, et tout lit sur lequel il dormira sera souillé.

Lorsqu'une femme souffre le flux pendant plusieurs jours hors les temps ordinaires, ou qu'il ne cesse point lorsqu'il devrait cesser, tandis qu'il durera, elle sera souillée comme elle l'est au temps de ses purgations accoutumées.

Toute couche sur laquelle elle aura dormi dans tout le temps qu'elle souffrira ce flux, sera impure, comme celle où elle dort dans le temps de ses purgations, et tout ce sur quoi elle s'assied sera souillé, comme il le serait alors.

Quiconque aura touché ces choses-là, sera impur ; il lavera ses vêtements, il se lavera lui-même dans l'eau et sera impur jusqu'au soir.

Quand elle sera délivrée de ce flux qui la rend impure, elle comptera sept jours, au bout desquels elle sera purifiée.

Le huitième jour, elle prendra deux tourterelles... (1).

(1) Lévitique. Chap. XX, v. 19 à 29.

Le Talmud renchérissant encore sur la rigueur de ces prescriptions, dispose que :

Si une femme a cohabité avec son mari, la veille de l'éruption des règles, quelle que soit la durée de celles-ci, elle ne peut commencer à compter les jours d'impureté qu'à dater du cinquième jour qui suit la cohabitation.

Ce qui reporte la purification au douzième jour.

On voit, dans l'un des versets du Lévitique transcrits plus haut, qu'il est question d'un flux *hors les temps ordinaires*, ou *ne cessant pas lorsqu'il devrait cesser*. Les commentateurs se sont exercés à discerner, parmi ces écoulements, ceux qui proviennent véritablement de la même source que les menstrues, de ceux qui sont dus à toute autre cause, et, dans cette vue, ils ont cherché des caractères distinctifs dans la couleur du sang qui s'échappe de la vulve.

Cinq sortes de sangs sont réputés impurs : *le rouge, le noir, celui qui a la nuance du*

safran ou celle de l'eau mélangée de terre argileuse, ou enfin celle de l'eau coupée avec du vin (1).

Il n'est pas besoin de faire observer combien sont fugaces et infidèles des signes de cette nature, pour distinguer le flux cataménial des hémorrhagies de cause pathologique qui peuvent apparaître par les voies génitales.

De nos jours et dans l'état actuel de la science, une pareille confusion ne serait guère possible, si ce n'est dans les cas où une métrorrhagie, par exemple, viendrait à succéder *immédiatement* aux règles, et sans laisser à celles-ci le temps de parcourir toutes leurs phases; car si déjà le sang s'était décoloré et avait repris à peu près l'aspect du mucus vaginal, l'erreur ne serait point permise et il faudrait considérer comme accidentelle la perte qui se serait déclarée à nouveau. A plus forte raison est-il possible de reconnaître le caractère d'un

(1) Mischna, *Traité Nida*. Chap. III, 6.

écoulement sanguin qui se produit entre deux périodes menstruelles, aux symptômes qui sont propres à la fonction physiologique, ou à l'état pathologique dont l'hémorrhagie ne serait qu'une manifestation.

Au demeurant, la distinction est assez insignifiante par rapport à la question qui nous occupe ; car si les rapprochements sexuels doivent être condamnés pendant l'époque des règles, ils seraient infiniment plus pernicieux encore durant une hémorrhagie qui aurait pour siége un point quelconque des parties génitales, ainsi que nous le ferons voir en son lieu.

Les lois de pureté prescrites par Moïse sont encore observées, à notre époque, par le plus grand nombre des femmes juives, et il n'y aurait aucune témérité, selon nous, à leur reconnaître une grande part dans le maintien des qualités physiques qui distinguent les Israélites, à côté de la dégénération qui frappe les autres races.

Ces mêmes institutions peuvent être regardées, jusqu'à un certain point, comme des règlements de police médicale, inspirés par certaines idées de pureté et d'hygiène, répandues parmi les peuples de l'Orient, avec un caractère religieux généralement accepté. Si l'on compare, sous ce point de vue, la législation des Hébreux avec celle des Égyptiens et des Hindous, on sera frappé de ce fait, que Moïse a beaucoup simplifié les pratiques de la purification, en élaguant tout ce qui n'était fondé que sur la superstition, et en ne maintenant que ce qui pouvait être d'une utilité réelle pour l'hygiène et favorable aux mœurs. Mais la pureté du corps avait un autre but, d'un ordre infiniment supérieur. Elle était le symbole de la pureté intérieure, et elle est mise, par le législateur, dans un rapport intime avec le culte de Jéhova et avec la sainteté qu'exigeait ce culte.

Nous allons exposer actuellement les opinions d'un casuiste catholique, le R. P. Debreyne,

dont nous avons précédemment déjà mis à contribution le profond savoir en médecine et en matière de cas de conscience.

« On sait, dit cet auteur, que plusieurs théologiens, d'après l'autorité de saint Thomas, regardent comme une faute mortelle l'usage du mariage dans le temps de la fonction menstruelle, parce que, suivant eux, cette circonstance grave expose au péril d'engendrer des enfants lépreux ou monstrueux. Sanchez et un très-grand nombre d'autres théologiens affirment, que la loi du Lévitique : *Qui coïerit cum muliere in fluxu menstruo... interficientur ambo* (xx, 18), n'est qu'une prohibition purement cérémoniale qui n'oblige plus sous la loi évangélique.

« Nous pensons, nous, ou plutôt nous sommes convaincu que ce précepte est autant moral que cérémonial, parce que l'acte conjugal, exercé pendant l'époque cataméniale, emporte une malice théologique, en ce sens qu'il est plus ou moins nuisible ou défavorable à sa fin princi-

pale, la génération ; non parce que, comme disent les théologiens, il en naîtra des enfants lépreux ou monstrueux, ce que nous ne croyons nullement, mais parce que très-souvent il n'en naîtra pas du tout, ni normaux, ni anormaux. Et pourquoi cela ? Parce que la menstruation n'est qu'une fonction préparatoire, une excrétion déplétive et expulsive, et, par conséquent, très-peu propre à la génération ; il s'ensuit donc naturellement, que le temps qui la suit immédiatement est le plus favorable à la conception, et c'est, en effet, ce que l'expérience prouve tous les jours.

« Vous voyez, d'après cela, que nous n'avons pas même besoin de nous appuyer du passage d'Ezéchiel : *Qui ad menstruatam non accesserit et uxorem proximi non violaverit* (xviii, 6), où l'on voit que la cohabitation pendant la crise menstruelle se trouve placée au rang de l'adultère (1). »

(1) Debreyne. *Loc. cit.* p. 302 et suiv.

Comme conclusion, ajoute plus loin le même auteur, « la femme n'est pas tenue à la reddition du devoir conjugal, pendant l'époque du flux menstruel (1). »

Il résulte donc de ce qui précède, qu'au point de vue religieux, l'acte du mariage doit être proscrit pendant l'époque menstruelle, au moins d'après les lois juives et chrétiennes, avec cette dissidence cependant, que les premières ajoutent à l'interdiction un certain nombre de jours après la cessation de l'écoulement, tandis que les secondes réduisent la prohibition à la durée de celui-ci.

Mais nous avons hâte d'aborder la question sous une autre face, où nous serons plus à l'aise pour nous prononcer, c'est-à-dire sous le rapport hygiénique.

Aujourd'hui que l'hygiène n'a plus la foi pour auxiliaire, ses prescriptions, pour n'être

(1) *Ibid.*, p. 313.

pas méprisées, doivent s'étayer sur le raisonnement et l'expérience.

Nous nous servirons donc de l'un et de l'autre pour démontrer que les relations sexuelles, pendant l'écoulement menstruel, sont dangereuses pour la femme, pour l'homme et peut-être aussi pour le produit, lorsque par hasard il y a conception.

Quant à la femme, il est hors de doute que toute émotion vive lui est préjudiciable à l'époque des règles. La pratique journalière nous montre des suppressions être le résultat d'une émotion profonde, comme la colère, la frayeur, etc. Quelquefois les mêmes causes déterminent l'effet contraire, l'hémorrhagie. Eh bien! n'est-il pas évident, que l'ébranlement nerveux qui accompagne le coït, peut aboutir aux mêmes conséquences et de préférence amener des pertes? Mais il ne s'agit pas, en ce moment, d'une vue de l'esprit, d'une probabilité; nous avons eu sous les yeux maints exemples confirmatifs de

ce que nous avançons, et tous nos confrères en auront sans doute recueilli un bon nombre, chacun de son côté.

Au surplus, l'influence nerveuse n'est pas seule en cause ici. L'action mécanique elle-même joue un rôle important dans la production des accidents qui surviennent parfois dans les circonstances dont il est question. Elle augmente la turgescence des parties et exagère la fluxion normale, jusqu'à lui faire atteindre les limites du *molimen* hémorrhagique, qui se résout en un écoulement immodéré, en une véritable perte.

Au surplus, le péril que nous signalons ici ne se produit pas exclusivement à l'occasion du flux cataménial, il se présente constamment par l'accomplissement de l'acte génésiaque, lorsqu'il existe une hémorrhagie par la vulve, de quelque source qu'elle émane du reste. Nous estimons donc qu'il serait oiseux de chercher, pour ce motif, à différencier par l'aspect du

sang ou par tout autre signe, l'écoulement qui appartient à la fonction périodique, de celui qui n'est que le symptôme d'un état morbide. Quelle que soit donc son origine, l'écoulement du sang par les parties génitales de la femme commande impérieusement le repos de ces organes.

Pour l'homme, le danger résulte, non pas de qualités virulentes qui seraient propres au sang des menstrues, comme le pensaient les anciens et comme quelques-uns le croient encore à l'heure actuelle. Non, « le sang des règles n'a point cette malignité que lui ont prêtée certains naturalistes. C'est à tort que les auteurs ont écrit que les femmes, dans le temps de cet écoulement, font mourir, par leur toucher, une vigne qui pousse; qu'elles rendent un arbre stérile; qu'elles font aigrir le vin et rouiller le fer et l'acier; qu'elles procurent des fausses couches à une femme grosse; qu'elles en rendent une autre stérile; qu'elles font en-

rager un chien, rendent un homme fou, etc., etc.

« Paracelse regardait le sang menstruel comme le plus subtil des poisons ; il assure que le diable en fabrique les araignées, les puces, les chenilles et tous les autres insectes dont l'air et la terre sont peuplés.

« Le sang des règles ne diffère en rien du sang ordinaire et n'a aucune mauvaise qualité, si la femme qui le rend est saine ; car, dans le cas contraire, il doit avoir quelque influence sur les objets extérieurs, ainsi que les autres excrétions, lorsqu'elles se font dans un corps infecté de quelque maladie (1). »

Mais si le sang menstruel est originairement exempt des propriétés malfaisantes qu'on lui avait attribuées injustement, il n'est que trop vrai qu'il les contracte par un séjour dans le canal utéro-vaginal qu'il est obligé de parcourir. Là, il se corrompt et acquiert tous les ca-

(1) *De l'homme et de la femme, considérés physiquement dans l'état de mariage*, par M. de Lignac. Lille, 1774, t. II, p. 106.

ractères des liquides animaux en putréfaction, c'est-à-dire, une âcreté et une virulence proportionnelles à la durée de sa stagnation dans les parties et à la température des lieux, sans compter encore d'autres conditions idiosyncrasiques de la femme, dont il nous est impossible d'apprécier exactement l'influence. Du contact de ce liquide vicié sur la muqueuse du gland et de l'urètre, peuvent résulter, et cela arrive fréquemment, des excoriations superficielles qui simulent des chancres, sans en avoir la gravité, et des blennorrhagies qui en imposeraient pour la gonorrhée de nature vénérienne, si elles ne cédaient habituellement, en quelques jours d'un traitement approprié. Nous n'appuierons pas plus longtemps sur ces faits qui sont d'observation vulgaire.

Quant à la progéniture issue de ce commerce impur, nous en parlerons peu et pour une double cause. D'abord, c'est que nous croyons les conceptions fort rares pendant la durée

des règles, eu égard au *processus* de l'ovule, si la théorie de M. Pouchet est vraie, et, d'autre part, parce que l'observation régulière et scientifique est, jusqu'à présent, muette sur ce point. Il nous faudrait invoquer de vieux préjugés et des croyances populaires, si nous voulions risquer d'émettre autre chose qu'une présomption à l'endroit des éventualités fâcheuses qui pèsent sur les enfants procréés durant la période menstruelle. La tradition veut qu'ils naissent cachectiques, affectés de scrofules ou de rachitisme, et avec une intelligence obtuse. Nous le répétons, les faits manquent à l'appui de cette croyance qui rallie cependant de nombreux partisans.

Peu importe, à tout prendre, qu'il y ait ou non danger ponr la génération, s'il est indéniable qu'il existe pour les parents. Aussi n'insisterons-nous pas davantage.

Après les intérêts de l'hygiène, d'autres intérêts, non moins respectables, sont engagés dans cette question. Ce sont ceux de la morale.

En effet, la femme qui a ses règles met le plus grand soin à le cacher à tous les yeux. Elle se sent instinctivement atteinte, nous dirions volontiers, dans sa dignité. Elle considère son état comme une souillure ou une infirmité, et pour peu que sa pudeur,—la plus incendiaire des vertus féminines,—ait été épargnée par l'omnipotence du mari, elle rougit presque à ses propres yeux, du tribut qu'elle est obligée de payer à la nature. La contraindre dans cette condition à subir les caresses conjugales, c'est évidemment faire violence à ce qu'il y a de plus respectable en elle, c'est la faire déchoir de son piédestal, c'est la dépouiller du prestige que lui assurent les grâces de son sexe. L'amour a besoin de poésie, et il s'accommode mal des réalités grossières de la vie animale. Ne cherchons donc pas à contrarier d'aussi légitimes répugnances. Un premier pas dans cette voie conduit infailliblement à des infractions de plus en plus regrettables.

Mais ce n'est pas seulement à l'époque menstruelle que la femme devrait dérober à son époux les détails infimes des exonérations auxquelles elle est assujettie comme lui. Nous voudrions la voir attentive à ne jamais se dépouiller complétement de ses charmes naturels, même dans l'intimité de l'alcôve. Elle y gagnerait plus qu'on ne pense en constance et en amour, dont les plus cruels ennemis sont la désillusion et la satiété.

Plus d'une femme mariée trouverait dans ces quelques lignes, si elle voulait y chercher toute notre pensée, l'explication de son délaissement prématuré, et la solution d'une énigme indéchiffrable pour son amour-propre, à savoir : la cause du triomphe remporté par une rivale souvent moins bien douée qu'elle au physique et au moral.

CHAPITRE VI.

DE LA VIEILLESSE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE DU MARIAGE.

Les règles de conduite que l'âge avancé impose à l'homme dans la condition d'époux peuvent être envisagées sous trois faces bien distinctes : selon que l'individu a vieilli dans le mariage, ou qu'il se marie vieux avec une femme d'un âge proportionné au sien, ou enfin qu'il s'unit, étant déjà parvenu à la vieillesse, avec une jeune fille capable encore de procréer.

Mais on remarque tout de suite que les deux premières situations se confondent et qu'il ne reste à étudier séparément que la troisième, en vue des éventualités qu'elle crée pour la jeune femme et sa progéniture.

De là résulte cette division :

1° Des relations conjugales entre vieillards;

2° Du mariage entre vieillards et jeunes filles.

Nous consacrerons donc un paragraphe spécial à chacun de ces deux cas.

§ 1. — Des relations conjugales entre vieillards.

Il nous paraît nécessaire, avant d'en venir à des préceptes, de déterminer quel est l'état que la vieillesse imprime à l'un et à l'autre sexe, relativement aux fonctions sexuelles et aux passions qui s'y rapportent. Cette exposition nous a semblé d'ailleurs tout à fait indispensable pour l'intelligence de ce que nous aurons à dire dans la suite de ce chapitre.

La faculté de procréer s'éteint chez la femme avec la menstruation, comme on a pu le voir précédemment. C'est vers l'époque de quarante-cinq à cinquante ans que le flux menstruel se supprime, que les seins se flétrissent et que l'utérus perd son activité organique. Le corps lui-même ne tarde pas à entrer dans cette phase de décrépitude, et bientôt on voit cette femme, si favorisée par la nature à l'âge où elle était pré-

posée à la reproduction de l'espèce, disgraciée, à l'égal d'un être qui n'a plus de mission à remplir ici-bas. Cependant la famille et la société la dédommagent de la perte de ses agréments physiques, en l'entourant du respect et des soins touchants qui sont comme la rémunération des services qu'elle a rendus à l'une et à l'autre, en se vouant aux devoirs de la maternité.

A cette période de la vie, la femme a éminemment besoin de l'affection et de la protection du mari dont elle a embelli l'existence. Bien coupable serait celui qui pousserait l'ingratitude jusqu'à l'indifférence ou l'abandon.

Chez la femme, la transition de l'âge adulte à la vieillesse est désignée sous le nom d'*âge critique*, pour exprimer les dérangements qui coïncident avec la ménopause. Les organes de la reproduction n'ont plus alors une vie spéciale, et partant n'influencent plus l'économie tout entière. Malgré cela, la femme, toujours désireuse de plaire, s'ingénie par tous les artifi-

ces imaginables à conserver ce que la nature lui a laissé de charmes, jusqu'à ce que, pénétrée de son impuissance, elle cherche une consolation en donnant à ses sentiments affectifs une détermination nouvelle.

Chez l'homme, la puissance prolifique persiste jusqu'à une époque indéterminée, mais qui est toujours en rapport avec la force de la constitution et l'intégrité de la santé générale. Communément on observe la diminution de la faculté procréatrice vers la cinquantième année, et cet abaissement va croissant jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, période ultime de l'exercice du sens génital, où tout a disparu jusqu'au désir lui-même.

Mais si la nature assigne une durée à peu près constante à la faculté procréatrice dans les deux sexes, a-t-elle fourni pour l'homme, comme pour la femme, un signe certain auquel il soit permis de reconnaître l'anéantissement de cette faculté.

Cette question a été traitée longuement dans un travail *ex professo* sur l'impuissance et la stérilité, par un médecin qui en a fait l'objet de ses études de prédilection.

Nous allons tâcher de résumer le plus succinctement possible la discussion à laquelle se livre à ce sujet M. Roubaud (1).

Les opinions qui ont cours dans la science d'aujourd'hui semblaient depuis longtemps en contradiction avec les faits les plus authentiques, lorsque, dans ces dernières années, M. Duplay, dans un mémoire sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, est venu saper jusque dans ses fondements la doctrine accréditée.

Personne ne conteste que, dans l'ordre régulier des choses, l'homme arrivé à un certain âge perd la faculté de se reproduire ; d'où l'on a dû conclure que, puisque la propriété fécondante réside dans les zoospermes, ceux-ci de-

(1) Félix Roubaud, *Traité de l'impuissance et de la stérilité chez l'homme et chez la femme*. Paris, 1855, t. II, p. 594 et suiv.

vaient faire défaut chez les vieillards. La logique le voulait ainsi; mais, d'autre part, l'expérience vint confirmer cette vue *à priori*, ainsi que l'attestent formellement la plupart des physiologistes modernes, tels que : MM. Longet, J. Müller, Kartzœker, Geoffroy, etc. Cependant cette doctrine et ces expériences ont contre elles une autorité d'un grand poids. « L'appétit vénérien, — dit Wagner, — diminue chez l'homme, mais la faculté d'engendrer semble subsister pendant toute la vie, chez ceux qui jouissent d'une bonne santé... J'ai trouvé chez les hommes très-âgés des spermatozoaires dans les testicules, particulièrement chez des hommes de soixante à soixante-dix ans. Fréquemment il n'y en avait plus dans le canal déférent, mais, en général, les vésicules séminales en contenaient (1). »

En présence de ces assertions contradictoires, M. Duplay est venu apporter le fruit de ses re-

(1) *Histoire de la génération*, trad. française, p. 14 et 31.

cherches, qui avaient pour but d'élucider la question.

Mais, comme le fait remarquer très-judicieusement M. Roubaud, « pour les lecteurs superficiels, la lumière apportée par M. Duplay, loin d'avoir éclairé le difficile problème de la fécondation, l'a replongé dans de nouvelles ténèbres; car, dira-t-on, si la sécrétion spermatique s'effectue chez le vieillard aussi normalement que chez l'adulte, et si le premier n'a plus, comme le second, l'aptitude de procréer, cette aptitude, évidemment, ne réside pas dans la composition du sperme, ou, pour simplifier, dans la présence des spermatozoaires, et il faut en revenir à l'opinion de Burdach, » qui considère les animalcules comme un *effet accessoire* et *un phénomène concomitant* de cette faculté, et non point comme sa cause essentielle.

En effet, M. Duplay a trouvé, comme Wagner, des zoospermes dans la semence des vieillards, et jusqu'à l'âge de 86 ans.

Nous citerons textuellement les dernières conclusions du travail de M. Duplay :

« Contrairement à l'opinion généralement admise par les physiologistes, les spermatozoïdes se retrouvent dans le sperme des vieillards. Les cas contraires, loin d'être la règle, doivent être considérés, d'après nos recherches, comme l'exception. Si, dans certains cas, les spermatozoaires sont moins nombreux que chez l'adulte, ou répandus moins uniformément que chez ce dernier dans toute l'étendue des voies spermatiques; si, dans certains cas, ils présentent une conformation moins parfaite, dans d'autres aussi, et quelquefois chez des sujets très-âgés, on les retrouve avec tous les caractères qu'ils présentent pendant la période moyenne de la vie.

« Si les vieillards ne sont plus aptes à se reproduire, ce que l'on observe le plus généralement, et si, d'un autre côté, la présence des spermatozoaires constitue la qualité fécondante

de la liqueur séminale, c'est moins à la composition de leur sperme qu'aux autres conditions de l'acte reproducteur qu'il faut attribuer l'infécondité des vieillards (1). »

Mais quelles sont *ces autres conditions* qui expliquent la stérilité des vieillards? M. Roubaud croit avoir trouvé que l'infécondité de l'âge avancé tenait, ***dans la majorité des cas***, chez ceux-là surtout qui possèdent des animalcules spermatiques normaux, à une diminution notable de la force d'émission de la liqueur séminale; et il raisonne ainsi par analogie avec ce qui se passe chez l'adulte épuisé qui devient stérile par la même cause.

S'il nous faut maintenant exprimer notre sentiment à l'endroit de cette théorie toute mécanique, nous déclarerons qu'elle ne nous satisfait nullement, et que nous aimons mieux admettre quelque modification encore inconnue

(1) *Archives générales de médecine*, décembre 1852, p. 403.

du sperme des vieillards, qui rendra un jour raison de leur inaptitude à se reproduire. Nous avons d'ailleurs par devers nous plusieurs observations de femmes fécondées par des individus qui, soit par calcul, soit par impuissance, n'avaient projeté leur sperme ni bien loin, ni en grande quantité. Nous croyons, en un mot, que dans l'acte mystérieux de l'imprégnation séminale, les éléments, *quantité* et *force de projection*, ne jouent qu'un rôle très-secondaire, et que c'est dans un ordre de faits autrement élevé, qu'il convient d'en rechercher les conditions, si capricieuses en apparence.

On peut se demander si l'amour survit chez l'homme à cet âge heureux où la fougue des passions trouve dans un organisme jeune et robuste son auxiliaire obligé. Évidemment oui. Mais ce n'est plus cet amour tourmenté, cette angoisse, ce désespoir ou ce bonheur suprême qui font de la vie un véritable enfer. L'amour du vieillard est plus calme, plus réfléchi, et

partant plus tenace. Dans la jeunesse, l'amour trahi peut entraîner l'exaltation du délire, pousser quelquefois jusqu'au suicide. Dans un âge avancé, la victime se laisse immoler doucement et sans se plaindre ; mais le vide profond qui se fait tout à coup dans ce cœur incapable de réaction peut amener à sa suite la lypémanie, et même la mort, par l'allanguissement graduel des principales fonctions.

« Chez les femmes, cette passion se modifie également par l'âge, quoique bien moins que chez les hommes. Voilà pourquoi beaucoup aimer explique toute la femme. Elle aime comme elle vit, comme elle respire ; il semble que chez elle la nature donne un besoin, l'amour ; une affaire, l'amour ; un devoir, l'amour ; une récompense, l'amour. Or elle reste fidèle à cet instinct puissant. En général, on peut diviser la vie des femmes en trois époques. Dans la première elles rêvent l'amour, dans la seconde elles le font, dans la troisième elles le regrettent.

L'amour tient tant de place dans la vie d'une femme tendre, il absorbe tellement son temps et ses facultés, le charme idéal dont il l'environne est si puissant que, lorsqu'elle arrive à l'âge où il faut y renoncer, elle croit se réveiller après un long rêve et apercevoir pour la première fois les peines et les misères de la vie. Toutefois cet amour ne fait que changer de forme et de manifestation. Si, à un certain âge, on le sait, quelques femmes portent dans le commerce de l'amitié une grâce, une délicatesse inconnue aux hommes, il ne faut pas s'en étonner, c'est un reste de l'amour. Telle est l'origine de ces liaisons pleines de charmes qu'épure déjà la maturité de l'âge et que colorent pourtant les derniers reflets de la jeunesse. Cette faculté d'aimer, tout en se conservant, change donc de forme et surtout d'objet avec le temps.....

« L'amour conjugal porté à un certain degré d'exaltation est un des traits particuliers de ce sentiment chez les femmes. On en remarque

également qui, douées d'une imagination singulièrement vive et d'une sensibilité extrême, tombent à un certain âge dans l'*amour mystique* et la mélancolie religieuse.

« Voici enfin une dernière remarque sur la passion dont il s'agit : c'est que l'influence de l'âge est beaucoup plus grande sur l'amour physiologique que sur l'amour sentimental, qui a moins besoin de force physique et d'exaltation juvénile. Ces pensées d'amour, ces laves éteintes, dit-on, par le temps, peuvent conserver un reste de chaleur vivifiante pour l'esprit. Il y a des hommes qui, toujours jeunes de cœur et d'imagination, ont pour l'amour une constante dévotion qui, en se prolongeant, semble ranimer le principe vital au lieu de l'épuiser. On remarque quelquefois un attachement pour les femmes qui, dans certains vieillards à tête vive, est bien près de l'amour. Veut-on d'ailleurs une frappante différence entre la manière d'aimer du jeune âge et de l'âge avancé? Elle est connue

depuis longtemps : c'est que les *grandes folies* appartiennent au premier amour, et les *grandes faiblesses* au second... (1). »

Si l'amour, — l'amour sexuel bien entendu, — peut encore tourmenter l'homme qui, par son âge, semblerait devoir échapper à ses tortures pour la sérénité de ses derniers jours, est-il du moins aussi fréquent de voir chez le vieillard la puissance virile en état de répondre aux sollicitations du cœur? Malheureusement non, et les éphémérides de la science enregistrent comme de rares exceptions les noms des privilégiés chez lesquels la vie de reproduction s'est prolongée au delà de l'époque que nous avons indiquée plus haut, comme terme normal à la faculté procréatrice.

Parmi les exemples de réminiscence amoureuse, chez des hommes parvenus au déclin de la vie, il en est qui sont étayés de témoignages

(1) Réveillé-Parise, *Traité de la vieillesse, hygiénique, médicale et philosophique.* Paris, 1853, p. 137 et suiv.

si solides qu'il est difficile de les révoquer en doute. En voici quelques-uns :

Begon, médecin au Puy-en-Velay, cite un homme de robe de son temps et de son pays qui se maria à 75 ans, mû *par un principe de conscience, et ne pouvant plus résister à l'éruption tardive, mais violente, d'un tempérament qui l'excitait à l'amour* (1).

Un armurier de Montfaucon, âgé de 80 ans, sentit tout à coup renaître en lui des forces qu'il croyait à jamais perdues, se remaria et donna le jour à de vigoureux enfants (2).

On trouve dans un grand nombre de recueils ce fait curieux, tiré des *Transactions philosophiques* (3), d'un Anglais nommé Thomas Parr, qui mourut à 152 ans, après avoir passé toute sa vie dans la plus austère frugalité. Cet homme épousa à 120 ans une veuve, et accomplit pendant longtemps encore l'acte matrimonial, avec

(1) *Mémoires de Trévoux*, novembre 1708.

(2) *Idem.*

(3) *Transactions philosophiques*, année 1668.

une ponctualité dont sa compagne se plaisait à lui rendre justice.

Au rapport de Valère Maxime, Massinissa, roi de Numidie, engendra Méthynnate à l'âge de 86 ans.

Félix Plater affirme que son grand-père fit des enfants jusqu'à l'âge de 100 ans (1).

Mais voici une observation bien plus rare qu'on rencontre dans l'histoire de l'Académie des sciences. C'est celle d'un homme du diocèse de Seez, qui épousa à 94 ans une femme qui en avait 83, et qu'il avait rendue enceinte. Celle-ci accoucha à terme d'un garçon.

L'authenticité de ce fait est irrécusable. Mgr l'Evêque de Seez en fit l'objet d'une communication à l'Académie (2).

Les fonctions génitales sont à tous les âges des causes de maladies, par le peu de discernement qui préside en général à leur accomplisse-

(1) *Anecdotes de médecine*. T. II.

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1710.

ment ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les vieillards qui, cependant, ne sont plus dominés par la fougue des passions, ne savent pas plus que les jeunes gens résister à l'attrait des périlleuses jouissances que procure l'amour. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ce sont précisément ceux qui ont abusé de leurs jeunes années qui continuent les mêmes excès dans leurs vieux jours.

Le danger des rapprochements sexuels dans l'âge avancé procède d'une double cause, de la déperdition du sperme et de l'ébranlement nerveux qui accompagne le coït. Or le sperme est l'extrait le plus pur du sang, et selon l'expression de Fernel, *totus homo semen est*. La nature, en le créant, ne s'est pas proposé seulement de le faire servir à communiquer la vie, mais encore à entretenir la vie individuelle. En effet, la résorption de la liqueur fécondante imprime à l'économie tout entière une énergie toujours nouvelle et une virilité qui contribue

à la prolongation de la vie. Quant à l'énervation qui succède aux spasmes cyniques, pas n'est besoin d'insister sur ses conséquences désastreuses, à une époque où le principe vital est plus ou moins en déficit.

Réveillé Parise, dans son *Traité de la Vieillesse*, énumère longuement les causes du désordre auquel s'abandonnent des vieillards, au grand détriment de leur longévité. Nous ne résistons pas à la tentation de reproduire quelques-unes des pages éloquentes que cet observateur si sagace a écrites sur ce sujet.

Une des premières causes de cette infraction aux vrais principes de l'hygiène, « c'est que l'homme encore dans sa verte vieillesse, répugne longtemps à se croire tel qu'il est. Ses souvenirs, presque synonymes de regrets, sont toujours là dans sa mémoire et dans son cœur pour le tourmenter, car il jette sans cesse son regard en arrière, pour contempler à l'horizon lointain cette terre promise de l'amour et de ses

plaisirs, où il serait si doux de vivre, s'il était possible d'y rester. Difficilement il s'accoutume à l'idée que la haute prérogative de procréation lui est à peu près retirée, et il ne veut s'avouer à lui-même que le plus tard possible cet état de décadence dont l'a frappé la nature. Cette nouvelle manière d'être paraît comme injurieuse, comme flétrissante, car il est bien peu d'individus capables d'accepter la vieillesse sans faiblesse d'esprit, sans trouble de raison. Le temps blanchit leur tête sans désenchanter leur esprit. D'ailleurs, un homme bien constitué, que l'âge n'a pas encore accablé, éprouve encore des réminiscences perfides et tentatrices ; tout semble jeune en lui, excepté la date de sa naissance. Ses années sont dépensées, mais non sa force. Il s'avoue bien que l'aiguillon du besoin n'est pas aussi pressant qu'autrefois, qu'il ne sent plus cet *excès de vie*, ce feu, cette ardeur qui jadis embrasaient son sang et son cœur ; mais il ne se croit nullement un athlète tellement

désarmé qu'il doive renoncer tout à fait à la lutte et au triomphe ; et, comme dit Fénelon, le jeune homme n'a pas encore été tué chez lui. Beaucoup de vieux fous, d'étourdis chargés d'années, se reconnaîtront ici ; je ne leur demande que d'être sincères. N'est-ce pas aussi le rôle avilissant de certains fats surannés dont les disgrâces en amour sont méprisables et les succès complétement ridicules ? Quelquefois le mal est enraciné dans les habitudes ; et, comme l'a dit un penseur de notre époque, *le châtiment de ceux qui ont trop aimé les femmes est de les aimer toujours.* Il n'y a que des défaites réitérées, des maladies redoutables, la marche hâtive et précipitée de la vieillesse, qui apprennent enfin à l'imprudent ce qu'il devrait savoir depuis longtemps, que le bien-être et la santé consistent, surtout à la dernière période de l'existence, dans le juste accord d'un reste de force, d'une raison éprouvée et d'une sage conduite. »

« Un autre motif pousse également certains hommes qui ont vécu, à de dangereux excès; ce sont les exemples de vieillards qui, réellement ou en apparence, conservent des facultés que l'âge ravit toujours. Aussi ils les rappellent, ils les citent avec complaisance, avec une sorte de satisfaction intérieure, toujours disposés qu'ils sont à se ranger dans cette catégorie des prédestinés. Ainsi, le maréchal d'Estrées se maria en troisièmes noces à l'âge de 91 ans, et se maria, dit-on, très-sérieusement; le duc de Lauzun vécut longtemps après avoir fait des excès de tout genre; le maréchal de Richelieu se maria en secondes noces, à madame de Roth, à l'âge de 84 ans, et il se maria, dit-on, gaillardement et impunément. Alors comment croire ce que dit Bacon, que les débauches de la jeunesse sont des conjurations contre la vieillesse, et qu'on paie cher le soir les folies du matin? On voit qu'il n'en est pas toujours ainsi, et le vieillard guilleret qui se croit rajeuni par

quelques désirs cachés sous la cendre, est ravi de se citer à lui-même de pareils exemples. Cependant, que signifient quelques faits isolés et assurément très-rares ? Faudra-t-il se guider par de tels exemples, à moins qu'on n'ait aussi reçu de la nature une de ces constitutions exceptionnelles dont la salacité érotique. ne finit qu'avec la vie? Que ce serait une bien fatale erreur (1) ! »

Outre les maux sans nombre que se prépare un vieillard par l'usage inconsidéré des plaisirs sexuels, il faut savoir que la mort subite est quelquefois la conséquence immédiate de l'acte copulateur, par hémorrhagie cérébrale ou rupture des gros vaisseaux. Ces catastrophes se produisent ici, comme à la suite de toute émotion violente et désordonnée qui accélère les contractions du cœur, ou au milieu d'un effort considérable qui exige la suspension plus ou moins absolue de la respiration.

(1) Réveillé-Parise. *Loco. cit.*, p. 431 et suiv.

Que si l'on nous demandait à présent quelle est la limite exacte où il importe de s'abstenir, nous serions bien empêché de répondre d'une façon catégorique. Ce qu'il faut surtout prendre en considération dans ce cas, c'est la constitution propre à chaque individu, et la dépense qu'il a faite antérieurement de ses forces dans le commerce des sexes. L'abbé Maury disait à son ami Portal : « Je tiens pour certain que, passé cinquante ans, un homme de sens doit renoncer aux plaisirs de l'amour ; chaque fois qu'il s'y livre, c'est une *pelletée de terre qu'il se jette sur la tête.* »

Cette maxime est d'une grande sagesse, et nous la recommandons à nos lecteurs au risque de n'être pas écouté.

Comme nous n'écrivons ici que pour les vieillards engagés dans les liens du mariage, nous n'avons pas à nous occuper du dévergondage de voluptés auquel s'abandonnent, dans les grandes villes surtout, ces lovelaces caducs que le

célibat a pervertis de longue main. La plus dangereuse de ces manœuvres est sans contredit la variété qu'ils recherchent dans l'objet de leurs amours impudiques. C'est, en effet, le moyen le plus sûr de réveiller des sens engourdis.

L'habitude du lit conjugal met à l'abri de ces dangereux excès; et si nous avons à préconiser la modération aux époux arrivés au déclin de la vie, nous n'avons pas, du moins, à les prémunir contre des excitations factices dont ils ne sont guère coutumiers.

Au point de vue moral, la continence chez le vieillard est peut-être encore un besoin plus impérieux. Écoutons à cet égard les réflexions si judicieuses de l'auteur que nous avons déjà cité : « Quand vous voyez un vieillard plein de jugement, doué d'une ferme raison, dont l'esprit éclairé, actif, est encore capable de bien diriger ses affaires, d'être utile à la société, soyez convaincu que cet homme est sage, continent ;

que la tempérance, si justement appelée *sophrosyne*, gardienne de la sagesse chez les anciens, a en lui un fervent adorateur.

« Dans le fait, sa complète liberté morale ne lui est-elle pas acquise? Ne s'est-il pas affranchi d'une violente tyrannie? C'était l'opinion de Cicéron. Voici, dit-il, une bonne réponse de Sophocle à quelqu'un qui lui demandait si, étant vieux, il jouissait encore des plaisirs de l'amour : « *Que les Dieux m'en préservent,* répondit-il; *je les ai abandonnés aussi volontiers que j'eusse quitté un maître sauvage et furieux.* » Certes, un homme qui a pris son parti d'une manière si nette et si ferme, annonce une vigueur morale très-remarquable. Du reste, il faut le dire, cet homme n'a suivi que les indications de la nature...

« Quoi qu'il en soit, les imitateurs de Sophocle n'en seront pas moins dignes de louanges, tant les hommes, sous ce rapport, sont peu disposés au plus léger sacrifice. Il faut pourtant vous y

résoudre, vous que la vieillesse touche de près, et vous qu'elle a déjà atteints. Vous désirez vivre le plus longtemps possible et avec le moins de douleur possible, difficile solution du grand problème de l'existence. Eh bien ! renoncez à ce qui n'est plus en rapport avec votre âge, avec votre tempérament, avec vos forces ; acceptez de la vieillesse la paix, le repos, la sagesse, en échange des transports et des feux de l'amour. Sachez d'ailleurs, que quitter avant de perdre entièrement est, sous bien des rapports, un article essentiel du *Code hygiénique* des vieillards (1). »

§ 2. — Du mariage entre vieillards et jeunes filles.

On a vu à toutes les époques de l'humanité, à partir des patriarches, comme on voit encore fréquemment aujourd'hui, de ces alliances qui répugnent à la nature, entre des hommes qui touchent à la décrépitude et de pauvres jeunes

(1) Réveillé-Parise. *Loco cit.*, p. 431 et suiv.

filles que les parents sacrifient à des intérêts de position ou de fortune. Il y a dans ces alliances monstrueuses, que nous ne saurions flétrir assez énergiquement, à considérer la situation réciproque des époux abusivement accouplés, et le sort de la progéniture qui peut en être le résultat.

Admettons pour un instant que le mariage ait été conclu du plein consentement de la jeune fille, et qu'aucune pression étrangère n'ait été exercée sur sa volonté, comme c'est la règle cependant; il n'arrivera pas moins que la réflexion et l'expérience amèneront de tardifs regrets, et d'autant plus poignants que le mal sera sans remède; mais que la violence ou la *persuasion*, ce qui est souvent la même chose, ait été mise en œuvre pour obtenir l'aveu qu'exige la loi, la révolte n'en sera que plus prompte et plus véhémente. Dès ce moment, la vie commune deviendra odieuse à la malheureuse victime, et des *espérances* coupables naîtront dans son cœur

désolé, tant lui paraît lourde la chaîne qu'elle supporte. C'est qu'en effet les amours du vieillard sont ridicules et hideux, nous l'avons déjà dit dans un autre endroit de ce livre (1), et l'on ne saurait assez plaindre l'infortunée que le devoir condamne à les subir. Qu'on y songe un instant, et l'on sentira malgré soi une répulsion comparable à celle qu'inspire l'idée seule de l'inceste. En réalité, tout est ici contraste, au physique comme au moral, et la chasteté est forcément absente, dans ces ébats où la brutalité des sens n'est point amortie et poétisée en quelque sorte, par les élans passionnés du cœur. Aussi, que voit-on le plus souvent? Ou la jeune femme rompt violemment des liens qu'elle maudit, ou bien elle se résigne, et alors elle cherche à combler le vide de son âme dans des amours illicites. Telle est la sombre perspective de ces unions sacriléges qui défient les plus respectables instincts, les plus nobles penchants et les

(1) Voy. pages 292 et 293.

plus légitimes espoirs. Tels sont aussi les terribles châtiments réservés à l'imprévoyance et au fol orgueil de ces vieillards dissolus, qui prodiguent leur dernier souffle de vie à la recherche de perfides voluptés.

Nous ne reviendrons pas sur les dangers que nous avons assez longuement exposés dans le paragraphe précédent, et qui sont inhérents à l'exercice du sens génital dans un âge avancé. Ces dangers n'existent que pour l'homme, ce qu'il est facile de prévoir; mais ils sont d'autant plus menaçants que la jeune épouse sera plus capable de surexciter les appétits vénériens par ses grâces, sa fraîcheur et tous les autres attraits dont elle est douée. Malheur à l'imprudent qui voudrait boire sans ménagements à cette coupe de délices! la nature saurait en pareil cas venger cruellement l'infraction à ses lois.

A barbon gris jeune souris, est un proverbe qui décèle la corruption de nos mœurs et le

stupre infâme qui fait de la couche nuptiale un antre de débauche mille fois plus méprisable que le plus fangeux lupanar.

Maintes fois déjà, dans le cours de ce livre, nous avons eu l'occasion de faire appel au législateur, pour réparer les maux que nous signalions, ou corriger les vices que nous touchions du doigt. Mais la plaie que nous découvrons à cette heure est, sans contredit, de celles qui réclament avec le plus d'urgence l'intervention d'une loi prohibitive, dans l'intérêt de la descendance de ces couples mal assortis.

Les produits de la vieillesse sont généralement cacochymes, malingres et voués de prédilection aux atteintes de tous les agents morbifiques.

La cause de ce fait est complexe, et se trouve dans la constitution anormale du sperme à une période avancée de la vie, et sans doute aussi dans le peu de part que prend la femme à l'acte génésiaque. Enfin, la disproportion d'âge entre

les conjoints, que nous avons vue exercer une influence incontestable sur la procréation, achève d'expliquer la viciation des produits de la vieillesse.

Quoi qu'il en soit, chacun a pu faire cette observation un plus ou moins grand nombre de fois, à savoir, que les enfants issus de vieillards se distinguent habituellement par un air sérieux et triste répandu sur leur physionomie, et qui tranche manifestement avec l'expression enfantine qui plaît tant chez les petits êtres du même âge, engendrés dans d'autres conditions. A mesure qu'ils grandissent, leurs traits revêtent de plus en plus le caractère sénile, si bien que chacun le remarque et que, dans le monde, c'est chose toute naturelle. Les commères prétendent que ce sont de vieilles âmes dans un jeune corps. Elles prédisent à ces enfants une mort précoce, et de fait, l'événement justifie souvent cet horoscope. Notre attention s'est, depuis plusieurs années, fixée sur ce point, et nous pou-

vons affirmer, sous la réserve de l'insuffisance de nos observations, que la plupart des rejetons de cette provenance sont débiles, torpides, lymphatiques, sinon scrofuleux, et ne promettent pas de fournir une longue carrière. A la statistique, établie sur une assez vaste échelle, est réservée la tâche d'apporter quelque lumière sur cet intéressant problème. Nous y convions de toutes nos forces les travailleurs experts en ces sortes de recherches.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

CORBEIL, typographie de CRÉTÉ.

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE

Traité de l'impuissance et de la stérilité, chez l'homme et chez la femme, comprenant l'exposition des moyens recommandés pour y remédier, par le docteur Felix Roubaud. Paris, 1855, 2 vol. in-8 de 450 pages. 10 fr.

Traité d'hygiène publique et privée, par Michel Lévy, médecin consultant de l'Empereur, inspecteur du service de santé de l'armée, directeur de l'Ecole impériale de médecine et de pharmacie militaires (Val-de-Grâce), membre de l'Académie impériale de médecine. *Troisième édition*, corrigée et augmentée. Paris, 1857, 2 vol. in-8 de 1820 pages. 17 fr.

Traité de la vieillesse, hygiénique, médical et philosophique, ou Recherches sur l'état physiologique, les facultés morales, les maladies de l'âge avancé, et sur les moyens les plus sûrs, les mieux expérimentés, de soutenir et de prolonger l'activité vitale à cette époque de l'existence ; par le docteur J. H. Réveillé-Parise, membre de l'Académie impériale de médecine, etc. Paris, 1853, 1 vol. in-8 de 500 pages. 7 fr.

« Peu de gens savent être vieux. » (Larochefoucault.)

De la vieillesse étudiée comme maladie et des moyens de la combattre, par le docteur Léopold Turck. *Deuxième édition.* Paris, 1854. in-8. 5 fr.

De l'onanisme et des autres abus vénériens considérés dans leurs rapports avec la santé, par le docteur L. Deslandes. Paris, 1835, in-8. 7 fr.

Conseils aux mères sur l'allaitement et sur la manière d'élever les enfants nouveau-nés, par M. le docteur A. Donné. *Deuxième édition*, corrigée et augmentée. Paris, 1846, grand in-18. 3 fr.

Hygiène de l'Ame, par M. de Feuchtersleben, professeur à la Faculté de médecine de Vienne, ancien ministre de l'instruction en Autriche, traduit de l'allemand sur la *neuvième édition*, par le docteur Schlesinger-Rahier. Paris, 1854. 1 vol. in-18 de 190 pages. 2 fr.

Du sommeil au point de vue physiologique et psychologique, par Albert Lemoine, docteur ès-lettres, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Bordeaux. *Ouvrage couronné par l'Institut de France* (Académie des sciences morales et politiques). Paris, 1855, in-18 de 410 pages. 3 fr. 50

Traité pratique des maladies de l'oreille, par le docteur E. H. Triquet, ancien interne en médecine et en chirurgie des hôpitaux de Paris, fondateur et chirurgien d'un dispensaire pour les maladies de l'oreille. Paris, 1857, in-8 de 516 pages, avec figures intercalées dans le texte. 7 fr. 50

Des pertes séminales involontaires, par F. Lallemand, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Institut. Paris, 1836-1842, 3 vol. in-8, publiés en 5 parties. 25 fr.
On peut se procurer séparément le tome II, en deux parties. 9 fr.
Le tome III, 1842, in-8. 7 fr.

— Corbeil, typographie et stéréotypie de Crété. —





